

# **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux de ses première  
et deuxième sessions ordinaires  
et de sa session annuelle de 2014**



Nations Unies • New York, 2014

Merci de recycler



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2014	
I. Organisation de la session . . . . .	7
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration . . . . .	7
B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général . . . . .	7
C. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	11
II. Délibérations du Conseil d'administration . . . . .	12
A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida . . . . .	12
B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	13
C. Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017) . . . . .	15
D. Débat thématique sur les actions menées par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire . . . . .	17
E. Évaluation : plan des évaluations thématiques globales . . . . .	20
F. Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	22
G. Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2014 . . . . .	25
H. Conférence d'annonce de contributions . . . . .	26
I. Questions diverses . . . . .	27
J. Adoption des projets de décision . . . . .	27
K. Déclarations finales . . . . .	27
III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM . . . . .	28
A. Indicateurs de performance de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes dans les plans stratégiques pour 2014-2017 du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (privilégier l'expérience des pays et le plan d'action à l'échelle des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) . . . . .	28

B.	Cohérence de l'action de l'Organisation des Nations Unies contre la pauvreté et la vulnérabilité et en faveur de la résilience (privilégier le programme « Unis dans l'action » au niveau national pour assurer la cohérence de l'action de l'Organisation des Nations Unies) .....	31
	Deuxième partie	
	Session annuelle de 2014	
I.	Organisation de la session .....	35
A.	Déclarations liminaires du Président et du Directeur général .....	35
B.	Adoption de l'ordre du jour .....	37
II.	Délibérations du Conseil d'administration .....	37
A.	Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2013, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet ...	37
B.	Matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 .....	41
C.	Égalité des sexes et autonomisation des femmes .....	42
D.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF .....	44
E.	Évaluation .....	48
F.	Audit interne et investigations .....	49
G.	Rapport du Bureau de la déontologie .....	51
H.	Création d'un quatrième poste de sous-secrétaire général/directeur général adjoint de l'UNICEF dans le cadre des initiatives de l'institution visant à améliorer la gestion axée sur les résultats .....	52
I.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF .....	52
J.	Questions diverses .....	53
K.	Adoption des projets de décision .....	53
L.	Prix du personnel et déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration .....	53
	Troisième partie	
	Deuxième session ordinaire de 2014	
I.	Organisation de la session .....	55
A.	Remarques liminaires .....	55
B.	Adoption de l'ordre du jour .....	60
II.	Délibérations du Conseil d'administration .....	60
A.	Programme de travail proposé pour les sessions de 2015 du Conseil d'administration ..	60
B.	Débat structuré sur le financement des résultats attendus du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, et masse critique des ressources de base .....	60
C.	Coopération au titre des programmes .....	98
D.	Évaluations thématiques mondiales et mesures de suivi de l'administration .....	66

---

E.	Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 . . . . .	71
F.	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées, 2014-2017 . . . . .	72
G.	Rapport sur les visites de membres du Bureau du Conseil d'administration sur le terrain. . . . .	72
H.	Questions diverses . . . . .	75
I.	Adoption des projets de décision . . . . .	76
J.	Déclarations finales . . . . .	76

**Annexes**

I.	Session de réflexion spéciale intitulée « Partenaires pour le changement et le développement : intensification de la coopération entre l'Union européenne et l'UNICEF » . . . . .	79
II.	Séance de réflexion spéciale sur le développement durable en Afrique, dans une perspective axée sur l'enfant . . . . .	81
III.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2014. . . . .	83

**Première partie**  
**Première session ordinaire de 2014**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 4 au 7 février 2014**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Élection du Bureau du Conseil d'administration**

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à la vice-présidence Stephan Tafrov, Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ib Peterson, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, Denis Régis, Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Masood Khan, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### **B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général**

2. Le Président du Conseil d'administration s'est dit honoré et très heureux d'exercer la fonction de Président pour 2014 et de collaborer avec les nouveaux membres du Bureau et le secrétariat de l'UNICEF. Il a fait remarquer qu'Anthony Lake, le Directeur général de l'UNICEF et grand champion de l'équité, était un authentique défenseur de la cause des pauvres, des marginalisés, des exclus, des victimes de conflits et de catastrophes, et de tous ceux dont les droits ont été bafoués ou ignorés ou qui se sont vu refuser l'égalité des chances.

3. Prenant la parole au nom du Conseil d'administration, il s'est dit choqué et attristé par le décès de deux membres du personnel de l'UNICEF lors d'attentats perpétrés contre des civils à Kaboul, le 17 janvier 2014, ajoutant que le décès de ces deux femmes venait rappeler, de tragique manière, que de nombreux membres du personnel de l'UNICEF travaillent dans des conditions difficiles et dangereuses pour mener à bien la mission de l'organisation auprès des enfants.

4. Il a affirmé que l'année 2014 était une année importante pour l'UNICEF, pour les enfants du monde entier et pour l'ensemble du système des Nations Unies. C'était l'année du vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, jalon historique de l'évolution des droits de l'homme; la première année de mise en œuvre du plan stratégique et du budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017; l'année, aussi, des premières esquisses du programme pour l'après-2015, notamment grâce aux travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

5. L'après-2015 laissait présager des changements notables dans le domaine du développement international multilatéral. L'UNICEF devrait faire ce qu'il fait le mieux – innover, réorganiser et mener –, et ce de manière à avoir le plus d'effet possible sur la vie des enfants, tout en employant au mieux les milliards de dollars de dons reçus par l'organisation.

6. Les principes, les attributions et les fonctions du Conseil d'administration devraient peut-être aussi être révisés. Le Conseil devait être suffisamment souple et adaptable pour répondre aux impératifs du XXI<sup>e</sup> siècle dans le cadre des efforts déployés partout dans le monde pour que les perspectives offertes aux enfants deviennent réalité.

7. Tout aussi notablement, 2014 était par ailleurs l'avant-dernière année du compte à rebours avant l'échéance de 2015 fixée pour les objectifs du Millénaire

pour le développement et les objectifs nationaux connexes. Il fallait jouer contre la montre et collaborer avec les partenaires pour combler les lacunes et accélérer les choses. L'un des principaux partenaires de l'UNICEF dans ce processus avait été l'Union européenne, qui avait apporté un soutien majeur aux programmes et à l'action humanitaire de l'organisation. La collaboration entre les deux organisations avait principalement porté sur des aspects essentiels du développement, notamment la nutrition, la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, la distribution d'eau et l'assainissement et l'accès des mineurs à la justice. Le Conseil d'administration avait eu la chance de prendre part le jour même à une session de réflexion spéciale consacrée à ce partenariat en plein développement et d'entendre les considérations d'un invité de marque, le Commissaire au développement Andris Piebalgs, à ce sujet.

8. Les partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile étaient essentiels au travail de l'UNICEF. Les partenariats avec les membres du système des Nations Unies jouaient un rôle tout aussi important pour encourager la cohérence de l'action de l'ONU. Il avait été plaisant de constater que l'UNICEF progressait dans sa démarche de simplification et d'harmonisation inspirée des conclusions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. C'est dans cet esprit que l'UNICEF avait collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies sur un projet harmonisé de modification des procédures de présentation et d'approbation des descriptifs de programmes de pays, qui serait examiné au cours de la première session ordinaire.

9. L'année 2014 était une année charnière pour les enfants : les travaux concernant les objectifs du Millénaire pour le développement avaient pris fin et l'on commençait à plancher sur le programme de l'après-2015. Il était essentiel que les membres du Conseil d'administration participent à cette transition. Ils devaient user de leur pouvoir de décideurs et de porte-parole pour œuvrer à l'avènement d'un monde où chaque enfant pourrait profiter des bénéfices que lui offre la société.

10. Le Directeur général de l'UNICEF a commencé son allocution d'ouverture par un hommage aux deux membres du personnel de l'UNICEF ayant perdu la vie à Kaboul, Nasreen Khan et Basra Hassan, ajoutant que toutes les personnes qu'elles ont aidées, les enfants qu'elles ont sauvés, en Afghanistan et ailleurs, ainsi que la ferveur de leur engagement au service des autres devaient rester gravés dans les mémoires. À sa demande, l'assemblée a ensuite observé une minute de silence à la mémoire des deux femmes.

11. Le Directeur général a remercié le Président sortant et les membres du Bureau de 2013, notant que les nombreuses réalisations de l'année devaient beaucoup à la vigueur de l'équipe dirigeante, et il a souhaité la bienvenue au nouveau Président et aux membres du nouveau Bureau.

12. Il a ajouté que les efforts consacrés à l'examen quadriennal complet, au renforcement de la cohérence, à l'élaboration d'un dispositif de suivi axé sur les résultats, à la consolidation des services d'appui aux programmes de pays et à d'autres gains d'efficacité et de rentabilité avaient tous été guidés par le souci d'améliorer la vie des enfants.

13. Des efforts similaires avaient été entrepris sur le plan interne dans le cadre de l'initiative Efficacité et efficacité de l'UNICEF, parmi lesquels le récent lancement d'une procédure de deux ans visant à créer un centre mondial, unique et intégré de partage de services pour les échanges commerciaux.



14. Abordant le thème des partenariats, l'orateur a souligné le rôle primordial des donateurs, dont les contributions étaient pour l'essentiel le fruit de l'action menée par les 36 comités nationaux pour l'UNICEF, et affirmé que de plus en plus d'efforts étaient déployés pour solliciter les donateurs des économies émergentes.

15. L'Union européenne, l'un des partenaires les plus actifs de l'UNICEF, serait mise à l'honneur à l'occasion d'une session de réflexion spéciale. Il convenait de rendre hommage à l'Union européenne pour le rôle de premier plan qu'elle jouait dans la protection de l'enfance, non seulement en appuyant les opérations de secours, mais aussi en aidant à créer les conditions durables nécessaires à la construction d'un avenir meilleur pour les enfants. L'Union européenne avait été l'un des plus importants donateurs de l'UNICEF en 2014, avec 320 millions d'euros investis dans des programmes de santé et de nutrition. Elle était également l'un des meilleurs partenaires de l'UNICEF sur le terrain.

16. Le Directeur général a souligné que la protection des enfants contre la violence, la maltraitance et la privation de soins, qui ne faisait pas partie des objectifs du Millénaire pour le développement, ne recevait pas suffisamment d'attention. Heureusement, le programme pour l'après-2015 offrait une occasion de remédier à ce manquement. Il restait beaucoup à faire dans ce domaine. Tout d'abord, la protection de l'enfance devait faire partie intégrante de l'ensemble des domaines concernés par les programmes. Deuxièmement, elle supposait des changements durables, qui ne seraient obtenus qu'en aidant les gouvernements à adopter des lois et des politiques adaptées aux besoins des enfants. Troisièmement, un intérêt particulier devait être porté au sort des enfants en situation d'urgence, de conflit et de catastrophe naturelle, une démarche nécessaire à la construction, ou à la reconstruction, de nations stables et fortes, dans laquelle s'inscrivait l'initiative « Non à une génération perdue » en faveur des enfants de la République arabe syrienne. Quatrièmement, il fallait y associer des initiatives novatrices, telles que l'application mobile « Rapid FTR » de l'UNICEF, un service destiné à accélérer la recherche et la réunification des membres de familles séparées. La création d'un centre d'innovation de l'UNICEF à Nairobi permettrait de centraliser ce type d'initiatives et de partager les connaissances. Enfin, davantage de partenariats et des campagnes plus vastes permettraient d'accroître l'influence de ceux qui œuvrent en faveur des droits de l'enfant.

17. Il était impératif de disposer de données fiables dans tous ces domaines, notamment pour pouvoir lutter contre l'inégalité de l'accès aux services et de la protection, comme cela a été souligné dans le rapport annuel sur la situation des enfants dans le monde publié récemment par l'UNICEF.

18. Le Directeur général a déclaré que les initiatives comme la campagne « Mettre fin à la violence envers les enfants » contribuaient grandement à marquer les esprits de manière durable, et a invité les délégations à se joindre à la cause, ce que beaucoup ont fait dès lors. Leurs membres se sont alors prêtés à une séance photo et se sont vu tamponner le logo de la campagne sur la main. Cette information et d'autres ont été partagées via les médias sociaux.

19. En réponse aux déclarations du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, les délégations ont presque toutes exprimé leurs condoléances suite aux décès survenus lors de l'attentat du 17 janvier à Kaboul, notamment ceux des deux membres du personnel de l'UNICEF.

20. La protection de l'enfance et les efforts visant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, en particulier dans les situations de crise, ont reçu un soutien massif. Se déclarant alarmée par le nombre des cas de violence sexuelle contre des enfants recensés dans les situations d'urgence, l'une des délégations a salué la volonté de l'UNICEF de renforcer ses capacités et son autorité dans le domaine de la protection des enfants contre la violence sexiste. Il a été souligné que la protection des enfants devait être une priorité stratégique du programme de l'après-2015.

21. L'une des délégations a souligné la forte corrélation existant entre la pauvreté et la maltraitance et l'exploitation des enfants, et s'est fait l'écho de plusieurs autres délégations en affirmant qu'il fallait investir davantage dans la création de mécanismes de protection de l'enfance et dans le renforcement des mécanismes existants. Une autre délégation a fait observer que la protection de l'enfance devait être abordée selon une perspective soucieuse de l'égalité des sexes.

22. Le rôle de chef de file joué par l'UNICEF en matière d'innovation a également été salué et reconnu comme essentiel à l'amélioration de la prestation de services et de la protection de l'enfance.

23. Plusieurs délégations ont fait remarquer qu'il restait fort à faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, soulignant que les objectifs non encore atteints devaient figurer en priorité dans le programme de développement pour l'après-2015. Une délégation a notamment souligné l'absence de progrès sur de nombreux objectifs en Afrique, recommandant que davantage d'attention soit portée à l'hétérogénéité des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, ainsi qu'à la survie de l'enfant, à la mortalité des mères et des enfants de moins de 5 ans et au VIH/sida (transmission mère-enfant notamment), entre autres. Un intervenant a souligné l'importance de l'initiative « L'engagement en faveur de la survie de l'enfant, une promesse renouvelée ».

24. L'UNICEF a été félicité pour sa contribution à intégrer les objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'inscrire la lutte contre les inégalités au programme de l'après-2015, l'une d'entre elles affirmant que le programme devait avoir pour principe fondamental de ne laisser pour compte aucun enfant, conformément au plan stratégique de l'organisation, qui vise à faire appliquer les droits de tous les enfants, y compris des plus défavorisés d'entre eux.

25. Exprimant son soutien au plan stratégique pour 2014-2017, une délégation a suggéré que sa mise en œuvre devait être mieux alignée sur les priorités et la planification stratégiques des pays concernés par les programmes et que, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, il fallait s'attacher davantage à répondre aux besoins et aux difficultés des pays les moins avancés et des pays d'Afrique.

26. Une autre délégation a fait observer la forte persistance des inégalités en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui entrave la lutte contre la pauvreté. Elle a, à ce titre, invité l'UNICEF à soutenir et à mettre en œuvre des stratégies et des programmes destinés à remédier aux problèmes de développement spécifiques aux pays à revenu intermédiaire, et, avec d'autres délégations, a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Une autre délégation a demandé qu'une attention accrue soit consacrée à la situation des adolescentes, soulignant qu'il s'agissait d'un impératif sur le plan des droits de l'homme.

27. Plusieurs délégations ont salué le renforcement de l'action humanitaire, notamment grâce à l'initiative lancée en ce sens par l'UNICEF. L'une des délégations a félicité l'UNICEF pour sa contribution à l'action humanitaire collective et au programme de transformation de l'action humanitaire élaboré par le Comité permanent interorganisations. Les récentes interventions de l'UNICEF dans des situations d'urgence, en particulier dans la crise syrienne (notamment par le biais de l'initiative « Non à une génération perdue ») et en République centrafricaine, ont reçu un soutien massif. Un hommage a été rendu au courage du personnel de l'UNICEF dans ces situations d'urgence et à la grande qualité de son travail.

28. S'agissant de l'examen quadriennal complet, une délégation a reconnu le rôle essentiel joué par l'UNICEF dans l'élaboration du cadre de suivi et de communication intégré nécessaire à la mise en œuvre de l'examen. L'UNICEF a été invité à renforcer son engagement en faveur de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et de la coopération avec les autres organismes présents sur le terrain.

29. Concernant certains points inscrits à l'ordre du jour de la première session ordinaire, un certain nombre de délégations se sont félicitées de l'élaboration du nouveau Plan d'action pour l'égalité des sexes pour la période 2014-2017. Une délégation a exprimé son soutien au programme de travail établi pour 2014 en matière de collecte de fonds auprès du secteur privé et notamment à la priorité accordée aux marchés ayant le plus fort potentiel de croissance.

30. Une délégation a proposé que l'UNICEF organise une manifestation spéciale consacrée aux difficultés et aux succès rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui réunirait les parties prenantes concernées. Ce sujet devait être ajouté aux évaluations thématiques mondiales pour la période 2014-2017.

31. Le Directeur général a répondu qu'en luttant contre les mauvais traitements infligés aux enfants et en investissant dans la sécurité humaine et dans le secteur social, on parviendrait à faire reculer la pauvreté, et que l'investissement dans la santé, le bien-être et la protection des enfants était un moteur de croissance. Il a souligné que la mission de l'UNICEF était universelle et que le Fonds se devait d'intervenir dans tous les pays, quel qu'en soit le niveau de revenu, pour défendre les droits de tous les enfants, y compris les plus défavorisés et ceux d'entre eux souffrant d'un handicap.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

32. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2014/1).

33. Conformément à la règle 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 39 délégations ayant le statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs, dont 11 organisations internationales, 4 organisations non gouvernementales (ONG) et 8 comités nationaux pour l'UNICEF.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

34. À l'issue des observations liminaires du Directeur des programmes, le Chef adjoint VIH/sida a présenté le rapport.

35. Les délégations se sont félicitées de l'engagement de l'UNICEF en faveur de l'avènement d'une génération sans sida et ont salué les efforts déployés par le Fonds pour harmoniser ses programmes de lutte contre le VIH/sida avec ceux des autres organismes des Nations Unies grâce au programme commun ONUSIDA et à la répartition des tâches. Elles ont encouragé l'UNICEF à continuer de défendre l'accès des enfants à des services de prévention et de traitement du VIH fondés sur des données factuelles, et de veiller à ce que les faiblesses et les besoins spécifiques aux enfants touchés par le sida (en particulier les questions primordiales liées à l'adolescence) soient pris en compte dans la politique d'investissement d'ONUSIDA. Certaines délégations ont rappelé l'importance de la politique d'investissement pour la mise en œuvre de la stratégie d'ONUSIDA pour 2011-2015, en ce qu'elle permettrait de simplifier les procédures d'intervention et de planification pour les donateurs bilatéraux et multilatéraux, d'encourager la prise en main des programmes par les pays concernés et d'en améliorer la durabilité. D'autres délégations ont demandé à en apprendre davantage sur le rôle que jouerait le secrétariat d'ONUSIDA si ses effectifs étaient réduits, conformément à ce qui a été proposé dans la première esquisse du programme de développement pour l'après-2015.

36. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet du faible taux de traitement des enfants et ont exhorté l'UNICEF à collaborer avec d'autres coparrainants d'ONUSIDA et parties prenantes en vue d'atteindre l'objectif, fixé à l'échelle mondiale, de fournir à tous les enfants séropositifs du monde l'accès aux traitements antirétroviraux. D'autres, saluant le rôle de chef de file joué par l'UNICEF dans l'élimination, à l'échelle mondiale, de la transmission mère-enfant du VIH, l'ont encouragé à poursuivre ses efforts en vue d'éliminer les obstacles à l'accès aux soins et au traitement des femmes enceintes vivant avec le VIH et d'engager le dialogue avec les communautés pour promouvoir les tests de dépistage du virus. Certaines délégations, notant avec inquiétude que, bien que le nombre total de décès liés au sida ait diminué de 30 % depuis 2005, le nombre de ces décès chez les adolescents avait augmenté, ont instamment prié l'UNICEF de faire participer les jeunes à la planification et la mise en œuvre des programmes consacrés au VIH/sida, en particulier là où ils constituent un groupe cible important. D'autres ont relevé l'inégalité entre hommes et femmes face au VIH/sida, les femmes et les filles étant toujours confrontées à un niveau inacceptable de risque d'infection, et ont appelé l'attention sur le succès obtenu par les programmes intégrés de prévention du VIH dans d'autres secteurs tels que la santé, la nutrition, l'éducation et la protection. Elles ont demandé davantage d'informations sur la stratégie que l'organisation comptait mettre en place pour assurer le financement durable des programmes relatifs au VIH/sida.

37. En réponse, le Chef adjoint a reconnu que si la prise en charge du VIH pédiatrique faisait partie du plan mondial visant à éliminer la transmission du virus de la mère à l'enfant, elle n'avait pas mobilisé autant d'attention en 2012 et 2013 qu'auparavant, tout comme les efforts visant à étendre le dépistage systématique des femmes enceintes et à orienter les femmes séropositives vers des services de prise en charge et de traitement. Il a déclaré qu'il fallait impérativement aider les pays où la prévalence du VIH était élevée à étendre les programmes visant à améliorer la survie des enfants à la prise en charge du VIH pédiatrique, en intégrant le dépistage des enfants aux programmes de vaccination, de nutrition et de santé destinés aux enfants, ajoutant qu'il s'agissait là de l'essence même de l'approche dite « du double dividende ».

38. Il a noté que, dans les prochaines étapes de l'élaboration de programmes relatifs au VIH chez les adolescents, l'une des priorités essentielles serait d'ouvrir le dialogue avec les jeunes concernés et les gouvernements au sujet des politiques qui, à l'heure actuelle, restreignent toujours l'accès au dépistage. Il a cité l'exemple de l'Afrique du Sud, où l'âge minimum pour les tests de dépistage du VIH sans consentement parental a récemment été ramené à 12 ans. Affirmant qu'ONUSIDA continuerait à jouer un rôle de premier plan dans la coordination, la mobilisation des ressources et les activités de plaidoyer sur le VIH et le sida dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, il a souligné que le VIH/sida demeurait une priorité essentielle du plan stratégique de l'UNICEF.

39. Il a souligné les efforts fournis par l'UNICEF dans la mobilisation de ressources en faveur de la lutte contre le VIH, notamment au moyen de collectes de fonds auprès du secteur privé organisées en collaboration avec les comités nationaux, et a annoncé que la direction informerait ultérieurement le Conseil d'administration au sujet de la stratégie globale de financement du programme de lutte contre le VIH.

## **B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

### **a) Approbation des descriptifs de programme de pays et de programmes régionaux révisés examinés lors de la deuxième session ordinaire de 2013**

40. En application de ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17, le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les descriptifs de programme de pays et de programmes régionaux révisés pour le Mexique et la Namibie ainsi que pour le programme sous-régional de la région du Golfe.

41. La représentante du Mexique s'est félicitée de l'adoption du programme de pays, qui, selon elle, contribuera à améliorer les conditions de vie des garçons et des filles et à renforcer les mécanismes mis en place pour promouvoir leurs droits. Elle a souligné les efforts fournis pour recenser et réduire les inégalités et pour améliorer les systèmes de protection de l'enfance. Le programme mexicain a été élaboré en tenant expressément compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant, auquel le Mexique présentait désormais des rapports bien plus réguliers qu'auparavant. Elle a conclu en rendant hommage à l'action menée par l'UNICEF au Mexique, notamment en faveur de la protection des droits de l'enfant et dans le cadre du programme commun des Nations Unies pour la prévention de la violence sexiste dans les communautés autochtones mis en place dans deux États.

**b) Modifications des procédures régissant l'examen et l'approbation des descriptifs de programme de pays**

42. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe aux programmes, le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a présenté le projet (E/ICEF/2014/P/L.1).

43. Il a remercié les États Membres d'avoir consacré autant d'efforts à la question. Il a annoncé que la nouvelle procédure permettrait d'aider les pays bénéficiaires des programmes à réduire le temps consacré à la planification au détriment de la mise en œuvre, de faciliter l'examen simultané des descriptifs de programmes de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM), et surtout de mettre davantage l'accent sur les résultats portant spécifiquement sur les enfants, que l'UNICEF devait atteindre en travaillant en priorité sur le couplage résultats-ressources. Dans le cadre du nouveau système, les résultats escomptés seraient, pour la première fois, associés à la répartition proposée des ressources.

44. Insistant sur le fait que le Conseil d'administration se verrait accorder suffisamment de temps pour examiner les descriptifs de programmes de pays et émettre des observations à leur sujet avant qu'ils ne soient présentés pour approbation, il a ajouté que l'UNICEF organiserait sur demande des consultations informelles portant sur des descriptifs spécifiques et se chargerait de faciliter au besoin des discussions en face-à-face. L'UNICEF travaillerait également en collaboration avec le Bureau pour convenir d'un mécanisme permettant de diffuser à l'ensemble du Conseil d'administration les observations formulées par n'importe quel État Membre au sujet d'un projet de descriptif de programme de pays.

45. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont accueilli cette proposition avec satisfaction et ont félicité l'UNICEF des efforts investis dans son élaboration. Elles ont noté que les modifications proposées permettraient de renforcer l'appropriation de la procédure par les autorités nationales (notamment en alignant le calendrier de soumission des descriptifs sur la planification et les priorités nationales), de simplifier et d'harmoniser la démarche, conformément aux conclusions de l'examen quadriennal, d'améliorer le suivi de la contribution de l'UNICEF aux résultats obtenus en faveur des enfants, et de s'aligner sur le plan stratégique de l'UNICEF et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

46. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité de mettre en place un processus ouvert et adapté d'examen par les membres du Conseil d'administration, dans le cadre duquel les observations seraient partagées par les membres avant approbation. Cela permettrait, d'après l'une des délégations, d'éviter un éventuel manque de transparence.

47. Certaines délégations ont recommandé une harmonisation plus poussée des descriptifs entre les différents fonds et programmes des Nations Unies, un groupe déclarant même qu'il aurait souhaité une proposition conjointe sur cette question. Une autre délégation a qualifié la proposition de grand pas en avant pour le processus d'élaboration de programmes interorganisations.

48. Il a par ailleurs été recommandé que l'UNICEF définisse clairement la chaîne de responsabilités des directeurs de programme, des représentants des pays, des

bureaux régionaux et du siège quant à la réalisation des objectifs fixés au titre des programmes.

49. Un groupe de délégations a demandé que des éléments spécifiques soient inclus dans les descriptifs de programme de pays (voir décision 2014/1). Un intervenant a demandé que les descriptifs de programme de pays soient, selon qu'il conviendra, traduits dans les langues officielles de l'ONU.

50. Le Directeur des politiques et de la stratégie a indiqué avoir pris note de toutes les observations. Il a ajouté que le nouveau projet, s'il était adopté, ne serait vraisemblablement pas mis en application à la session annuelle de 2014, prévue en juin, mais le serait très probablement en septembre, à la deuxième session ordinaire de 2014. Il a conclu en affirmant que l'UNICEF se réjouissait à la perspective de collaborer avec les membres du Conseil d'administration sur les moyens d'améliorer les procédures d'examen des descriptifs et de formulation des observations.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/1 (voir annexe III).

### **C. Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017)**

52. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe aux programmes, la Conseillère principale pour l'égalité des sexes a présenté le plan d'action (E/ICEF/2014/5).

53. Les délégations se sont réjouies d'être informées de l'évolution du plan et de l'esprit de concertation dans lequel il était élaboré, notamment des consultations mises en place avec les États Membres et d'autres organismes des Nations Unies. Plusieurs d'entre elles ont déclaré attendre avec intérêt les prochaines consultations avec le Conseil d'administration et l'examen du projet final lors de la session annuelle. L'une des délégations a indiqué avoir espéré que les travaux seraient, à ce stade, plus aboutis.

54. Le plan a été salué pour son approche double, centrée à la fois sur le déploiement d'efforts ciblés et la promotion de l'égalité des sexes, et alignée sur le plan stratégique. Nombre de délégations ont qualifié le plan de grand pas en avant fait par l'UNICEF en faveur de l'égalité des sexes, en particulier à l'heure où s'esquisse le programme de développement pour l'après-2015. Certaines délégations ont demandé davantage de précisions au sujet du calendrier et des 15 % de fonds alloués au renforcement des capacités et des ressources au titre du plan.

55. Notant que l'inégalité entre les sexes était l'une des principales formes de disparité observées chez les enfants, les délégués ont souligné l'importance de mettre l'accent sur l'égalité des sexes dans le couplage résultats-ressources pour faire avancer les droits de l'enfant. Ils ont encouragé l'UNICEF à mettre au point des indicateurs clairs et un système de contrôle des dépenses, afin que les blocages et les obstacles liés à la problématique hommes-femmes puissent être surmontés grâce à la mise en œuvre du plan. Certaines délégations ont salué le fait que le plan favoriserait l'engagement, à l'UNICEF, de la responsabilité de l'institution quant aux résultats liés à l'égalité des sexes et aiderait les pays à intégrer à leurs plans nationaux une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes. D'autres ont noté avec satisfaction les contributions thématiques axées sur l'égalité des sexes et demandé davantage d'informations à ce sujet.

56. De nombreuses délégations ont salué les initiatives ciblées envisagées (instruction secondaire des filles, mariage précoce, égalité hommes-femmes, santé des adolescents). L'une des délégations a par ailleurs proposé d'ajouter au plan un axe consacré à la lutte contre la violence à l'encontre des filles et des jeunes femmes. Il a en particulier été remarqué que la thématique consacrée aux adolescents, un domaine relativement négligé du développement, aurait beaucoup à gagner de la mise en place d'une collaboration et d'efforts conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies. Certaines ont insisté sur l'importance de la question des grossesses précoces, affirmant qu'il était essentiel d'impliquer également les garçons, les stéréotypes hommes-femmes et les relations de pouvoirs qui leur sont associées constituant autant d'entraves à l'autonomisation des filles et des femmes.

57. D'autres ont voulu savoir comment le plan comptait traiter la question de l'égalité des sexes et du handicap, en quoi l'approche de l'UNICEF différait des plans d'action pour l'égalité des sexes mis en place par d'autres organismes, et comment le plan serait mis en œuvre dans les petits États insulaires. Le Comité des ONG auprès de l'UNICEF a offert un soutien sans réserve au plan, encourageant le Conseil d'administration à réfléchir au rôle primordial que la société civile pourrait jouer en faveur de la réalisation des objectifs fixés.

58. Dans sa réponse, la Directrice générale adjointe a remercié les délégations du soutien énergique exprimé en faveur du plan et a confirmé que l'UNICEF collaborait très étroitement avec tous les organismes des Nations Unies sur la question de l'égalité des sexes, même si chaque organisation était en train de mettre au point un cadre de résultats adapté à ses activités et à son propre mandat. Elle a ajouté que le détail des ressources et des capacités requises au titre du plan devait encore être déterminé, mais qu'il serait disponible dans la version définitive du plan chiffré. Elle a indiqué que le fonds thématique servirait à financer les initiatives ciblées, l'innovation et les activités de suivi et d'évaluation relatives à la problématique hommes-femmes, mais que le recours à des fonds thématiques d'autres secteurs n'était pas exclu.

59. La Conseillère principale a souligné qu'il était important de disposer d'une combinaison équilibrée de résultats, de rapports et d'approches régionales relatifs à l'égalité des sexes issus de l'ensemble des bureaux de l'organisation de par le monde afin de refléter la structure décentralisée de l'UNICEF. Elle a confirmé que l'objectif des 15 % s'appliquait à toutes les dépenses réalisées au titre des programmes, et non aux seules initiatives spéciales, et que l'UNICEF était en train d'évaluer le marqueur politique égalité hommes-femmes en vue de déterminer le moyen d'affiner davantage cet outil. Elle a indiqué que l'idée de mettre l'accent sur les adolescents est en partie née d'échanges entretenus avec d'autres organismes, une collaboration qui, a-t-elle rappelé, a déjà contribué à faire du mariage précoce l'une des priorités de l'action mondiale. Elle a ajouté que l'on développait également la collaboration dans les domaines de l'égalité hommes-femmes, de la santé et de l'éducation, tandis que la collaboration avec les États Membres avait aidé à élaborer des indicateurs fiables pour le cadre de résultats. Elle a confirmé que la question « égalité des sexes et handicap » était une préoccupation majeure, et que l'UNICEF entendait remédier aux effets des inégalités combinées sur la vie des enfants.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/2 (voir annexe III).



## **D. Débat thématique sur les actions menées par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire**

61. Après des remarques liminaires de la Directrice générale adjointe pour les affaires extérieures, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a ouvert le débat. Un document de base a été distribué (E/ICEF/2014/CRP.4).

62. La Directrice générale adjointe a expliqué que la situation humanitaire évoluait rapidement et que la charge de travail de l'UNICEF et de ses partenaires ne cessait de croître. L'UNICEF prenait les mesures nécessaires pour faire face aux difficultés, y compris l'obligation d'intervenir dans des situations de plus en plus complexes et variées, et s'efforçait de saisir les occasions se présentant à lui. Il s'appuyait sur les enseignements tirés de situations d'urgence passées, telles qu'Haïti et le Pakistan en 2010, afin de mieux se préparer et planifier son action dans le cadre de situations plus récentes, notamment la crise en Syrie et les interventions d'urgence aux Philippines et en République centrafricaine.

63. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a expliqué que pour faire face au nombre croissant de demandes et à la multiplicité des situations humanitaires, l'UNICEF s'efforçait d'aborder sa collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires sous un angle plus stratégique. L'action de l'UNICEF consistait à répondre efficacement aux situations de crise humanitaire pour sauver des vies, protéger les droits, et remédier aux vulnérabilités d'une manière plus systématique. L'intervenant a présenté la nouvelle initiative de renforcement de l'aide humanitaire de l'UNICEF, qui découlait de son plan stratégique et visait à renforcer la mise en œuvre des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Il a également décrit les actions entreprises en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies au sujet du programme de transformation du Comité permanent interorganisations et présenté au Conseil d'administration les résultats obtenus en 2012 concernant les enfants.

64. La plupart des délégations qui se sont exprimées l'ont remercié pour les informations fournies et salué les nouvelles initiatives entreprises par l'UNICEF, se félicitant que les questions humanitaires soient régulièrement inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

65. Des délégations ont félicité l'UNICEF pour la fiabilité et l'efficacité de son aide humanitaire, qui représente un tiers de son action. Un groupe de délégations a fait part de son inquiétude concernant le nombre et la gravité des crises humanitaires dans le monde. Une autre a souligné que le nombre de situations humanitaires, dont trois de niveau 3 nécessitant une mobilisation mondiale, constituait un défi de taille pour l'UNICEF.

66. Un hommage a été rendu aux membres du personnel qui prennent des risques et mettent leur vie en péril pour mener à bien la mission de l'UNICEF auprès des enfants. Comme l'a fait remarquer une délégation, le travail accompli dans des zones instables telles que la République centrafricaine, le Soudan du Sud et la République arabe syrienne était « extraordinaire ». L'ensemble des délégations ont exprimé leur appui à la campagne « Non à une génération perdue » lancée dans le cadre de la crise en Syrie.

67. Notant que le nombre de crises humanitaires était certainement appelé à augmenter à l'avenir, certaines délégations ont voulu savoir si l'UNICEF disposait

des capacités suffisantes. Elles ont demandé que l'organisation renforce les capacités de son personnel à répondre rapidement et efficacement à tous les types d'urgence. Il était également essentiel de stimuler les partenariats, y compris de consolider la coordination interinstitutions – l'un des principaux enseignements tirés des situations précédentes. Certaines délégations ont encouragé l'UNICEF à poursuivre le renforcement de ses partenariats, en particulier avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le PAM, et à envisager des missions conjointes. Une délégation s'est enquis d'une future collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui élabore une stratégie de participation aux urgences humanitaires.

68. Un groupe de délégations a invité l'UNICEF à s'impliquer plus encore dans la mise en œuvre du programme de transformation du Comité permanent interorganisations. Un intervenant a demandé des informations supplémentaires sur les mesures prises par l'UNICEF pour honorer ses engagements dans ce sens.

69. La simplification des procédures mises en œuvre par l'UNICEF pour répondre à différents niveaux d'urgence, notamment de niveaux 2 et 3, a été saluée. Un groupe de délégations a demandé si ces procédures étaient appliquées par l'ensemble des organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires et affirmé attendre avec intérêt que les questions humanitaires soient mieux intégrées dans le cadre de développement découlant de l'examen quadriennal complet. Il serait notamment souhaitable de renforcer le système des coordonnateurs résidents pour que les questions humanitaires soient prioritaires dans les régions exposées aux catastrophes. Un autre groupe de délégations a demandé des précisions supplémentaires sur le rattachement hiérarchique des représentants de l'UNICEF dans les pays. D'autres ont félicité l'UNICEF pour avoir renforcé l'intégration de la gestion axée sur les résultats aux situations humanitaires.

70. De nombreuses délégations ont appuyé la mise en relation des besoins humanitaires et des objectifs de développement à long terme et salué à cet égard l'initiative de renforcement de l'aide humanitaire. Elles ont déclaré qu'il était essentiel de renforcer les capacités des communautés et des institutions locales à intervenir en cas de crise, ce qui contribuerait au développement à long terme. L'attention particulière que l'UNICEF accorde à la promotion de la résilience a également été saluée.

71. Protéger les enfants de la maltraitance, de l'exploitation et de l'abandon a été considéré comme prioritaire, notamment en période de conflit armé. La violation généralisée des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles commises à l'encontre d'enfants, de femmes et d'autres personnes, constitue un problème grave auquel la communauté internationale devait apporter une réponse. Une délégation a souligné que la communauté internationale connaissait la pire des crises en matière de protection de ces dernières années.

72. D'une manière générale, le système des Nations Unies devrait s'engager plus fermement dans la prévention des violations du droit humanitaire et des droits de l'homme. Une délégation a suggéré de former le personnel de l'UNICEF au droit international humanitaire. Une autre délégation a dit que le travail de l'organisation devait être guidé par les principes directeurs de l'aide humanitaire énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale adoptée en 1991, et notamment le consentement du pays touché.

73. Encore une autre délégation a insisté sur l'importance de veiller au maintien du caractère apolitique de l'aide humanitaire. Elle a voulu connaître le montant des ressources destinées aux enfants de la République arabe syrienne et souhaité obtenir des précisions sur les informations faisant état du recrutement d'enfants, dans les camps de réfugiés, en vue de leur participation aux opérations militaires.

74. Une délégation a recommandé que l'aide humanitaire adopte une approche soucieuse de l'égalité des sexes, et félicité l'UNICEF pour son action dans les domaines de la violence sexiste, de la maltraitance et de l'exploitation dans les situations de crise humanitaire. Elle a précisé qu'il était important d'être attentif aux besoins des enfants les plus vulnérables, notamment des enfants handicapés.

75. Un groupe de délégations a souligné qu'il fallait parvenir à un équilibre entre, d'une part, le recours à des partenariats efficaces et la fourniture en temps opportun de l'aide et, d'autre part, la nécessité de fournir des évaluations et un appui robustes dans des domaines tels que la gestion des risques, le contrôle interne et les mesures de sécurité dans des contextes difficiles et à hauts risques.

76. L'approche sectorielle de l'aide humanitaire a fait l'objet d'un certain nombre d'observations. L'UNICEF a été félicité pour son travail au sein des différents secteurs, et notamment l'amélioration des résultats obtenus dans ceux qu'il dirige. Un groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à travailler plus en amont de manière à pérenniser le financement et les investissements futurs dans les moyens supplémentaires destinés aux chefs de file sectoriels. Il était important de limiter le recours aux secteurs aux seules crises humanitaires et de veiller à leur désactivation le moment venu. Par ailleurs, il fallait s'assurer que les pays participent aux secteurs et en gardent la maîtrise. Les délégations ont salué les résultats de l'évaluation de l'UNICEF en tant qu'agence chef de groupe et déclaré attendre avec intérêt le débat sur le rapport lors de la deuxième session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration, en septembre.

77. S'agissant des ressources, une délégation donatrice a souligné qu'il incombait aux donateurs de financer sans attendre les nouvelles interventions humanitaires mais qu'ils ne devaient pas oublier pour autant les crises « orphelines » et prolongées. Un groupe de délégations a prié l'UNICEF d'améliorer les rapports sur les ressources affectées à l'aide humanitaire et de présenter les résultats obtenus dans le rapport annuel du Directeur général. Une délégation a prié l'UNICEF d'organiser une consultation informelle sur les fonds thématiques de l'aide humanitaire, et notamment les principes, modalités et avantages comparatifs de leur utilisation.

78. Plusieurs délégations ont également félicité l'UNICEF pour son approche novatrice, comme les transferts en espèces sans conditions en cas de crise humanitaire.

79. Lors des prochaines crises humanitaires, il faudrait accorder une plus grande attention à la sécurité du personnel local, qui devrait être pris en compte dès le début dans les plans de sécurité.

80. L'organisation World Vision International a fait part de sa grande satisfaction d'avoir un partenariat fort avec l'UNICEF pour les interventions humanitaires.

81. La Directrice générale adjointe a pris la parole et remercié les délégations pour le soutien fort qu'elles apportaient au personnel travaillant dans des situations difficiles, ainsi que pour leurs observations sur l'importance des liens entre

initiatives humanitaires et initiatives en matière de développement, la reconnaissance du savoir-faire de l'UNICEF, l'importance du renforcement des capacités et des partenariats, de la résilience et de l'amélioration du suivi et de l'établissement de rapports basés sur les résultats. Elle a salué les efforts déployés en vue d'améliorer les interventions humanitaires, notamment grâce à l'initiative de renforcement de l'aide humanitaire, qui visait à s'assurer que l'UNICEF disposait des moyens, du personnel et des partenariats suffisants, et le programme de transformation, qui était mis en place par tous les organismes concernés. Avec le Directeur général, ils se sont félicités du précieux partenariat conclu avec World Vision International et d'autres partenaires du secteur humanitaire.

82. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a fait remarquer que l'UNICEF prenait des mesures afin de mieux intégrer les membres du personnel local au dispositif de sécurité. Les principes humanitaires se trouvaient au cœur des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et de la programmation axée sur les droits de l'homme dans un contexte humanitaire. L'UNICEF a appuyé sans réserve l'approche sectorielle; les investissements étaient également nécessaires dans la coordination sectorielle nationale, en ce qu'ils constituaient une alternative dans diverses situations. L'intervenant a déclaré que le travail des représentants de l'UNICEF était régulièrement contrôlé, notamment par le système des coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire. Concernant les ressources affectées à la crise syrienne, il a précisé que les fonds soutenaient les actions menées pas uniquement en République arabe syrienne mais également dans les pays voisins touchés par le conflit. L'UNICEF attendait avec intérêt de collaborer avec le Conseil d'administration et d'autres partenaires dans le cadre de l'initiative de renforcement de l'aide humanitaire, qui prévoyait notamment d'examiner si l'UNICEF disposait des capacités et ressources nécessaires à la fourniture d'une aide humanitaire efficace.

83. Le Directeur général a souligné qu'il importait d'intégrer l'action humanitaire aux initiatives habituelles de développement, particulièrement compte tenu du nombre croissant des urgences. Cette augmentation fragilisait l'UNICEF, notamment ses ressources humaines. L'UNICEF appuyait sans réserve les mesures visant à améliorer la sécurité du personnel local, un aspect essentiel des mesures visant à renforcer la sécurité de l'ensemble du personnel. Dans le cas de la crise syrienne, le Fonds s'efforçait de mettre fin aux violations intolérables des droits des enfants, y compris au recrutement d'enfants dans le conflit. Il a appelé tous les acteurs à veiller à la protection des droits des enfants.

## **E. Évaluation : plan des évaluations thématiques globales**

84. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le plan des évaluations thématiques mondiales réalisées par le Bureau. Il a expliqué qu'il s'agissait du premier plan de ce type qui était présenté en même temps que le plan stratégique 2014-2017. Le Bureau produirait quatre grandes évaluations par an, deux de moindre envergure et deux synthèses en plus d'études préliminaires et d'examen méthodologiques. Selon les coûts indicatifs, les grandes évaluations coûteraient quelque 450 000 dollars, tandis que les évaluations de moindre portée coûteraient quelque 250 000 dollars et les études 50 000 dollars.

85. Des délégations ont salué le plan, notant que les efforts de l'UNICEF en matière d'évaluation renforçaient l'application du principe de responsabilité et permettaient de tirer les enseignements de l'expérience. Il s'agissait d'outils de gestion du savoir essentiels à la validation et à l'amélioration de l'impact de l'action de l'organisation sur le terrain. D'autres délégations ont salué la volonté de transparence de l'UNICEF et approuvé l'objectif affiché de se concentrer en priorité sur les résultats des programmes. Il a été demandé à l'UNICEF si l'efficacité et l'efficacités de la gestion institutionnelle pouvaient également être prises en compte dans ces évaluations.

86. Certaines délégations ont demandé s'il y aurait une évaluation de la mise en œuvre, par l'UNICEF, de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. D'autres ont voulu obtenir des précisions quant au rôle joué par le Bureau de l'évaluation dans l'appui aux évaluations régionales et nationales et demandé si des évaluations décentralisées étaient prévues. Quelques délégations ont demandé si le financement des évaluations thématiques mondiales était suffisant, notant qu'elles devaient être financées au titre des ressources autres que les ressources de base. Plusieurs délégations ont dit espérer voir une couverture d'ensemble, y compris la couverture systématique des pays, et suggéré que l'UNICEF envisage de réaliser une étude méthodologique sur cette question.

87. Des délégations ont félicité l'UNICEF pour avoir réalisé des évaluations conjointes des programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies et ont proposé que des directives communes soient établies de sorte que les évaluations conjointes et les réponses de la direction soient présentées de manière cohérente. Certaines délégations ont déclaré attendre notamment avec intérêt le débat consacré à l'évaluation de la protection de l'enfance, qui se tiendrait lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration. Elles voulaient également obtenir des précisions concernant la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans les évaluations et la manière dont celles-ci intégreraient la question de l'équité, les liens entre aide humanitaire et développement à long terme et des questions multisectorielles telles que les enfants handicapés. D'autres encore ont posé des questions concernant les évaluations de l'efficacité des programmes, en particulier les possibilités d'évaluation du plan stratégique, et l'examen des plans à venir, dans le contexte plus large des évaluations achevées.

88. Le Directeur général a expliqué qu'il convenait de faire la différence entre les évaluations des résultats des programmes, qui prendraient certainement en considération des questions de gestion, et les évaluations de la gestion à proprement parler.

89. Le Directeur a fait remarquer que les questions relatives aux ressources humaines, à la gestion et aux budgets, dont les évaluations régionales décentralisées et les évaluations nationales, étaient habituellement traitées dans le rapport annuel d'évaluation présenté lors des sessions annuelles du Conseil d'administration. Selon lui, une évaluation de l'examen quadriennal complet avait plus sa place dans un audit que dans une évaluation. Concernant la mobilisation des ressources, même si les fonds disponibles ne suffiraient pas à couvrir les quatre années, il ne doutait pas que l'UNICEF trouverait les fonds nécessaires et que les priorités des évaluations thématiques mondiales énoncées dans le plan seraient financées. Il a salué l'idée d'une étude méthodologique sur la couverture mais noté qu'il s'agissait d'une

première étape importante dans le suivi du choix des pays au cours des quatre prochaines années. Il a insisté sur la pertinence des évaluations communes, ajoutant qu'il serait plus indiqué d'en discuter lors de réunions informelles communes des conseils d'administration concernés. Il a convenu qu'il fallait accorder une plus grande attention à la prise en compte de l'égalité des sexes, de l'équité et, plus généralement, des droits de l'homme dans les évaluations, et précisé que la question des enfants handicapés serait examinée dans l'évaluation concernant l'inclusion sociale.

90. Le Directeur a clos la réunion en déclarant qu'il ne suffisait pas de faire des évaluations pour améliorer les résultats mais qu'il fallait également que l'administration en utilise les conclusions et mette en œuvre les recommandations et les mesures qui y sont formulées.

## **F. Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

91. Le Directeur général adjoint a précisé que les états financiers 2012 de l'UNICEF étaient les premiers à être présentés selon les normes IPSAS et annoncé que le Comité des commissaires aux comptes avait formulé une opinion sans réserve. Il a appelé l'attention sur la note 35 des états financiers, relative aux relations entre l'UNICEF et les comités nationaux pour l'UNICEF.

92. Le Contrôleur a fait un résumé du rapport et des états financiers. Il a noté que les charges de l'UNICEF étaient restées conformes aux prévisions pour toutes les catégories du budget. À la fin de 2012, le montant des actifs s'élevait à 5,7 milliards de dollars et se composait principalement d'encaisses et d'investissements, de contributions à recevoir, et d'avances dues au titre de transferts en espèces, de l'inventaire des programmes et de biens durables. À la fin de 2012, le passif s'élevait à un montant de 2,6 milliards de dollars, pour un actif net de 3,1 milliards. Au total, les produits de 2012 s'élevaient à 3,09 milliards de dollars, dont 96 % représentaient les contributions volontaires versées par les gouvernements, les comités nationaux et d'autres organisations non gouvernementales, les 4 % restants provenant de ventes de produits et services et d'intérêts. Les charges s'élevaient à un montant total de 3,6 milliards, soit un excédent net de 300 millions de dollars. Globalement, 85 % du budget ont été consacrés aux programmes et 15 % au budget institutionnel, aux activités privées de levée de fonds et aux partenariats.

93. Le Comité avait formulé 26 recommandations pour 2012, contre 28 en 2010 et 2011, portant principalement sur les domaines suivants : a) le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de coopération avec les comités nationaux; b) la gestion du budget; et c) la gestion du budget-programme et du budget institutionnel. L'application des recommandations formulées pour 2012 avait commencé et celle des recommandations pour 2010-2011 se poursuivait, avec une fin prévue en février 2014.

94. En réponse aux recommandations formulées pour 2012, l'UNICEF avait fourni au Comité des commissaires aux comptes les renseignements supplémentaires demandés concernant les catégories de charges et intégré le suivi de l'exécution du budget. Le Fonds travaillait avec le Comité pour mieux différencier les charges afférentes aux programmes et les charges de fonctionnement et il collaborait avec

d'autres organismes des Nations Unies pour améliorer le contrôle et les garanties de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds aux partenaires d'exécution. Une nouvelle version des directives relatives à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds était en cours d'élaboration et serait bientôt diffusée. L'UNICEF travaillait avec les comités nationaux à l'établissement de nouveaux plans stratégiques communs pour la période 2014-2017 et d'autres mesures destinées à améliorer les taux de contribution au Fonds, la déclaration des produits et les catégories de charges.

95. Des délégations ont salué l'engagement de l'UNICEF envers une plus grande transparence et un plus grand respect du principe de responsabilité, notamment par la mise en œuvre réussie des normes IPSAS, qui méritait d'être saluée. Elles l'ont félicité pour l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes pour 2012. Tout en soulignant le bon état d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal 2010-2011, elles ont encouragé l'UNICEF à poursuivre dans cette voie.

96. Les contributions considérables versées par les comités nationaux au budget de l'UNICEF, notamment au titre des ressources ordinaires (de base), ont été saluées. Toutefois, des efforts supplémentaires devaient être déployés pour améliorer les relations entre l'UNICEF et les comités nationaux, s'agissant principalement des accords de coopération, qui pourraient être plus transparents et suivis et mis en œuvre avec plus de cohérence. Il était important de collaborer avec les comités nationaux en vue de renforcer le contrôle et le suivi. Les plans stratégiques et les feuilles de route conjoints élaborés récemment ont été salués, un groupe de délégations suggérant la création de groupes d'examen par les pairs parmi les comités. Ce groupe a précisé qu'il importait de respecter le taux de 75 % de fonds transférés à l'UNICEF dans les délais prévus et de pouvoir compter de même sur les 25 % restants. Un autre groupe de délégations a noté qu'il était difficile de procéder à une évaluation comptable des activités de sensibilisation aux droits de l'enfant menées par les comités nationaux. Plutôt que d'entrer dans la catégorie des coûts administratifs, elles devraient être considérées comme faisant partie de la contribution des comités nationaux à l'exécution du mandat de l'UNICEF.

97. Plusieurs délégations se sont prononcées en faveur d'un plus grand contrôle de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, faute de quoi elles craignaient que l'UNICEF ne s'expose à des risques. Le Fonds a été invité à poursuivre l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes à ce sujet et à diffuser des informations sur les avancées réalisées. En particulier, l'UNICEF et les autres organismes devaient donner la priorité au cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et veiller à sa mise en œuvre complète.

98. Le troisième sujet de préoccupation exprimé par les délégations concernait l'utilisation du budget-programme pour couvrir des charges de fonctionnement sans rapport avec des programmes ni des projets. L'UNICEF devait préciser quelles charges correspondaient aux programmes, à la gestion et à d'autres activités d'appui, une démarche essentielle au recouvrement intégral des coûts et à l'application des décisions du Conseil d'administration relatives au recouvrement et à la classification harmonisée des coûts.

99. Des délégations ont demandé à l'UNICEF de fournir des précisions sur les charges engagées dans certains domaines d'intervention. Un groupe a suggéré que le

Fonds classe ses charges selon les catégories recommandées par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires au sujet de la présentation d'un budget intégré, à savoir notamment les ressources humaines, les finances et les achats. Le groupe aimerait que les informations financières des prochains états financiers audités soient présentées selon ce modèle. De manière générale, il faudrait harmoniser la présentation du budget intégré et celle des états comptables présentés au Conseil d'administration.

100. L'UNICEF a également été encouragé à renforcer les contrôles internes et à améliorer le suivi, le contrôle des dépenses et la gestion des programmes dans les bureaux de pays, et à veiller au respect des politiques et procédures en matière d'achats et de gestion des biens durables. Une délégation a demandé à l'UNICEF de rendre plus d'informations publiques dans les cas d'irrégularités et de faire connaître les sanctions prises. Une autre a demandé qu'une plus grande attention soit accordée aux charges à payer non budgétisées au titre des prestations dues à la cessation de service.

101. Dans sa réponse, le Directeur général a insisté sur le travail essentiel accompli par les comités nationaux s'agissant de levée de fonds ou d'activités de sensibilisation. Il a salué l'attention accordée à l'objectif des 75 % de financement fixé pour tous les comités. Cette question avait fait l'objet de longues discussions l'an passé avec les commissaires aux comptes et les comités nationaux y accordaient le plus grand sérieux. Dans la mesure où les plus petits comités nationaux pouvaient avoir besoin de plus de temps pour atteindre l'objectif, l'UNICEF travaillait avec eux à l'élaboration de feuilles de route spécifiques et réfléchissait à la prestation d'autres formes d'assistance. Le Directeur général s'est félicité que les délégations comprennent que les comités nationaux étaient des entités juridiquement indépendantes de l'UNICEF et que leur statut fiscal variait selon les pays. Concernant l'évaluation des activités de sensibilisation, il a expliqué que la question était complexe et serait traitée au cours de l'année à venir, et que de grands progrès seraient certainement réalisés.

102. La Directrice générale adjointe a expliqué que la politique harmonisée concernant les transferts de fonds faisait l'objet d'un audit commun au PNUD, au FNUAP et à l'UNICEF et que les trois organismes collaboraient en vue d'élaborer un nouveau document directif se fondant sur les recommandations formulées dans l'audit. En interne, l'UNICEF venait de lancer une nouvelle stratégie de gestion des relations avec les partenaires d'exécution, s'appuyant sur la création de postes supplémentaires et l'établissement de nouveaux dispositifs de suivi. Il s'agissait d'une priorité élevée pour le Fonds.

103. Pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le Contrôleur a expliqué que l'UNICEF avait mis en place un plan avec des responsabilités bien établies. Concernant la collaboration avec les comités nationaux, un plan d'action était en cours de discussion et l'UNICEF s'engageait à le mettre en œuvre.

104. Le Contrôleur a expliqué que les catégories budgétaires étaient revues pays par pays en vue de s'assurer que les charges de gestion du budget institutionnel n'étaient pas imputables aux programmes, et que les postes directement liés à la mise en œuvre des projets financés au titre des ressources autres que les ressources de base étaient également financés par ces ressources. Il a noté que si les états financiers reprenaient les principales catégories de charges, les notes du rapport



financier étaient plus détaillées et il a suggéré aux délégations de s'y reporter si elles souhaitaient des précisions. Concernant l'assurance maladie après la cessation de service, l'UNICEF possédait des réserves plutôt importantes et il comptait les alimenter encore. Au sujet de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'UNICEF faisait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur la mise en œuvre de nouveaux plans, notamment grâce au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations.

105. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2014/3 (voir annexe III).

## **G. Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2014**

106. La Directrice de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur a présenté le rapport sur la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé (E/ICEF/2014/AB/L.1).

107. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe pour les affaires extérieures, la Directrice de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le plan de travail et le projet de budget pour 2014 (E/ICEF/2014/AB/L.1).

108. Des délégations ont salué les initiatives de collecte de fonds menées par la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, les bureaux de pays et les comités nationaux de l'UNICEF, saluant l'augmentation des ressources mobilisées et la diminution constante des charges de fonctionnement. Certaines délégations ont souligné les efforts entrepris pour lier le budget de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé au budget intégré de l'UNICEF, déclarant que les informations présentées étaient ainsi plus transparentes. D'autres ont encouragé la Division à poursuivre ses efforts de rationalisation, s'agissant notamment de la réduction de ses frais de gestion, ainsi que la restructuration de ses relations avec les comités nationaux en vue de renforcer le contrôle de la conformité et la gestion des risques.

109. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de poursuivre le contrôle de la conformité à l'Accord de coopération conclu avec les comités nationaux, de manière à s'assurer que les recommandations formulées dans le rapport 2012 du Comité des commissaires aux comptes étaient bien appliquées, et appelé à un suivi effectif des activités des comités nationaux. D'autres ont noté l'augmentation nette des mises de fonds alors que le budget était réduit, caractéristique de la tendance générale tendant à obtenir des retours maximum sur investissement, et elles ont voulu avoir la confirmation que les précautions nécessaires seraient prises dans ces nouvelles campagnes de collecte de fonds.

110. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est félicitée des bonnes relations entre la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé et les comités nationaux, notant combien il était difficile de parvenir à un équilibre satisfaisant entre indépendance et interdépendance. Elle a salué la diversité des comités nationaux, notamment concernant l'objectif des 75 % de contribution, mais affirmé qu'ils avaient tous à cœur d'aider les enfants du monde. Les comités nationaux et l'UNICEF, sur un pied

d'égalité, avaient mis en place des mécanismes de suivi pour renforcer la conformité à l'Accord de coopération.

111. La Directrice a convenu de la nécessité de veiller en permanence au respect de l'Accord de coopération de 2011 et noté qu'au cours de la première année d'entrée en vigueur de l'Accord, il fallait accorder une attention particulière à la mise en place de mécanismes de contrôle. Elle ne doutait pas que les recommandations des auditeurs externes seraient appliquées et suivies au cours des années à venir. Elle a remercié le Comité des commissaires aux comptes pour l'appui qu'il manifestait au développement des activités de collecte de fonds et aux efforts visant à réduire les charges de fonctionnement. Elle a expliqué que le budget annuel de la Division était considéré comme faisant partie du budget intégré, et précisé qu'il serait ajusté en fonction de l'évolution des marchés. Il en allait de même pour les mises de fonds pour la collecte de fonds dans le secteur privé : les activités qui n'avaient pas eu le rendement attendu seraient revues. Cette approche était conforme au principe de transparence suivi par l'UNICEF, ainsi qu'au principe de responsabilité de l'organisation devant le Conseil d'administration.

112. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/3 (voir annexe III).

## **H. Conférence d'annonce de contributions**

113. Le Directeur général a présenté la conférence. Il a remercié les partenaires de l'UNICEF, soulignant que les partenariats constitueraient toujours la pierre angulaire de toutes les activités du Fonds en faveur des droits des enfants à la santé, à la sécurité et à l'éducation malgré les obstacles rencontrés.

114. Il a déclaré que l'UNICEF ne pourrait obtenir les résultats prévus par le plan stratégique sans un financement suffisant. Il a ajouté que le Fonds comptait sur la générosité des nombreux partenaires dont l'aide financière lui permettait de réagir rapidement en cas d'urgence humanitaire et de dispenser les soins et le soutien psychologique nécessaires aux survivants des conflits, de fournir des vaccins, d'éduquer, d'amener l'eau et l'hygiène aux communautés vulnérables et d'accès difficile.

115. Soulignant que le montant des ressources de base versées par les gouvernements avait diminué de 6 % entre 2012 et 2013, il a appelé les partenaires à verser des ressources suffisantes pour atteindre les résultats prévus.

116. Les représentants de 11 gouvernements se sont engagés à appuyer l'UNICEF en versant des contributions d'un montant total de 52 millions de dollars<sup>1</sup>.

117. Le Directeur général a remercié les gouvernements, déclarant que l'UNICEF respecterait les engagements pris dans son plan stratégique, qu'il s'engageait au respect des principes de responsabilité et de transparence, à l'application du principe

---

<sup>1</sup> Pour connaître dans le détail les montants des contributions promises ou versées par les gouvernements au titre des ressources de base pour 2013 et 2014 (au 6 février 2014), voir le document « UNICEF regular resources: Pledges for 2014 » (E/ICEF/2014/CRP.2), publié sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF (uniquement en anglais). Les contributions incluent également les promesses faites lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement de novembre 2013 et en dehors de ces manifestations. Au 6 février 2014, l'UNICEF avait reçu un montant total de 121 millions de dollars au titre des ressources de base pour 2014 de la part de 32 gouvernements.

de tolérance zéro en cas de fraude, à une gestion et à un contrôle financiers solides, et à une gestion des risques dans les conditions souvent instables et volatiles dans lesquelles il est appelé à intervenir.

## **I. Questions diverses**

### **Liste des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire**

118. La liste des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la session annuelle 2014 du Conseil d'administration a été présentée par la Secrétaire du Conseil.

## **J. Adoption des projets de décision**

119. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2014/1 à 2014/4 (voir annexe III).

## **K. Déclarations finales**

120. Dans ses déclarations finales, le Directeur général a rappelé certains chiffres examinés pendant la session, notant que certains étaient positifs, alors que d'autres montraient qu'il restait encore bien des obstacles avant que les droits de l'enfant soient respectés dans le monde entier. Ces chiffres et certains événements, comme le décès tragique de deux employées de l'UNICEF et d'autres personnes lors des récentes attaques terroristes de Kaboul, devraient inciter à poursuivre la réflexion sur les nouvelles manières d'aider au mieux les enfants : transversalisation multisectorielle des programmes, notamment de la protection; liens entre aide humanitaire et développement et la résilience dès les premiers jours des interventions d'urgence; et prise en compte de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles dans toutes les activités de l'UNICEF. Il fallait se consacrer plus encore aux plus défavorisés, alors que les inégalités dans le monde ne cessaient de croître au lieu de reculer. Il a remercié les participants pour leur appui et les condoléances exprimées concernant le décès des deux collègues. Les employés de l'UNICEF partout dans le monde étaient particulièrement sensibles à ces marques de reconnaissance, notamment ceux qui se trouvaient dans les endroits les plus difficiles et les plus dangereux.

121. Prenant à son tour la parole, le Président du Conseil d'administration a souligné que la réunion avait été productive, grâce à la grande motivation des participants et au travail remarquable accompli par la Secrétaire et son équipe pour que la réunion se déroule le mieux possible. Il a remercié les facilitateurs pour les négociations sur les quatre décisions adoptées par le Conseil d'administration. Ces décisions, ainsi que les exposés et les débats tenus pendant la session, montraient que l'UNICEF était une organisation qui apprenait et continuait d'innover. Il a encouragé les États Membres à continuer d'appuyer l'UNICEF dans sa défense des droits des enfants et dans la lutte contre l'inégalité, notamment dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Insistant sur le fait que des partenariats stratégiques forts étaient de plus en plus importants pour garantir l'efficacité des interventions de l'UNICEF sur le terrain, il a salué le

partenariat avec l'Union européenne, qui avait fait l'objet d'une session de réflexion spéciale. Il a déclaré attendre avec intérêt la prochaine session de réflexion spéciale consacrée aux enfants africains, pour apprendre plus sur la manière dont l'UNICEF pouvait innover, renforcer et développer sa collaboration et ses partenariats avec l'Union africaine et les gouvernements africains en vue d'obtenir des résultats durables pour les enfants.

### **III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM**

122. Le présent chapitre constitue un résumé des débats qui ont eu lieu le 3 février 2014 au cours de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM. Le texte en a été établi par les secrétariats des fonds et programmes et a été approuvé par les présidents des quatre conseils d'administration.

#### **A. Indicateurs de performance de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes dans les plans stratégiques pour 2014-2017 du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (privilégier l'expérience des pays et le plan d'action à l'échelle des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)**

123. Le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants, notamment au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le redressement et la bonne gouvernance, Coordonnateur de l'assistance humanitaire et Coordonnateur résident pour le Libéria, Aeneas Chapinga Chuma, et aux membres du personnel d'ONU-Femmes, qui ont assisté à la réunion par visioconférence.

124. La Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a présenté le point de l'ordre du jour en faisant observer qu'aucune initiative de promotion de la paix, du développement ou des droits de l'homme commune au système des Nations Unies ne pouvait aboutir à moins de faire progresser l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Elle a rappelé que l'alignement des plans stratégiques sur l'examen quadriennal complet était le fruit d'une étroite collaboration entre les six organismes, qui continuent de participer activement aux initiatives interinstitutionnelles mondiales mises en œuvre au niveau du Siège et sur le terrain.

125. S'agissant du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la Directrice exécutive a relevé certaines tendances communes mises à jour par les 15 indicateurs de performance du cadre de responsabilisation. Elle a souligné qu'il importait que les débats de cette réunion profitent de l'expérience et des connaissances acquises sur le terrain, l'objectif étant de mettre en relief les mesures prises au sein des pays pour renforcer la responsabilité collective en matière d'égalité des sexes.

126. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le redressement et la bonne gouvernance, Coordonnateur de l'assistance humanitaire et Coordonnateur résident pour le Libéria a présenté brièvement le cadre d'intervention commune en matière d'égalité des sexes conçu et mis en œuvre par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du programme « Unis dans l'action ». Il a souligné l'importance de voir l'ensemble des organismes des Nations Unies collaborer en vue de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes, en gardant à l'esprit que les mécanismes et structures ne constituent pas une fin en soi mais un moyen d'améliorer les conditions de vie des femmes et des filles.

127. Plus de 20 États Membres ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont, entre autres :

a) Reconnu que le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes jetait une lumière nouvelle sur les progrès accomplis en vue de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes en analysant les résultats obtenus dans tous les domaines institutionnels;

b) Constaté que les six organismes avaient bien progressé dans la mise en œuvre des mesures visant à satisfaire aux indicateurs de performance, mais que d'importants efforts devaient encore être réalisés dans plusieurs domaines, notamment la planification stratégique, l'affectation des ressources, le développement des capacités et la culture institutionnelle;

c) Demandé que les thèmes suivants soient prioritaires dans le programme de développement pour l'après-2015 :

i) La promotion de solutions axées sur la famille pour remédier aux problèmes mondiaux;

ii) L'intensification des efforts déployés pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles;

iii) L'amélioration des conditions de santé procréative et sexuelle des femmes;

iv) Le renforcement de la législation visant à promouvoir l'égalité des sexes;

v) La garantie de l'accès à une éducation et des programmes de développement des compétences de qualité pour les femmes et les filles;

d) Souligné l'importance des indicateurs de performance pour déterminer dans quelle mesure les organismes des Nations Unies se sont acquittés de leurs mandats, tels qu'approuvés par leurs organes directeurs;

e) Souligné qu'il importait de disposer d'une division du travail avisée et d'éliminer les chevauchements d'activités entre les organismes des Nations Unies dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

f) Proposé que les six organismes des Nations Unies concernés et les organismes apparentés qui prennent part au plan d'action étudient les possibilités de fournir régulièrement à leurs conseils d'administration respectifs des informations concernant leurs évaluations;

g) Affirmé que le programme « Unis dans l'action », tout comme l'adoption d'une approche coordonnée entre les équipes de pays des Nations Unies afin de

mettre en œuvre des politiques, des programmes et des campagnes d'information communs, seront indispensables à la poursuite de l'institutionnalisation des mesures dans le cadre du plan d'action;

h) Appelé les organismes des Nations Unies à mettre en œuvre la note d'orientation relative au marqueur de l'égalité hommes-femmes du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de rendre compte de la manière dont ils utilisent leurs ressources pour honorer leurs engagements;

i) Souligné qu'il était nécessaire que les organismes des Nations Unies continuent à mettre au point des normes en matière de responsabilité relatives à l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines d'intervention;

j) Demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer ses partenariats en vue d'obtenir des changements porteurs de transformation qui touchent, entre autres, les stéréotypes sexistes et les définitions strictes du rôle des hommes et des femmes dans la société;

k) Proposé que les audits portant sur la problématique hommes-femmes deviennent obligatoires pour tous les bureaux de pays;

l) Appelé les États Membres à accroître le financement des engagements qu'ils ont pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes;

m) Exprimé leur appui à la création d'un objectif à part entière consacré à l'égalité des sexes et à l'intégration complète de cette problématique dans tous les autres objectifs du programme de développement pour l'après-2015;

n) Salué l'attention accordée à la situation des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit.

128. Le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a félicité tous les membres du personnel des six organismes des Nations Unies qui ont contribué à la mise au point et à l'essai du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

129. Les dirigeants des six organismes des Nations Unies ont formulé les observations suivantes :

a) Malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, beaucoup reste à faire. Les efforts coordonnés des organismes des Nations Unies ont abouti à des résultats remarquables, mais le peu de ressources dont dispose ONU-Femmes pourrait l'empêcher de faire mieux. Tous les organismes devraient envisager de mener des campagnes d'information, compte tenu qu'il s'agit d'outils primordiaux pour améliorer sensiblement les conditions de vie des femmes, des enfants et de populations entières;

b) En ce qui concerne l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes, il convient de tenir compte des besoins des filles et de la protection des droits des garçons et des filles. Le nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes que l'UNICEF est en train d'établir, et dont la version définitive sera présentée en juin, à la session de Conseil d'administration de l'UNICEF de 2014, s'aligne sur le plan stratégique pour 2014-2017;

c) Il est nécessaire de poursuivre les efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été atteints en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'élimination de la pauvreté, en particulier en ce qui concerne l'accès universel à des services de santé sexuelle et procréative et les droits des femmes à prendre elles-mêmes des décisions à cet égard (objectifs du Millénaire n<sup>os</sup> 4, 5 et 6);

d) La capacité des organismes des Nations Unies à se pencher sur des questions transversales pour répondre aux priorités nationales est renforcée par l'adoption d'une approche cohérente, qui permet par ailleurs d'attirer davantage l'attention sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment au moyen de politiques, de programmes et de campagnes d'information communes. Tous les organismes devraient continuer à collaborer en vue de maximiser les avantages comparatifs et de faire face aux problèmes qui leur sont communs.

## **B. Cohérence de l'action de l'Organisation des Nations Unies contre la pauvreté et la vulnérabilité et en faveur de la résilience (privilégier le programme « Unis dans l'action » au niveau national pour assurer la cohérence de l'action de l'Organisation des Nations Unies)**

130. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a souhaité la bienvenue aux représentants des six organismes des Nations Unies et aux conférenciers invités du bureau de pays de l'Uruguay. Il a fait observer que, dans le cadre de l'examen quadriennal complet, il a été réaffirmé que « l'élimination de la pauvreté, qui est le plus grand défi auquel doit faire face l'humanité, est un préalable indispensable au développement durable dans les pays en développement » et les fonds et programmes et les institutions spécialisées ont été engagés à lui « accorder une priorité absolue ».

131. L'Administratrice du PNUD a fait une déclaration liminaire dans laquelle elle a situé le contexte de la réunion, notamment en insistant sur certains éléments figurant dans la note d'information préparée pour l'occasion. Elle a souligné que la pauvreté et la vulnérabilité étaient des problèmes aux dimensions multiples causés ou alimentés par une multitude de facteurs. Une approche intégrée s'imposait donc à tous les niveaux des différents secteurs, gouvernements et organismes des Nations Unies, et l'ONU devait mettre à profit toutes ses compétences pour fournir aux pays des conseils avisés, de manière intégrée et cohérente, en vue de contribuer efficacement à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et à renforcer la résilience.

132. La conférencière invitée, Coordonnatrice résidente des Nations Unies et Représentante résidente du PNUD en Uruguay, Denise Cook, était accompagnée par le représentant de l'UNICEF et Représentant résident du PNUD en Uruguay. À l'aide d'une courte vidéo, elle a présenté les travaux effectués en vue de renforcer la cohérence de l'action des Nations Unies en Uruguay, un pays à revenu élevé (d'après l'indice du IFI) dont le développement n'est donc que faiblement dû aux apports d'aide publique au développement. M<sup>me</sup> Cook a souligné les avantages d'une programmation commune et a appelé les organismes des Nations Unies à continuer d'œuvrer à l'élimination des obstacles interinstitutionnels à cet égard.

133. Par la suite, 14 délégations ont fait une déclaration et ont soulevé, entre autres, les points suivants :

a) Les donateurs doivent appuyer davantage le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » dans certains cas. En ce qui concerne l'objectif mondial de réduction de la pauvreté et le rôle concerté des Nations Unies, deux conditions sont indispensables : i) c'est aux Nations Unies de s'adapter aux plans nationaux visant à réduire la pauvreté, et non l'inverse. Autrement dit, les nouveaux plans stratégiques des organismes des Nations Unies ne doivent pas exiger le réaligement des programmes de pays; ii) l'intervention politique nécessaire en matière d'élimination de la pauvreté doit être plus transparente;

b) La croissance économique est essentielle pour réduire la pauvreté, en ce qu'elle crée de l'emploi et des activités rémunératrices et génère des revenus qui peuvent être investis. L'accès aux services de base est également indispensable;

c) Pour éliminer la pauvreté, il convient de s'attaquer à ses causes profondes;

d) La réduction de la pauvreté, la lutte contre les vulnérabilités et le renforcement de la résilience requièrent des approches intégrées aux dimensions multiples. Les outils de programmation et approches communs, comme le programme « Unis dans l'action », sont donc d'une grande importance, et il est nécessaire d'honorer les engagements intergouvernementaux relatifs aux personnes défavorisées à tous les niveaux afin de permettre une action concertée;

e) Il convient de noter (comme exposé brièvement dans la note d'information établie pour la réunion) que l'évaluation indépendante des enseignements tirés du programme « Unis dans l'action » a montré que, grâce à cette approche, le Système des Nations Unies pour le développement était mieux à même de mettre en œuvre les solutions et réponses intégrées nécessaires pour lutter contre les problèmes de développement interdépendants et aux dimensions multiples;

f) Afin d'assurer une programmation efficace, il convient de chercher, en collaboration avec les bureaux de statistiques nationaux, une solution à l'absence de données ventilées relatives aux populations défavorisées et aux groupes vulnérables signalée par de nombreuses équipes de pays des Nations Unies;

g) Afin de mieux analyser les problèmes et y remédier, l'importance des évaluations devrait être soulignée;

h) La mise en œuvre des procédures opérationnelles permanentes des initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme « Unis dans l'action », qui constituent la base du programme de réforme de l'examen quadriennal complet, devrait être accélérée aux niveaux institutionnel et national pour être effective en 2014;

i) Il est nécessaire de recourir davantage à des approches communes en matière de gestion et de surveillance des risques, en particulier dans les situations vulnérables et fragiles;

j) Les organismes des Nations Unies devraient se concentrer davantage sur les résultats et moins sur les processus et envisager de présenter des rapports communs aux réunions conjointes des conseils d'administration;

k) Le programme « Unis dans l'action » devrait être mis en œuvre à titre volontaire;



l) Il est nécessaire de mettre au point des activités et de leur attribuer un degré de priorité en fonction des ressources disponibles, l'objectif étant de dépenser ces ressources de la manière la plus efficace qui soit.

134. Les dirigeants des six organismes des Nations Unies ont formulé les observations suivantes :

a) Les organismes des Nations Unies ont réaffirmé leur engagement en faveur du programme « Unis dans l'action » et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies;

b) Les donateurs ont été appelés à apporter leur appui, notamment, au fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par le PNUD au nom du système des Nations Unies;

c) Il est indispensable que la planification tienne compte de la problématique hommes-femmes;

d) Conformément au plan stratégique et à l'examen quadriennal complet, des efforts sont déployés actuellement pour optimiser l'alignement de ces deux outils sur les programmes nationaux. Le FNUAP, par exemple, demande instamment aux bureaux de pays d'optimiser les ressources du programme, les moyens opérationnels et les connaissances techniques au niveau du pays, en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies;

e) Il est nécessaire d'améliorer le mécanisme commun d'évaluation et de suivi. L'UNICEF, le PNUD et le FNUAP expérimentent actuellement de nouvelles approches pour assurer conjointement le suivi des opérations au niveau du pays;

f) Le fait que le programme « Unis dans l'action » doive être mis en œuvre à titre volontaire et ait été adopté par l'examen quadriennal complet comme modèle d'activité présente des difficultés, dans le sens où le système des Nations Unies se retrouve avec deux modèles d'activité différents (« Unis dans l'action » ou non). Cet obstacle pourrait être surmonté en appliquant divers aspects du mode de fonctionnement propre au programme dans des pays ne le mettant pas en œuvre.

135. Résumant le contenu des débats, le Directeur général de l'UNICEF a fait observer que, compte tenu de la nature multidimensionnelle de la pauvreté, et notamment de ses causes, manifestations et conséquences, il était nécessaire de la définir autrement qu'au moyen du niveau de revenu et du produit national brut. Les divers mandats et compétences des organismes des Nations Unies donnent au système des Nations Unies les armes pour lutter de manière complémentaire contre les obstacles liés à l'élimination de la pauvreté.

136. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a conclu en remerciant les délégations et les six organismes des Nations Unies pour leur participation active et leurs riches débats.

**Deuxième partie**  
**Session annuelle de 2014**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 3 au 6 juin 2014**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général (point 1)**

137. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la session annuelle de 2014, le Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a déclaré que l'ONU se trouvait à un tournant historique à l'approche de 2015. Les droits et le bien-être des enfants devant figurer en bonne place dans les nouveaux objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, l'UNICEF devrait, dans ce nouveau cadre, faire preuve d'innovation et de détermination face aux problèmes d'ordre humanitaire et de développement, exercer une autorité morale fondée sur les principes et l'action pour défendre la cause des enfants, gagner en efficacité et ouvrir la voie au traitement équitable de tous les enfants. Dans ce contexte, le thème choisi pour la séance de réflexion spéciale de cette session, sur le développement durable en Afrique dans une perspective axée sur l'enfant, était tout à fait opportun.

138. En faisant le bilan des progrès réalisés, il importait de reconnaître le travail remarquable accompli au cours des 25 dernières années en faveur des enfants africains, et de souligner qu'au cours de la décennie écoulée de nombreux pays africains avaient connu une solide croissance économique et un recul sensible de la pauvreté. Cependant, sans politiques axées sur l'enfance et la famille, la croissance économique ne pourrait à elle seule empêcher des morts inutiles, ni mettre fin aux souffrances et à l'exploitation des enfants. Elle devait aller de pair avec la lutte contre les inégalités et l'iniquité. Les statistiques montraient de fortes disparités dans la situation des enfants africains, tant au sein des pays qu'entre pays et régions. Ces enfants méritaient et avaient besoin que l'on en fasse davantage pour eux, face aux innombrables défis socioéconomiques, politiques, culturels et humanitaires à relever.

139. L'UNICEF devait donc amplifier et intensifier les avancées en faveur des enfants en Afrique, et, pour ce faire, élaborer un plan d'action stratégique clair et global pour les enfants dans le cadre de sa politique générale concernant l'Afrique, appliquer le principe d'équité non seulement au sein des pays mais aussi entre pays et régions, accroître sensiblement la part de ressources au titre du budget ordinaire et d'autres ressources allouée aux programmes de pays en Afrique, collaborer plus étroitement avec les institutions africaines afin que les investissements de l'UNICEF permettent d'améliorer durablement les moyens d'action de ces institutions, et s'engager à éliminer, d'ici à 2030, les principales causes de décès des enfants, à savoir la faim, la malnutrition, le paludisme, le VIH/sida, la diarrhée et la pneumonie.

140. Le Directeur général a rendu hommage à tous les membres du personnel de l'UNICEF, en particulier ceux soumis à d'énormes pressions dans des zones de conflit, de crise et autres situations d'urgence telles que le Soudan du Sud, la République centrafricaine et la République arabe syrienne.

141. À la veille du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, il importait de reconnaître que la réalisation des droits de l'homme n'était pas automatique. Le défi à relever par les gouvernements – et l'UNICEF – avait toujours été de promouvoir concrètement ces droits dans un monde en mutation, un monde qui avait tout intérêt à construire un avenir digne de ce nom pour les enfants nés aujourd'hui. Si l'UNICEF ne parvenait pas à obtenir

des résultats en leur faveur, le prix à payer serait énorme : possibilités moindres, déséquilibre économique, détérioration de l'état de santé et aggravation de l'instabilité mondiale. Ce coût représenterait la perte du droit de chacun à une chance égale de mener une vie saine et enrichissante, la perte de l'aspiration à une société fondée, nourrie et enrichie par des citoyens compétents et désireux de le faire. La tâche de l'UNICEF était d'anticiper ces tendances, de s'y adapter et d'en tenir compte dans l'action qu'il mène aux côtés des gouvernements nationaux et de ses autres partenaires.

142. Incontestablement, on pouvait transformer et améliorer la vie de millions d'enfants dans le monde. Le programme de développement pour l'après-2015 offrait l'occasion de fixer des priorités claires en matière de santé, de nutrition, d'alimentation en eau, d'assainissement, d'éducation et de protection pour améliorer le sort de tous les enfants. Il ne faudrait plus, comme cela avait été longtemps le cas, que les moyennes statistiques nationales fassent oublier les enfants les plus démunis.

143. L'UNICEF devait également profiter de cette évolution pour gérer le changement dans ses activités. Il avait commencé à le faire dans le cadre du nouveau plan stratégique pour 2014-2017 et parvenait, grâce à l'évaluation de son efficacité et de son efficience, à éliminer les doubles emplois et à lier autant que possible les ressources aux besoins des enfants. L'UNICEF avait également lancé deux exercices interdépendants, « UNICEF 3.0 » et « UNICEF 4.0 », afin d'évaluer les tendances et de déterminer les prévisions à moyen et long termes, ainsi que leurs conséquences pour les enfants.

144. Il fallait harmoniser ses programmes avec ceux qui s'inscrivaient dans une optique à plus long terme, et éviter tout cloisonnement en intégrant les mesures prises. Grâce à différentes méthodes de gestion matricielle, l'UNICEF répondrait de manière mieux coordonnée à tous les besoins de l'enfant. Le Directeur général a décrit les grands changements structurels envisagés pour une meilleure intégration des programmes et des partenariats, en précisant qu'ils n'auraient aucune incidence sur les coûts et les effectifs, et que l'Association du personnel participait au processus. Enfin, pour encourager une gestion plus efficace, axée sur les résultats à l'appui des bureaux régionaux et de pays, le secrétariat avait proposé de créer un nouveau poste de directeur général adjoint, ne nécessitant pas de financement supplémentaire, et dont le titulaire aiderait les bureaux régionaux et de pays à mieux hiérarchiser leurs responsabilités de gestion et leurs obligations redditionnelles, et rendre compte des résultats. Le Conseil d'administration a été invité à approuver la création de ce poste.

145. En profitant du changement pour gérer le changement, la priorité allait à l'innovation, quelque 265 projets étant à l'étude dans le monde. Le nouveau centre mondial d'innovation créé à Nairobi avait commencé à mettre en place son conseil consultatif, dont les membres – des spécialistes de l'innovation à l'ONU et dans d'autres institutions – travailleraient avec le Groupe de l'innovation implanté à New York et dans les 13 laboratoires d'innovation dont l'UNICEF dispose dans le monde afin de formuler des projets, comme le « U Report » en Ouganda, qui seraient ensuite développés de manière stratégique. Ces changements et innovations répondaient à la mission fondamentale de l'UNICEF consistant à : promouvoir les droits de centaines de millions d'enfants qui devraient bénéficier le moins des progrès attendus dans le monde les 25 prochaines années.

146. L'UNICEF pouvait avancer sur cette voie en raison de la confiance que lui témoignaient les gouvernements et les autres donateurs. Leur soutien et leur engagement lui avaient permis l'année dernière de recevoir une aide financière sans précédent. En 2013, pour la première fois, les donateurs du secteur privé avaient fourni davantage de contributions au titre des ressources ordinaires que ceux du secteur public. Mais la difficulté était de savoir comment gérer des opérations de plus en plus complexes sans contributions supplémentaires au titre des ressources de base.

147. À la suite des observations liminaires, S. M. la Reine Sofia d'Espagne a fait une déclaration dans laquelle elle a souligné en particulier l'importance de la Convention relative aux droits de l'enfant.

## **B. Adoption de l'ordre du jour (point 2)**

148. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2014/5).

149. Conformément à la règle 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 80 délégations dotées du statut d'observateur, dont 1 organisation intergouvernementale, 8 comités nationaux pour l'UNICEF et 11 organisations non gouvernementales avaient présenté leurs pouvoirs.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2013, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (point 3)**

150. Le Directeur général a souligné les progrès accomplis et les résultats obtenus par l'UNICEF dans ses cinq domaines stratégiques ainsi que dans ses activités transversales, et mis en avant les améliorations en matière d'efficacité et d'efficience opérationnelles. Le rapport (E/ICEF/2014/6 et Add.1) et le répertoire de données qui l'accompagne ont été présentés par le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie à l'issue des observations formulées par le Directeur général adjoint chargé des programmes.

151. De nombreuses délégations ont évoqué l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et la contribution de l'UNICEF aux progrès accomplis depuis l'adoption de la Convention.

152. Plusieurs intervenants ont rendu hommage aux membres du personnel de l'UNICEF dans le monde entier, en particulier ceux qui avaient été tués ou blessés alors qu'ils s'employaient à protéger les droits des enfants.

153. Les délégations se sont félicitées des résultats et des progrès décrits dans le rapport annuel du Directeur général. L'UNICEF a été félicité pour son rôle et son engagement en faveur du respect du principe de responsabilité, de la bonne gouvernance, de l'efficacité et de la transparence.

154. On a fait observer que les progrès accomplis en matière de survie de l'enfant n'auraient pas été possibles sans la formation de partenariats multipartites et l'adoption d'approches novatrices. L'UNICEF a été encouragé à continuer de collaborer avec des partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies pour réaliser les objectifs ambitieux du nouveau plan stratégique, surtout ceux ciblant les enfants et les familles les plus vulnérables et les plus marginalisés. Il a été félicité pour le rôle de premier plan qu'il n'avait cessé de jouer dans la lutte contre le VIH/sida.

155. Le recentrage sur l'innovation avait permis à l'UNICEF de renforcer les résultats en améliorant ses capacités d'adaptation et d'intervention. L'intégration de l'innovation dans les programmes existants permettrait d'éliminer les goulets d'étranglement moyennant des interventions relativement modestes. L'innovation était un moyen efficace pour former des partenariats et créer des synergies en faveur des enfants. On a souligné l'importance des technologies de l'information et de la communication, comme en témoignaient les progrès notables réalisés grâce à l'utilisation d'appareils mobiles et de services informatiques en nuage pour l'exécution et la gestion des programmes.

156. Plusieurs intervenants ont rappelé qu'en dépit des progrès accomplis, il restait des défis à relever et des opportunités à saisir. Ils étaient particulièrement préoccupés par le nombre grandissant d'enfants qui souffraient de privations extrêmes causées par les conflits et autres situations d'urgence humanitaire, ainsi que par le sort des enfants et des familles qui étaient les laissés-pour-compte des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial vers les objectifs du Millénaire pour le développement. On a souligné l'importance de la stratégie de l'UNICEF en faveur de l'équité et l'intérêt d'utiliser des indicateurs ventilés pour recenser et combler les lacunes et les disparités persistantes entre pays et régions. L'Afrique demandait une attention toute particulière, même si d'autres régions, notamment l'Asie et le Pacifique, accusaient également de fortes disparités au niveau national et entre pays.

157. Plusieurs délégations ont exprimé leur indignation face à l'enlèvement de 223 écolières nigérianes, l'une des violations les plus graves des droits de l'homme. L'UNICEF a été instamment prié de définir un plan d'action stratégique global pour les enfants africains, assorti d'un objectif clair : accélérer les résultats. Un intervenant, qui avait conduit la récente visite des membres du Conseil d'administration au Soudan, a indiqué que l'équipe de l'UNICEF faisait face à de multiples problèmes et obstacles mais que les enfants du Soudan devaient rester au premier plan des préoccupations.

158. L'UNICEF devait continuer d'œuvrer pour la prise en compte des droits des enfants et des adolescents dans le programme de développement pour l'après-2015 car étant particulièrement bien placé à cet égard, en raison de son expérience en matière d'équité, d'innovation, de financement et de partenariats. L'adoption d'un cadre universel relatif au développement durable nécessitait un changement d'orientation au niveau tant stratégique qu'opérationnel.

159. Les délégations se sont félicitées de l'esprit de collaboration dont avait fait preuve l'UNICEF pour la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et des réformes prévues à l'échelle du système des Nations Unies.

160. Un intervenant a rappelé que la budgétisation axée sur les résultats et l'établissement de rapports fondés sur les résultats étaient essentiels pour assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité, et constituaient des mesures approuvées d'efficacité. Les organismes des Nations Unies dont les mandats se chevauchaient ont été encouragés à redoubler d'efforts pour produire des résultats communs et définir des indicateurs harmonisés.

161. Les délégations se sont dites satisfaites du nouveau mode de présentation des programmes de pays et de la procédure simplifiée adoptée pour leur approbation. Elles ont applaudi les efforts faits pour mieux aligner les descriptifs de programme de pays sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans l'optique de la gouvernance, l'approbation du Conseil d'administration était l'une des premières étapes du processus commun de planification, de programmation, de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation des programmes de pays. Les modifications apportées au processus d'approbation devaient améliorer l'efficacité, l'efficacité et la cohésion du système et renforcer la prise en main des programmes par les pays.

162. Parmi les autres observations faites concernant l'orientation des programmes de pays, il conviendrait de citer la nécessité d'améliorer les capacités des prestataires de services; la nécessité de renforcer les valeurs familiales et sociales traditionnelles ainsi que le rôle de la famille dans l'éducation des enfants; l'importance d'intervenir également dans les pays à revenu intermédiaire; et la nécessité d'insister davantage sur la participation des enfants et des adolescents en particulier. Il importait de renforcer la coopération Sud-Sud et de tirer pleinement parti de son potentiel comme plateforme d'échanges de connaissances, de données d'expérience et d'expertise. Une délégation s'est félicitée de l'aide fournie par l'UNICEF pour l'élaboration d'importants projets de loi concernant l'accès des enfants à la justice.

163. Plusieurs délégations ont dit que l'UNICEF devrait continuer d'investir dans le renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse des données pour aider les autorités nationales à recenser les disparités et à mieux cibler les interventions. On a rendu hommage au travail accompli par l'UNICEF pour améliorer les mesures de la pauvreté des enfants, promouvoir l'enregistrement des naissances et renforcer les bureaux nationaux de statistique. Un intervenant a exprimé son soutien aux travaux du Centre de recherche Innocenti.

164. Plusieurs délégations ont dit que le nouveau plan d'action en matière d'égalité des sexes garantissait à l'UNICEF des résultats solides fondés sur l'efficacité programmatique et institutionnelle, ainsi qu'un budget spécifique pour réaliser ses objectifs en la matière. L'UNICEF devait continuer à investir dans l'égalité des sexes. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'éducation des filles, en particulier pour les enfants et les jeunes les plus marginalisés et les plus vulnérables, notamment les enfants handicapés. Il conviendrait de publier davantage d'informations sur le système éducatif sans exclusive et les progrès réalisés dans ce domaine.

165. Face à l'aggravation de l'insécurité alimentaire, l'UNICEF devrait élargir ses programmes d'alimentation complémentaire pour les jeunes enfants et collaborer avec le programme de distribution de repas scolaires du Programme alimentaire mondial afin d'améliorer la nutrition et de réduire les taux d'abandon scolaire.

166. Les délégations ont salué l'action de l'UNICEF face au nombre grandissant de catastrophes humanitaires en 2014, dont quatre situations d'urgence de niveau 3, et ses efforts visant à promouvoir la collaboration au sein du système des Nations Unies. Compte tenu de cette réalité, l'UNICEF devrait envisager de renforcer ses capacités de préparation afin de pouvoir faire face à plus de deux situations d'urgence de niveau 3 à la fois, comme dans le cas cité. Il faudrait améliorer la manière dont il définit ses objectifs d'action humanitaire, dont il passe du stade de l'action humanitaire à celui de l'aide au développement et dont il gère le risque dans les pays et les situations les plus difficiles. Par ailleurs, l'UNICEF devrait renforcer sa capacité d'adaptation, ce qui améliorerait les capacités nationales et locales d'intervention dans les situations d'urgence. L'UNICEF a été encouragé à poursuivre un dialogue constructif avec les coordonnateurs des opérations humanitaires et les équipes de pays pour l'action humanitaire, afin de stimuler l'évaluation collective des résultats et des besoins.

167. Plusieurs délégations ont évoqué la crise syrienne, qui faisait peser un lourd fardeau sur les pays et les communautés d'accueil des réfugiés et sur les organismes humanitaires internationaux. Comme c'était déjà le cas, 3,5 millions de personnes ne recevaient pas l'aide dont elles avaient désespérément besoin. Il incombait aux États Membres de faire en sorte que les acteurs humanitaires disposent de la marge de manœuvre nécessaire et que l'impératif humanitaire ne soit pas compromis.

168. Un intervenant s'est inquiété de la situation des enfants dans le sud-est de l'Ukraine, en raison de la montée des hostilités dans la région.

169. L'UNICEF a été félicité pour ses initiatives et campagnes novatrices qui reposaient sur les technologies nouvelles et privilégiaient les partenariats, notamment les initiatives « Mettre fin à la violence envers les enfants », « Rendre l'invisible visible » et « Non à une génération perdue ».

170. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir réussi à mobiliser des ressources supplémentaires, même si le montant des ressources ordinaires fournies par les États avait été inférieur aux attentes en 2013. Plusieurs intervenants ont appelé les États Membres à accroître leurs contributions au titre des ressources de base et de l'aide humanitaire. En fournissant des informations transparentes et mises à jour régulièrement, le système d'information envisagé permettrait d'avoir une vue d'ensemble des fonds reçus des différents partenaires et autres sources. Pour assurer un financement souple, il était essentiel de définir les modalités de suivi et de notification des résultats, ainsi que les modalités du dialogue à ce sujet. Les intervenants ont souligné la précieuse contribution des comités nationaux, qui avaient mobilisé un montant record de 1,14 milliard de dollars de recettes nettes pour l'UNICEF en 2013.

171. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'idée de créer un quatrième poste de directeur général adjoint. L'UNICEF a été prié de tenir le Conseil d'administration au courant de la réorganisation du secrétariat. L'adoption d'une matrice de résultats devrait contribuer à éliminer certains cloisonnements. Plusieurs intervenants se sont dits favorables à la création d'un centre mondial de services partagés et ont recommandé que l'UNICEF étudie les possibilités d'échanges avec d'autres fonds et programmes pour créer des centres de services communs interinstitutions. Ils l'ont également encouragé à porter une plus grande attention à la gestion des ressources humaines afin de disposer d'un personnel solide et efficace.



172. Des intervenants se sont félicités de la qualité des travaux du Bureau de l'audit interne et des investigations et du Bureau de l'évaluation, et de l'attention accordée par la direction aux thèmes, tendances et risques multisectoriels. Globalement, l'UNICEF affichait un niveau grandissant de professionnalisme, d'indépendance et de transparence, et il importait de continuer d'allouer des ressources et des moyens suffisants en vue du contrôle interne et de la gestion financière. L'UNICEF a été encouragé à continuer de prévoir systématiquement des audits et des évaluations fondés sur le risque du fait qu'il intervenait de plus en plus dans des contextes opérationnels complexes.

173. L'UNICEF a été instamment prié de poursuivre le débat sur une approche commune de l'évaluation, de la gestion et de la surveillance des risques pour tous les fonds et programmes ainsi que pour les donateurs. Compte tenu du recentrage sur les États fragiles ou touchés par un conflit, les fonds et programmes et les donateurs devaient être en mesure de communiquer ouvertement au sujet des problèmes opérationnels qui se posaient dans de telles situations.

174. Plusieurs intervenants ont noté l'amélioration régulière de la qualité des évaluations effectuées par l'UNICEF. Ils ont recommandé d'accroître la proportion de bureaux de pays dotés de moyens d'évaluation, de mieux évaluer les interventions humanitaires et de donner plus rapidement suite aux recommandations issues des évaluations.

175. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/5 (voir annexe III).

#### **Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (point 3)**

176. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

### **B. Matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 (point 4)**

177. Le cadre de résultats (E/ICEF/2014/8) a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des programmes et le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie.

178. Une délégation a jugé le cadre conforme aux conclusions de l'examen quadriennal complet et fondé sur des indicateurs concrets qui tenaient compte des droits et intérêts particuliers des enfants les plus vulnérables. La mise en œuvre du cadre permettrait aux bureaux de l'UNICEF d'aider les pays à atteindre leurs objectifs nationaux de développement.

179. D'autres délégations se sont réjouies de la réflexion stratégique et de l'esprit de concertation qui avaient présidé à l'élaboration du cadre, et de l'importance attachée à l'utilisation de données ventilées par sexe et autres caractéristiques, chaque fois que possible. Une délégation s'est dite satisfaite du cadre de résultats et de la théorie du changement sur laquelle il reposait, qui devrait permettre de produire des résultats solides et des effets durables. Une autre a noté que les résultats devaient être présentés suivant la même approche que le plan stratégique,

c'est-à-dire en privilégiant les droits fondamentaux, notamment les droits des femmes et des personnes handicapées.

180. Des délégations ont recommandé d'adopter une nouvelle présentation des rapports, en y incluant les résultats et les progrès accomplis par rapport au plan stratégique et aux objectifs visés. Il importait de poursuivre le dialogue avec l'UNICEF sur les moyens d'affiner encore le cadre, par exemple en tenant compte des priorités de développement pour l'après-2015. Il faudrait donner suite à l'idée de baser les cadres de résultats des programmes de pays sur le cadre global de résultats. L'UNICEF a été encouragé à s'efforcer de publier des évaluations annuelles de l'efficacité basées sur le cadre de résultats, qui indiqueraient les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement et les résultats obtenus au cours des douze mois précédents. Une autre délégation a jugé que les critères d'évaluation des programmes de pays devaient être compatibles avec les indicateurs arrêtés au niveau international et qu'ils ne semblaient pas porter un jugement de valeur sur les capacités de tel ou tel État Membre. Il importait de choisir la source des données utilisées pour le cadre de résultats en consultation avec les gouvernements concernés.

181. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/6 (voir annexe III).

## **C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

182. Le rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (E/ICEF/2014/10) et son plan d'action pour l'égalité des sexes (E/ICEF/2014/CRP.12) ont été présentés par le Directeur général adjoint chargé des programmes et le Conseiller principal pour l'égalité des sexes et les droits de la personne.

### **a) Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

183. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir produit un rapport d'activité complet sur la problématique hommes-femmes et ont pris note de ses conclusions positives, notamment le fait que de plus en plus de programmes de pays tenaient compte de cette problématique. Un intervenant a relevé que l'UNICEF avait nommé un conseiller pour l'égalité des sexes dans chaque bureau régional et avait encouragé les bureaux nationaux à prendre davantage en compte l'objectif de parité hommes-femmes dans les programmes de coopération avec les pays. L'UNICEF devrait s'employer à sensibiliser davantage l'ensemble du personnel à l'impératif d'égalité entre les sexes et intégrer pleinement la dimension hommes-femmes dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets.

184. Préoccupées par la réduction des crédits alloués aux programmes liés à la parité en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, deux délégations ont demandé comment le plan d'action pour l'égalité des sexes serait mis en œuvre dans ces régions.

185. Les délégations ont estimé que le rapport rendait compte de façon claire et précise des progrès accomplis et des lacunes à combler dans la mise en œuvre du plan d'action stratégique prioritaire pour l'égalité des sexes 2010-2013.

**b) Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017)**

186. Les délégations se sont dites satisfaites de l'esprit de collaboration qui avait présidé à l'élaboration du plan d'action pour l'égalité des sexes. Pour parvenir à réduire les inégalités entre les sexes et promouvoir l'autonomisation des filles et des femmes, tous les organismes des Nations Unies devaient s'employer à appliquer le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes. À cet égard, la collaboration au niveau local était essentielle pour tirer parti des avantages concurrentiels des organisations partenaires. L'UNICEF devrait, en plus d'y participer, continuer de mener, au sein et en dehors du système des Nations Unies, des initiatives conjointes encourageant la cohérence et les partenariats multipartites. Dans la mise en œuvre du Plan d'action, l'UNICEF devrait maintenir un dialogue fructueux et une concertation étroite avec les autorités nationales, en tenant compte de la situation et des besoins de chaque pays.

187. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir défini des priorités visant spécifiquement l'égalité des sexes et trouvé le moyen d'intégrer cette question dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique. L'UNICEF a été encouragé à s'assurer, avec le soutien du Groupe de la problématique hommes-femmes, au lieu de créer des équipes travaillant en parallèle, que les domaines d'intervention prioritaires du plan d'action sont bien intégrés dans les activités des équipes de programmation existantes.

188. Les délégations se sont dites favorables à la sélection de domaines d'intervention axés sur l'égalité des sexes, notamment le mariage d'enfants, la santé des adolescentes, l'enseignement secondaire et la violence sexiste dans les situations d'urgence. Elles ont encouragé l'UNICEF à déterminer plus concrètement des stratégies et des activités à l'appui de ces travaux.

189. De l'avis de certaines délégations, l'UNICEF devrait continuer d'intégrer la question de la violence sexiste dans tous ses domaines d'activité, d'associer les hommes et les garçons aux efforts faits pour lutter contre cette forme de violence et réaliser l'égalité des sexes, et de s'appuyer sur les structures sociales de base pour lutter contre la violence sexiste et la discrimination à l'égard des filles et des femmes.

190. Une délégation a déclaré que, dans le domaine de l'éducation, il importait de mener des programmes dans les écoles afin que les enfants et les femmes, en particulier les jeunes et les adolescents, puissent exercer leurs droits. Les mesures proposées concernant la lutte contre le VIH/sida, les mutilations et ablations génitales féminines, et la vaccination contre le virus du papillome humain répondaient aux besoins et aux problèmes de santé publique touchant les enfants et les adolescents. Les jeunes devaient être en mesure d'exercer leurs droits en matière de sexualité et de procréation afin de pouvoir prendre leurs propres décisions, en toute responsabilité, pour tout ce qui concernait leur propre corps, leur fécondité et les maladies sexuellement transmissibles. La prévention des grossesses chez les adolescentes était une priorité et il fallait notamment continuer d'affiner les indicateurs.

191. Un groupe de délégations a déclaré qu'aucun cadre de résultats n'ayant été établi pour l'examen final du plan d'action stratégique prioritaire pour l'égalité des sexes, il était quasiment impossible de déterminer l'impact du plan. Il était donc essentiel que le plan d'action pour l'égalité des sexes repose sur un solide cadre de suivi, d'évaluation et de présentation des résultats, assorti d'objectifs ambitieux mais réalistes, d'indicateurs mesurables et de bases de référence factuelles. Les

intervenants ont salué les efforts faits par l'UNICEF pour promouvoir l'utilisation de données ventilées, s'agissant notamment d'indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes, et pour renforcer les moyens dans ce domaine. Les résultats de l'UNICEF devraient être ventilés par région, par sexe et par âge afin de permettre une meilleure évaluation de l'impact, des besoins et des vulnérabilités.

192. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur les crédits alloués au plan d'action et ont encouragé l'UNICEF à s'assurer un financement prévisible et un appui technique interne durable pour l'égalité des sexes. Un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction l'ouverture prévue d'un crédit supplémentaire de 12 millions de dollars de ressources de base (pour atteindre un montant total de 19 millions de dollars) pour la mise en œuvre du plan d'action et ont demandé des précisions sur la manière dont ces fonds seraient utilisés. Il était difficile de savoir si les activités financées par le Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'égalité des sexes seraient programmées séparément ou dans le cadre des travaux des équipes de programmation existantes.

193. Un groupe de délégations a soutenu qu'il fallait allouer des ressources suffisantes à la promotion de l'égalité des sexes, notant qu'il n'y avait pas de crédits prévus à cette fin au budget intégré de l'UNICEF présenté au Conseil d'administration en septembre 2013. Ces délégations ont salué les efforts déployés pour combler cette lacune en se fixant pour objectif de consacrer, d'ici à 2017, 15 % du montant total des dépenses à l'égalité des sexes en investissant 19 millions de dollars de ressources de base, en accroissant les contributions au Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'égalité des sexes et en utilisant des fonds sectoriels et thématiques pour intégrer pleinement la problématique hommes-femmes. Cet objectif ne devrait cependant pas détourner l'attention de la nécessité de répartir équitablement toutes les ressources entre hommes et femmes. Les délégations se sont dites préoccupées par le fait que le plan d'action était financé en grande partie par d'autres ressources.

## **D. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 6)**

### **a) Projets de descriptif de programme de pays**

194. Le Président a annoncé que le Conseil d'administration examinerait huit projets de descriptif de programme de pays et un descriptif de programme de région. Un document explicitant les raisons de la prorogation de programmes de pays en cours a également été présenté au Conseil d'administration.

195. Conformément à la décision 2008/17, le Conseil d'administration a été informé des raisons pour lesquelles la présentation de cinq projets de descriptif de programme de pays (Bosnie-Herzégovine, Équateur, Guatemala, Iraq et Paraguay) avait été reportée à la deuxième session ordinaire de 2014 (E/ICEF/2014/CRP.11). La présentation du projet de descriptif de programme pour le Mali avait été reportée à la première session ordinaire de 2015.

196. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les programmes de pays proposés ainsi que les prorogations des programmes de pays en cours.

197. Une intervenante a déclaré que sa délégation saluait les efforts déployés par l'UNICEF dans le domaine de la santé du nourrisson, de l'enfant, de l'adolescent et de la mère, et qu'elle souhaiterait avoir plus de détails sur les mesures prises pour permettre au Conseil d'administration d'évaluer leurs chances de succès. Il importait de définir des critères d'évaluation et de les suivre régulièrement afin de pouvoir modifier les programmes de pays de façon à atteindre les objectifs convenus en matière de santé et de bien-être de la mère et de l'enfant.

#### **Asie de l'Est et Pacifique**

198. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme de pays pour le Timor-Leste (E/ICEF/2014/P/L.3).

199. Le représentant du Timor-Leste a salué le travail accompli et confirmé que le descriptif de programme de pays était conforme au plan stratégique de développement national timorais. Son gouvernement appuyait les quatre stratégies complémentaires définies dans le programme de pays et tenait à souligner qu'il avait encore besoin de l'aide technique et financière de l'UNICEF pour renforcer ses capacités et améliorer la prestation des services.

#### **Afrique orientale et australe**

200. Le Directeur régional a présenté les descriptifs de programme de pays pour l'Angola, les Comores et le Kenya (E/ICEF/2014/P/L.4-E/ICEF/2014/P/L.6). Le descriptif du programme de pays pour le Kenya a été présenté, à titre exceptionnel, pour examen et approbation à la session annuelle.

201. Le représentant de l'Angola a indiqué que le descriptif de programme de pays était conforme aux priorités nationales de développement. Son gouvernement était déterminé à atteindre les objectifs du programme de pays, s'agissant notamment de réduire la mortalité maternelle et postnatale, de promouvoir l'enregistrement des naissances et renforcer le système de statistiques de l'état civil, et de développer un programme d'assistance sociale de grande envergure en faveur des familles vulnérables.

202. La représentante du Kenya a remercié l'UNICEF de sa collaboration étroite avec son pays depuis son accession à l'indépendance. Elle a noté que le descriptif de programme de pays s'articulait autour du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et qu'il était pleinement conforme aux priorités nationales. Il s'agissait d'un plan ambitieux, mais l'UNICEF était à la hauteur de la tâche. Le principe d'efficacité devait guider la mise en œuvre du programme et l'équipe de pays de l'UNICEF devait renforcer ses outils de gestion des résultats et démontrer la rentabilité de l'investissement.

203. Une délégation a salué les résultats encourageants obtenus au Kenya en dépit des difficultés rencontrées, l'UNICEF étant l'un des organismes des Nations Unies les plus efficaces pour ce qui était de produire des résultats et d'en rendre compte. La délégation souhaitait en savoir davantage sur la manière dont le bureau de pays comptait améliorer la gestion axée sur les résultats et mieux appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, s'agissant notamment du contrôle des partenaires de réalisation.

### **Amérique latine et Caraïbes**

204. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (E/ICEF/2014/P/L.2).

205. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a déclaré que le programme de pays permettrait à son gouvernement de poursuivre sa collaboration avec l'UNICEF afin d'assurer la protection intégrale des enfants. Le programme aiderait à définir et à mettre en œuvre des politiques de santé et de protection des enfants et des jeunes, tout en privilégiant l'éducation.

206. Une délégation a exprimé son soutien en faveur du programme de pays, jugé conforme au programme d'aide bilatérale que son gouvernement accordait au Venezuela.

### **Moyen-Orient et Afrique du Nord**

207. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme de pays pour la Tunisie (E/ICEF/2014/P/L.8) et le descriptif de programme de région pour les enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine (E/ICEF/2014/P/L.7).

208. La représentante de la Tunisie s'est dite satisfaite des préparatifs du descriptif de programme de pays. Elle a souligné les progrès accomplis en faveur des enfants en Tunisie, notant que l'inclusion, dans la nouvelle Constitution, d'une clause relative aux droits des enfants témoignait de l'importance accordée à la cause des enfants dans tous les plans et activités de développement du pays.

209. Le représentant du Liban a fait savoir que l'afflux croissant de réfugiés posait des problèmes humanitaires dépassant les capacités d'accueil du pays. Le Liban se félicitait du partenariat établi avec l'UNICEF pour reconstruire ses institutions et instaurer un climat de paix et de sécurité qui permette à chacun d'exercer ses droits fondamentaux.

210. Le représentant de la République arabe syrienne a dit que, durant la crise actuelle, son gouvernement avait coopéré avec l'UNICEF, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres organismes humanitaires pour venir en aide aux enfants palestiniens et syriens. Son gouvernement réaffirmait son intention de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à tous les civils touchés par la crise en République arabe syrienne.

211. La représentante de l'État de Palestine a remercié l'UNICEF de l'aide qu'il apportait aux enfants et femmes palestiniens. Elle a demandé qu'une plus grande attention soit portée à la situation des réfugiés palestiniens dans les pays voisins. La réalisation des objectifs définis dans le descriptif de programme de région atténuerait les souffrances des enfants et des femmes palestiniens.

212. Se référant au mémorandum d'accord entre l'UNICEF et l'UNRWA mentionné au paragraphe 23 du descriptif de programme de région, une délégation a déclaré qu'il importait de vérifier si l'UNICEF exécutait son programme efficacement, comment il collaborait avec l'UNRWA pour la mise en œuvre de chaque projet et dans quelle mesure cette collaboration créait des effets de synergie.

### **Asie du Sud**

213. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (E/ICEF/2014/P/L.9).

214. Le représentant de l'Afghanistan a rendu hommage aux deux membres du personnel de l'UNICEF qui avaient été tués dans l'explosion survenue récemment à Kaboul. Son gouvernement appréciait à sa juste valeur l'appui apporté par l'UNICEF aux efforts de développement de son pays alors qu'il entamait sa décennie de transformation. Son gouvernement se félicitait du nouveau programme de pays, saluant en particulier son objectif global de lutter contre les inégalités dans les régions les plus démunies de l'Afghanistan. Le représentant a souligné qu'il importait de renforcer les volets nutrition et protection dans le prochain programme.

215. Un groupe de délégations s'est félicité de l'alignement du descriptif de programme de pays sur la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et le PNUAD et des liens clairement établis entre action humanitaire et développement à long terme, notamment en matière de résilience. Ces délégations ont engagé l'UNICEF à accorder une plus grande attention à la protection des enfants. Elles ont demandé, puisque l'UNICEF comptait sur ses partenaires locaux pour la mise en œuvre des programmes, des précisions sur l'atténuation des risques et l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

### **Afrique de l'Ouest et du Centre**

216. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme de pays pour la Sierra Leone (E/ICEF/2014/P/L.10).

217. La représentante de la Sierra Leone a dit que le programme de pays proposé, qui visait à améliorer la vie des enfants et à protéger leurs droits, était aligné sur le Programme pour la prospérité et le PNUAD. Tout en soulignant les progrès accomplis en faveur des enfants et des femmes grâce à la réduction de la mortalité maternelle et à l'accroissement du taux de scolarisation primaire, elle a noté qu'il restait de nombreux défis à relever, notamment dans les domaines du renforcement des capacités, de l'amélioration de la résilience, de la mise en place d'un environnement protecteur pour les enfants et du renforcement de la protection sociale.

218. Une délégation a noté que le programme de pays avait été élaboré suivant un processus participatif. Elle a recommandé que l'UNICEF donne suite aux recommandations formulées dans d'autres documents, concernant notamment l'évaluation de la prise en charge par la collectivité de la malnutrition aiguë et les conclusions des rapports d'audit interne, et qu'il intègre la gestion des risques dans la planification et la mise en œuvre.

219. Saluant les efforts consacrés par l'UNICEF à l'élaboration du document de programme de pays, une autre délégation a fait observer que davantage de ressources étaient allouées à la santé et à la nutrition qu'à la protection et a demandé des précisions sur la répartition des ressources présentée dans le document.

#### **b) Prorogation des programmes de pays en cours**

220. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le document portant la cote E/ICEF/2014/P/L.11.

221. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2014/7, 2014/9 et 2014/14 (voir annexe III).

## **E. Évaluation (point 7)**

### **Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF et vues de l'administration**

222. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport portant la cote E/ICEF/2014/12. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2014/CRP.13).

223. Quatre délégations ont salué l'exhaustivité du rapport sur la fonction d'évaluation, notamment la description des nombreuses activités menées sur ce plan aux différents échelons de l'UNICEF. Elles ont réaffirmé leur soutien aux mesures prises pour faciliter l'apprentissage entre régions. Il était important de prévoir des effectifs suffisants pour assurer la qualité des évaluations et de la gestion, et pour préserver l'indépendance du Bureau de l'évaluation.

224. Comme l'UNICEF l'avait signalé lors des consultations officieuses tenues avant la session, il faudrait poursuivre le travail pour intégrer systématiquement l'égalité des sexes et les approches fondées sur les droits de l'homme dans les évaluations. Les délégations ont noté avec satisfaction que les critères d'évaluation établis par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques avaient été pris en compte dans la politique d'évaluation révisée. Les rapports d'évaluation présentés au Conseil d'administration cette année étaient de bonne qualité mais gagneraient à indiquer plus clairement si les objectifs des programmes avaient été atteints ou non.

225. La participation de l'UNICEF aux activités d'évaluation interorganisations et à l'échelle du système a été saluée. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à renforcer la collaboration et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Par souci de transparence, elles ont encouragé l'UNICEF et les autres organismes participants à présenter à leurs conseils d'administration respectifs les mesures prises par leur administration pour donner suite aux évaluations conjointes. Elles se sont félicitées de la qualité du travail accompli par Evalpartners, qui était désormais administré par ONU-Femmes. Elles ont également salué les mesures prises par l'UNICEF pour améliorer l'évaluation de l'action humanitaire, ainsi que le recentrage sur la protection des enfants.

226. Une délégation a estimé que, pour être vraiment utiles, les évaluations devaient être effectuées en temps voulu. Il fallait aussi prévoir suffisamment de temps pour le suivi et maintenir une bonne communication avec les responsables des programmes évalués. Il était préférable de recruter des évaluateurs nationaux connaissant bien les programmes de pays plutôt que des évaluateurs étrangers qui ne comprenaient pas toujours les facteurs en jeu. Il était également important de renforcer les capacités nationales. Il a été demandé à l'UNICEF de préciser la méthode utilisée pour choisir les programmes à évaluer.



### **Rapport de synthèse sur l'évaluation des opérations et suite donnée par l'administration**

227. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport de synthèse sur l'évaluation de la prise en charge par la collectivité de la malnutrition aiguë et le Directeur des programmes a présenté la réponse de l'administration.

228. Cinq délégations ont appuyé la recommandation générale tendant à ce que l'UNICEF continue de promouvoir la prise en charge par la collectivité de la malnutrition aiguë comme moyen de lutte viable contre la malnutrition aiguë sévère. Elles penchaient en faveur d'une approche globale associant prévention et traitement. La prévention serait favorisée en renforçant les mécanismes de communication avec les populations locales et la gestion de la malnutrition aiguë. Les délégations ont jugé encourageant le degré auquel la prise en charge par la collectivité de la malnutrition aiguë avait été incorporée dans les systèmes de santé nationaux. Pour assurer la viabilité, la rentabilité et l'efficacité de cette approche, il était également important de promouvoir les financements nationaux et l'utilisation appropriée d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi par les aidants familiaux et les dispensaires.

229. En 2013, une étude financée par deux délégations avait conclu que les organismes donateurs pourraient faire des contributions qui permettent d'apporter un soutien à long terme à la prise en charge par la collectivité de la malnutrition aiguë, en dehors des moyens d'intervention en cas de crise, dans la logique d'une meilleure intégration des programmes d'aide humanitaire et de développement. Sachant que la coordination entre les parties prenantes était indispensable pour intensifier les interventions nutritionnelles, les délégations ont salué les mesures prévues dans la réponse de l'administration concernant la réduction du coût des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi et la promotion d'une stratégie commune de lutte contre la malnutrition aiguë entre l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, les partenaires de réalisation et les ministères de la santé.

230. Un autre intervenant a engagé l'UNICEF à réfléchir aux moyens de communiquer les conclusions du rapport de synthèse afin d'y donner suite et d'approfondir le débat à la conférence internationale sur la nutrition qui devait avoir lieu en novembre 2014.

231. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/10 (voir annexe III).

## **F. Audit interne et investigations (point 8)**

232. Le Rapport annuel 2013 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration (E/ICEF/2014/AB/L.2) a été présenté par le Directeur du Bureau. La réponse de l'administration au rapport (E/ICEF/2014/AB/L.3) a été apportée par le Directeur général adjoint chargé de la gestion. Le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit avait été affiché sur le site Web du Conseil d'administration.

233. Les délégations ont indiqué que les travaux du Bureau de l'audit interne et des investigations étaient essentiels pour garantir la qualité des ressources et des programmes de l'UNICEF et ont noté avec satisfaction l'augmentation du nombre d'audits internes et d'investigations. Elles ont félicité l'administration de l'UNICEF

d'avoir donné davantage suite aux recommandations que les années précédentes. Les appréciations générales formulées par l'UNICEF dans les rapports d'audit donnaient une meilleure idée des résultats des audits. C'est pourquoi les délégations l'ont encouragé à participer à des audits conjoints et des audits interinstitutions, le cas échéant, et l'ont félicité de continuer à appliquer la politique de divulgation des rapports d'audit interne. La communication de plus amples renseignements sur les investigations menées à bien permettrait d'améliorer encore la transparence.

234. On a fait observer que les audits n'étaient pas toujours positifs et mettaient en lumière des lacunes à combler. Bon nombre de bureaux de pays, notamment en Afrique, avaient fait l'objet d'une opinion avec réserve. La réponse de l'administration avait convaincu les délégations que l'UNICEF prenait les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations formulées. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds était une priorité.

235. Les délégations ont affirmé leur soutien aux mesures prises par le Bureau de l'audit interne et des investigations pour renforcer ses moyens d'enquête, notamment sur les allégations concernant des tierces parties travaillant avec l'UNICEF. Cependant, l'UNICEF ayant dans ce domaine des capacités moins importantes que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les délégations ont demandé des informations sur l'effectif supplémentaire et les dépenses prévus pour renforcer la capacité d'investigation du Bureau, qui devait disposer des ressources voulues pour s'acquitter de son mandat. L'UNICEF devrait aborder la question dans le cadre de l'examen à mi-parcours du budget intégré.

236. Un groupe de délégations a indiqué que le rapport d'audit interne tirait les mêmes conclusions que celui du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, qui avait été examiné à la première session ordinaire de 2014, s'agissant des risques élevés concernant la gouvernance, le contrôle interne et la gestion axée sur les résultats, ainsi que les mesures prises pour régler les problèmes liés aux partenaires de réalisation. À cet égard, les délégations attendaient beaucoup de la création du nouveau poste de directeur général adjoint.

237. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour sa nouvelle politique d'interdiction et de répression de la fraude et de la corruption, et pour l'avoir rendue publique. Elles l'ont encouragé à présenter davantage d'informations sur les mesures de lutte contre la corruption, les évaluations des risques et la gestion des risques dans les futurs rapports du Bureau de l'audit interne et des investigations, et à collaborer avec les autres fonds et programmes pour s'attaquer à ces problèmes. Elles ont instamment prié l'UNICEF de continuer à enquêter systématiquement sur tous les cas de détournement de fonds.

238. Les délégations ont appuyé les recommandations du Comité consultatif pour les questions d'audit tendant à revoir le cadre de responsabilisation adopté en 2009. Elles attendaient avec intérêt la poursuite de l'application des principales recommandations de l'audit, s'agissant notamment de la nouvelle politique de rotation des effectifs et de la stratégie d'amélioration de l'information des donateurs au niveau mondial.

239. Le Directeur général de l'UNICEF a dit que l'organisation avait pris des mesures pour préciser la répartition des attributions entre le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. La création du nouveau poste de directeur général

adjoint permettrait de renforcer cette chaîne de responsabilité hiérarchique. En outre, l'UNICEF fournirait des ressources supplémentaires au Bureau de l'audit interne et des investigations et tiendrait compte de la nécessité de mobiliser des ressources lors de l'examen à mi-parcours du budget intégré.

240. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a souligné que l'UNICEF s'était employé dans toute la mesure possible à fournir des conseils bureau par bureau, fonction par fonction, pour améliorer les opérations. L'UNICEF continuerait d'appliquer avec prudence la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour que les ressources soient utilisées de manière à servir au mieux les intérêts des enfants.

241. S'agissant de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le Directeur général adjoint a expliqué que l'UNICEF allait renforcer sa capacité de supervision dans toutes les régions. À propos du renforcement des capacités du Bureau de l'audit interne et des investigations, il a indiqué que la réduction naturelle des effectifs d'autres services permettrait d'allouer au Bureau 350 000 dollars par an. L'UNICEF continuerait de poursuivre les cas de détournement de fonds par tous les moyens, y compris juridiques, et renforcerait la gestion des risques, notamment grâce à la création du nouveau poste de directeur général adjoint.

242. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/11 (voir annexe III).

## **G. Rapport du Bureau de la déontologie (point 9)**

243. Le rapport (E/ICEF/2014/11) a été présenté par le Conseiller principal pour les questions de déontologie.

244. Un groupe de délégations a loué l'action énergique menée par le Directeur général et le Bureau de la déontologie pour promouvoir une culture de comportement éthique, d'intégrité et de responsabilité à l'UNICEF. Elles se sont félicitées des mesures prises par le Bureau pour apporter davantage un appui systémique au personnel afin de reconnaître et résoudre les conflits d'intérêts, et ont salué les efforts faits pour améliorer et élargir le programme de formation sur les questions de déontologie. Ces innovations ayant accru la demande de conseils et de formation, l'UNICEF devrait continuer d'améliorer son programme de formation pour répondre à l'évolution des besoins des bureaux de pays, notamment ceux faisant face à des situations humanitaires fort complexes. L'UNICEF devrait également procéder à des évaluations régulières de l'efficacité des programmes de formation.

245. Les efforts déployés par le Bureau pour instaurer à l'UNICEF une culture dans laquelle il est possible de s'exprimer sans craindre des représailles ont été loués, de même que l'inclusion d'un indicateur de gestion sur la question dans le plan stratégique. Certains membres du personnel avaient fait part des craintes ou des sentiments de frustration qu'ils ressentaient à la pensée de faire connaître leurs doléances, ce qui montrait combien il importait d'appliquer une politique efficace de protection contre d'éventuelles représailles pour promouvoir le respect des principes de responsabilisation et de transparence. Il était essentiel de dispenser une formation sur la protection des dénonciateurs d'irrégularités, et le cours élémentaire en ligne de sensibilisation à la déontologie devrait être obligatoire pour l'ensemble du personnel, et pas seulement pour les fonctionnaires de niveau P-5 et supérieur.

246. S'agissant de l'harmonisation, les délégations ont demandé des informations sur les mécanismes de coordination entre les bureaux de la déontologie des différents organismes des Nations Unies et leurs relations avec le Bureau de la déontologie du Secrétariat de l'ONU, notamment pour la définition des normes et des fonctions de supervision. Elles ont également demandé des précisions sur la manière dont le Bureau de la déontologie de l'UNICEF mesurait sa propre efficacité et les progrès accomplis par rapport aux résultats attendus.

247. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/12 (voir annexe III).

## **H. Création d'un quatrième poste de sous-secrétaire général/directeur général adjoint de l'UNICEF dans le cadre des initiatives de l'institution visant à améliorer la gestion axée sur les résultats (point 10)**

248. La proposition (E/ICEF/2014/AB/L.4) a été présentée par le Chef de Cabinet.

249. Un groupe de délégations a salué la proposition et reconnu ses avantages potentiels. Elles ont demandé un complément d'information, et éventuellement des consultations, sur les changements structurels qu'entraînerait la création du nouveau poste. À leur avis, la réorganisation du siège devrait rendre l'UNICEF plus efficace et moins hiérarchisé, y renforcer l'assurance de la qualité des résultats et assurer une gestion mieux coordonnée. Elles comptaient que le quatrième sous-secrétaire général veillerait à superviser l'application d'importantes recommandations d'audit et d'évaluation, à renforcer la gouvernance et les contrôles internes, et à entretenir de bonnes relations avec les partenaires de réalisation. Elles ont demandé que le secrétariat informe le Conseil d'administration avant la session annuelle de 2015 des changements structurels et de gouvernance survenus au sein de l'UNICEF et notamment de préciser les voies hiérarchiques, les responsabilités, y compris nouvelles, et autres initiatives en matière d'efficacité, présentées dans la proposition.

250. Une autre délégation a indiqué que le Département des opérations de maintien de la paix avait créé un poste analogue pour les services extérieurs et que cela avait permis des gains d'efficacité.

251. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/13 (voir annexe III).

## **I. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF (point 11)**

252. Le Président a déclaré que les résultats présentés dans le rapport annuel du Directeur étaient le fruit des efforts assidus et des sacrifices consentis par tous les membres du personnel, souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Les relations entre le personnel et la direction étaient bonnes dans l'ensemble et le Directeur général s'efforçait de régler les problèmes de personnel qui étaient portés à son attention. Plusieurs questions préoccupaient cependant le personnel, notamment la réorganisation en cours. On pourrait en faire plus sur la question de la perte d'emplois.

253. Mais l'aspect le plus préoccupant était celui de la sécurité du personnel, tout particulièrement sur le terrain et dans les lieux d'affectation dangereux et difficiles. Il était grand temps de procéder à un examen approfondi des conditions de travail et d'emploi des fonctionnaires travaillant dans des lieux d'affectation dangereux, y compris dans des zones de combat. Les points particulièrement préoccupants à examiner étaient l'octroi d'une indemnité au titre des services de sécurité au personnel recruté sur le plan local dans des endroits dangereux; les congés de détente avec prise en charge des frais de voyage pour le personnel recruté sur le plan international; et l'harmonisation de la prime de danger.

254. Dans l'ensemble, la peur de perdre son emploi sapait le moral du personnel, qui se ressentait également du manque de diversité des possibilités d'emploi, notamment pour les femmes et les ressortissants des pays de programmes. Un moyen d'apaiser ces craintes serait d'améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel, de promotion et de mobilité des agents recrutés localement.

## **J. Questions diverses (point 12)**

### **Ordre du jour provisoire**

255. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 2014 du Conseil, qui devrait se tenir du 9 au 12 septembre.

## **K. Adoption des projets de décision (point 13)**

256. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2014/5 à 2014/14 (voir annexe III).

## **L. Prix du personnel et déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration (point 14)**

257. Le Directeur général a annoncé les lauréats du prix du personnel 2014 : a) les 23 collègues du bureau de zone de Kadougli au Soudan, pour leurs activités dans le cadre de l'initiative « Continuité des opérations en faveur des enfants »; b) la Division de la communication et la Section de la protection de l'enfance de la Division des programmes, pour leur collaboration inédite dans le cadre de la campagne « Mettre un terme à la violence à l'égard des enfants »; c) les membres du personnel du bureau de l'UNICEF en République arabe syrienne, où ils devaient faire face à une terrible crise humanitaire qui durait depuis quatre ans.

258. Dans ses observations finales, le Directeur général a déclaré que le personnel avait été au cœur de tous les débats du Conseil durant cette session. Il a rendu hommage à plusieurs membres du personnel qui étaient sur le point de prendre leur retraite ou de changer d'affectation. Pendant la séance de réflexion spéciale sur les enfants en Afrique, on lui avait rappelé que plus de 5 000 fonctionnaires de

l'UNICEF travaillaient en Afrique, pour la plupart des personnes recrutées sur le plan national. Il a partagé l'avis du Président de l'Association mondiale du personnel que l'UNICEF devrait assurer une plus grande équité interne en établissant un meilleur équilibre entre les sexes et entre les régions. Le rapport du Bureau de la déontologie était venu rappeler que tous les membres du personnel – les chauffeurs comme les directeurs – avaient droit au même respect, au même soutien et à la même protection dans un monde de plus en plus dangereux.

259. Le Président a déclaré que la présence d'un si grand nombre de représentants de haut niveau, notamment S. M. la Reine Sofia d'Espagne et la Première Dame du Burkina Faso, témoignait de l'importance des travaux de l'UNICEF. La qualité des débats de la séance de réflexion spéciale sur les enfants en Afrique montrait combien les États Membres, les partenaires de l'UNICEF, les gouvernements, les comités nationaux, le personnel et la société civile souhaitaient des discussions et des échanges de vues à la fois techniques, analytiques et ancrés dans la réalité avec le Conseil d'administration. Il s'agissait de transformer la vie des enfants dans le monde, et il fallait pour cela sortir des sentiers battus. Le moment était venu pour tous les gouvernements de prendre les devants, et la grande organisation exemplaire qu'était l'UNICEF se devait de les accompagner sur cette voie.

**Troisième partie**  
**Deuxième session ordinaire de 2014**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 9 au 12 septembre 2014**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Remarques liminaires**

260. Le Président a indiqué qu'au cours des trois derniers mois, l'instabilité et la maladie ont encore une fois frappé les enfants, victimes innocentes de forces qui les dépassent et dont ils n'ont aucune compréhension. Au Soudan du Sud, en Somalie, au Mali, en République centrafricaine, à Gaza, en Iraq, en République arabe syrienne et en Ukraine, les enfants ont encore été exposés à de graves problèmes. En Afrique de l'Ouest, le virus Ebola a continué à se propager parmi les médecins et autres personnels de santé, les responsables locaux et le reste de la population, dans des pays où les ressources en matière de santé étaient déjà mises à rude épreuve.

261. Bien que l'origine de la poussée épidémique et les raisons pour lesquelles elle a pris de telles proportions soient restées partiellement incomprises, il a été possible d'établir que certaines causes tenaient aux maigres capacités dont disposent les pays touchés pour gérer, prévenir, aborder, diagnostiquer et traiter les pathologies de ce type. Cette situation est venue rappeler sans ménagement que le financement à long terme du renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement était un défi que la communauté internationale et l'UNICEF devaient encore relever.

262. Le Président a félicité le Directeur général et le personnel de l'UNICEF, qui ont travaillé dans des conditions extrêmement difficiles, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés. Il a notamment salué l'action menée par la Division des approvisionnements, qui a envoyé d'impressionnantes quantités de matériel médical en Afrique de l'Ouest pour lutter contre la flambée de maladie à virus Ebola, et le personnel des bureaux de pays de Sierra Leone et du Libéria, qui ont redoublé d'efforts pour acheminer ces fournitures jusqu'aux populations nécessiteuses. En Iraq et en République arabe syrienne, l'UNICEF a distribué des fournitures humanitaires aux familles fuyant le conflit; à Gaza, l'UNICEF œuvrait déjà à aider les enfants à reprendre leur scolarité après le conflit, moralement et éthiquement dévastateur, qu'ils ont connu. De même, au Soudan du Sud, en Somalie, en Ukraine et en République centrafricaine, le personnel de l'UNICEF a accompli un travail remarquable.

263. L'approche du vingt-cinquième anniversaire de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant offrait une grande occasion de parler d'espoir. Dans toutes les régions du monde, la Convention a inspiré des modifications de la législation et des pratiques qui ont permis d'améliorer la vie de millions d'enfants. L'UNICEF s'est maintenu à la pointe de la lutte pour les droits de l'enfant, aussi bien sur le terrain qu'en matière de politiques, de transmission de données, de recherche, d'évaluation et de promotion de l'équité. Alors même que le monde célébrait cet important anniversaire, il restait encore beaucoup à faire et l'UNICEF se devait de rester à la pointe de tous ces efforts. Il convient que le programme de développement pour l'après-2015 soit centré sur les enfants et que ceux-ci en soient les premiers bénéficiaires.

264. Le Directeur général a déclaré qu'en dépit de la sollicitude et des efforts constatés dans le monde entier, la liste des crises s'allongeait de jour en jour. Si certaines situations d'urgence ont retenu l'attention du public, d'autres sont tombées dans l'oubli. Les parties aux conflits ont agi au mépris du droit international humanitaire et leurs actes se sont soldés par de très nombreuses victimes civiles. Le



monde ne doit jamais oublier que chaque vie perdue, à la suite d'un conflit, d'une maladie ou d'une catastrophe, est une perte déchirante pour la famille et une chance de moins pour la réalisation des espoirs collectifs. L'inverse est tout aussi vrai. Chaque enfant dont on sauve la vie est susceptible d'apporter sa contribution à la collectivité et à son pays. La nécessité impérieuse de veiller à la protection et à l'épanouissement de chaque enfant a conduit le personnel et les partenaires de l'UNICEF à agir dans certaines des régions les plus dangereuses et les plus difficiles du monde.

265. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF et ses partenaires ont porté leur action sur 289 situations humanitaires dans 83 pays. Il s'agissait notamment des crises humanitaires persistantes nées des conflits et de l'instabilité en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Afghanistan, ainsi que des catastrophes naturelles qui ont frappé les Philippines et des crises qui sont apparues récemment en Ukraine et en Somalie. Le mois dernier, la Division des approvisionnements a expédié 1 000 tonnes de fournitures de première nécessité destinées aux enfants victimes de crises dans le monde entier, ce qui restera dans les annales comme la plus vaste opération d'approvisionnement jamais réalisée en un mois par l'organisation.

266. L'action d'urgence contre l'Ebola est rapidement devenue la première priorité de l'UNICEF. Dans les pays touchés, la maladie à virus Ebola n'a pas seulement été une crise en soi; elle a aussi eu de graves répercussions sur les programmes de vaccination, avec, en corollaire, des effets à plus long terme sur la mortalité des enfants de moins de 5 ans, l'enseignement, la prévention, la nutrition et d'autres aspects encore du bien-être de l'enfant. Hormis quelques organisations telles que Médecins sans frontières et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le monde a été beaucoup trop lent à agir. L'UNICEF a continué à travailler avec ses partenaires afin d'informer et d'éduquer les populations, d'équiper les établissements de soins, de lutter contre la contagion et de protéger le personnel médical et paramédical engagé dans la bataille contre la maladie; tous ces efforts, pourtant, sont loin d'avoir suffi. Il s'agissait là d'un problème mondial, qui exigeait une réaction urgente. L'UNICEF et ses partenaires doivent aider les gouvernements et les agents des collectivités travaillant sur le terrain dans les pays touchés.

267. De plus en plus sollicité à l'extrême en tant qu'organisation, l'UNICEF s'est vu contraint de déplacer du personnel d'une zone critique à l'autre pour s'efforcer de combler dans la précipitation les lacunes dans les dispositifs relatifs aux situations de crise, tant nouvelles que chroniques. Les fonctionnaires, notamment dans les lieux d'affectation famille non autorisée, et le personnel recruté sur le plan national ont travaillé dans des conditions difficiles. La sécurité de tous les membres du personnel a constitué une priorité absolue, particulièrement lorsque les Nations Unies étaient de plus en plus souvent prises pour cible, dans un contexte de raréfaction des ressources disponibles pour protéger le personnel.

268. La question des ressources était vitale. Si les recettes affectées aux situations d'urgence ont progressé de 62 % en 2013, l'escalade des besoins a eu tôt fait de dépasser les capacités disponibles. Il faut noter à cet égard que l'UNICEF avait mobilisé du personnel pour renforcer les capacités affectées aux interventions d'urgence en Afrique de l'Ouest, au Moyen-Orient et en Afrique de l'Est. Il n'était pas viable de continuer ainsi à déshabiller Pierre pour habiller Paul. L'UNICEF ne

pouvait poursuivre une telle politique de palliatifs sans compromettre les activités de développement à long terme, notamment dans les pays fragiles. Il se doit de rester fidèle à sa mission de développement, à la protection des enfants victimes de situations de crise, et au mandat universel qui est le sien dans les pays à revenu élevé, intermédiaire ou faible, mais il a éprouvé de plus en plus de difficultés à y parvenir en raison des urgences auxquelles il a dû faire face.

269. Ces problèmes ont soulevé des interrogations concernant l'UNICEF et ses missions dans le domaine humanitaire et dans celui du développement. Plutôt que de chercher un équilibre entre le développement à long terme et les interventions d'urgence à court terme, il conviendrait que l'UNICEF intègre les deux. Sur le plan organisationnel, le Fonds a procédé à des changements structurels visant à mieux intégrer l'action humanitaire dans les objectifs de développement à long terme et à mieux harmoniser les interventions immédiates et celles visant des résultats à plus long terme. L'Initiative de renforcement de l'aide humanitaire comportait une proposition de cadre et de stratégie d'apprentissage, dont les objectifs consistaient à fournir à tous les membres du personnel une formation humanitaire de base et à améliorer la capacité des responsables à jouer un rôle moteur en cas de crise inattendue, à renforcer l'équipe d'intervention d'urgence, ainsi qu'à renouveler les partenariats avec les nouveaux acteurs du secteur humanitaire dans le but d'élargir l'éventail de ressources financières et humaines disponibles à l'échelle mondiale pour des interventions humanitaires. L'administration des ressources humaines et les droits et avantages du personnel, tels que la prime de danger et les allocations-logement, continueraient à revêtir une importance cruciale, non seulement pour la qualité de vie du personnel, mais aussi en vue de renforcer les mesures incitatives susceptibles d'encourager le personnel de l'UNICEF à s'engager pour des actions d'urgence.

270. Plusieurs intervenants, dont la délégation s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, ont souligné la nécessité d'accélérer la riposte à l'épidémie d'Ebola. La crise a clairement mis en évidence l'incapacité de la communauté internationale à investir dans des systèmes qui soient à même de traiter des situations d'urgence complexes. Les orateurs se sont accordés sur le fait que la flambée d'Ebola constituait la première priorité de l'organisation et ont indiqué que l'UNICEF jouissait, au niveau local, de la confiance des autorités comme des populations.

271. Les délégations ont exprimé leur gratitude pour le travail essentiel accompli par le personnel de l'UNICEF pour répondre aux besoins des enfants victimes d'urgences d'ordre humanitaire. Tout en s'accordant sur la nécessité de plus en plus pressante d'instaurer un lien entre les interventions d'urgence à court terme et les mesures de développement à long terme, elles ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par l'UNICEF pour y répondre, à savoir notamment les modifications apportées à la structure du siège et l'initiative de renforcement de l'action humanitaire. Les intervenants ont aussi instamment prié l'UNICEF de poursuivre dans la voie du renforcement et du développement de partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de terrain, et de multiplier les activités de sensibilisation dans le cadre d'interventions humanitaires. Compte tenu de l'évolution du paysage humanitaire, il conviendrait que l'UNICEF se demande si ses structures, méthodes et responsabilités sont toujours d'actualité, efficaces et efficientes, et fasse preuve d'audace et d'innovation, en particulier dans le cadre du Sommet mondial sur l'aide humanitaire.

272. Une délégation a salué les efforts de l'UNICEF en faveur du renforcement des capacités de réaction rapide et proportionnée aux crises humanitaires, et notamment la nomination d'un nombre croissant de candidats de haut niveau au vivier des coordonnateurs des opérations humanitaires. L'UNICEF a été encouragé à continuer à privilégier le développement de ses ressources humaines de manière à se constituer des capacités mobilisables rapidement et efficacement au moment où les besoins sont le plus pressants.

273. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de renforcer la protection des enfants dans les situations de crise et les efforts visant à combattre et à prévenir la violence à l'encontre des enfants, notamment au moyen de la promotion interinstitutionnelle des questions liées aux droits de l'homme, en s'attaquant au problème de l'impunité et en renforçant l'utilisation des données.

274. Une délégation a indiqué que les défis sans précédent qui se posaient dans le monde entier montraient combien il importait que les organismes des Nations Unies réagissent de façon bien coordonnée aux situations de crise. L'UNICEF a été instamment prié de soutenir l'élaboration d'une stratégie de réaction aux besoins et d'une analyse des lacunes qui couvrent toute la Syrie et qui puissent, espère-t-on, mener à l'adoption, pour décembre 2014, d'un appel humanitaire unique. Pour qu'ils puissent apporter leur aide à tous ceux qui en ont besoin, il était essentiel que les organismes recourent à toutes les dispositions de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité. Il s'agissait notamment d'élargir l'ampleur et la portée des opérations des Nations Unies et de renforcer le soutien aux opérations transfrontalières des organisations non gouvernementales. Le représentant de la République arabe syrienne a déclaré que son gouvernement n'avait jamais fait obstacle à la distribution de l'aide humanitaire, notamment de médicaments et de fournitures médicales, au profit de son peuple, en particulier des enfants, et qu'il n'avait nulle intention de changer d'attitude.

275. Un intervenant a souligné la gravité des problèmes liés aux changements climatiques qui touchent les enfants. Félicité pour son action humanitaire dans la région du Pacifique, l'UNICEF a été encouragé à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies et acteurs du secteur humanitaire en vue de mieux faire comprendre les caractéristiques propres à la région et notamment sa vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue au Samoa, une délégation a indiqué que les questions concernées par les activités de l'UNICEF dans la région étaient l'alimentation, la sécurité, la nutrition, l'eau et l'assainissement, la santé et la lutte contre les maladies non transmissibles. Une autre délégation a souligné l'importance de la sécurité humaine, et en particulier de la protection et de l'autonomisation des populations vulnérables.

276. Parlant du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, à venir, un groupe d'États a souligné que cet événement était l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans le monde entier en matière de bien-être et de qualité de vie des enfants, tout en appelant à réfléchir aux problèmes et aux inégalités qui touchent encore les enfants de par le monde. Plusieurs intervenants ont insisté sur l'importance de ratifier les protocoles facultatifs de la Convention.

277. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait d'inclure les droits des enfants et des adolescents dans le cadre de développement pour l'après-2015 et salué l'UNICEF pour son rôle moteur sur cette question.

278. L'UNICEF a été félicité pour ses efforts novateurs et efficaces en matière de collecte de fonds, ainsi que pour la nouvelle plateforme ouverte en ligne conçue pour renforcer la transparence en permettant le traçage des résultats et des ressources des programmes. L'excellent bilan financier de l'institution, dont les recettes totales ont atteint le chiffre record de 4,9 milliards de dollars, témoigne des gros efforts accomplis en matière de partenariats, mais également de l'intégrité, de l'importance incontestée et de l'urgente nécessité du travail de l'UNICEF.

279. Un groupe d'États a exprimé son soutien en faveur du travail accompli par l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire et souligné qu'il était important que l'UNICEF reste physiquement présent dans tous ces pays, notamment dans le but de créer des synergies avec d'autres parties prenantes, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

280. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2014/14).

281. Conformément à la règle 50.2 et à l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 35 délégations, dont 1 organisation intergouvernementale, 4 organisations non gouvernementales et 6 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté des pouvoirs pour la session.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Programme de travail proposé pour les sessions de 2015 du Conseil d'administration (point 3 de l'ordre du jour)**

282. Le projet de programme de travail pour les sessions de 2015 du Conseil d'administration (E/ICEF/2014/15) a été présenté par son secrétaire.

283. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/16 (voir l'annexe III).

### **B. Débat structuré sur le financement des résultats attendus du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, et masse critique des ressources de base (point 4 de l'ordre du jour)**

284. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la masse critique des ressources de base (E/ICEF/2014/27). Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe pour les affaires extérieures, des exposés ont été présentés par le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie et par le Directeur de la Division des partenariats publics.

285. Des délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour consulter les États Membres conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur l'examen quadriennal complet. Elles ont félicité l'UNICEF d'avoir associé d'autres fonds et programmes basés à New York à l'élaboration de certains principes de base permettant de définir la masse critique des ressources et à la conception de stratégies de financement durable des programmes des Nations Unies en matière de développement, tout en tenant compte des spécificités de chacune des institutions, ainsi que de l'obligation qui leur incombe, dans le cadre de leurs efforts de mobilisation des ressources, de faire état de performances et de résultats. Certains intervenants ont encouragé l'UNICEF à poursuivre ses discussions avec les autres organismes des Nations Unies sur les bonnes pratiques qui permettraient d'améliorer les financements ainsi que leur qualité, dans le cas des ressources de base comme des autres ressources.

286. De nombreuses délégations ont déclaré qu'il convenait que le dialogue structuré se poursuive au-delà de 2014 et se tienne chaque année, parallèlement aux examens financiers annuels, car le concept de masse critique est appelé à évoluer au fil du temps, de même que les tendances en matière de financements. Il conviendrait qu'à l'avenir, les dialogues structurés soient assortis de consultations informelles et portent sur ladite évolution des concepts et des estimations tout au long de la période de mise en œuvre du plan stratégique. Ce débat permanent permettrait à l'UNICEF de mieux se préparer à l'examen à mi-parcours du budget intégré, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la procédure de recouvrement des coûts, et aussi d'aider les donateurs à arrêter leurs décisions de financement en meilleure connaissance de cause.

287. Un groupe de délégations a souligné que les contributions aux ressources de base sont le fondement du financement de l'UNICEF et doivent le rester, car cela constitue une condition préalable pour que l'UNICEF conserve sa valeur stratégique, sa réactivité et sa capacité reconnue à produire des résultats à la demande des pays de programme. Tout en se félicitant que l'UNICEF travaille activement à élargir la communauté de ses donateurs, elles ont souligné que le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources constituait une réelle préoccupation. Un autre intervenant a déclaré qu'il était important d'accroître le volume des ressources et d'améliorer la qualité du financement issu des donateurs existants et à venir, tant publics que privés. Cela impliquerait d'introduire plus de souplesse et de prévisibilité dans le fonctionnement de la structure de financement, afin de parvenir en bout de course à une stratégie de mobilisation des ressources assortie d'objectifs clairement définis et de mesures concrètes, comme cela a été fait dans le cas des partenariats de collecte de fonds privés.

288. L'UNICEF a été instamment prié de mettre en place des mesures de nature à inciter les États Membres à apporter des contributions aux ressources de base. Il pourrait notamment s'agir de renforcer la visibilité des actions et d'en reconnaître le mérite, de mieux faire connaître les résultats et de forger davantage de partenariats stratégiques avec les bailleurs de ressources de base aux niveaux mondial, régional et national. Un autre aspect important évoqué tenait à la panoplie et à la portée des mesures d'incitation, des mécanismes et des guichets de financement propres à faciliter la transition d'une structure rigide vers une structure plus souple en ce qui concerne les ressources autres que les ressources de base. Ces dernières ont été définies comme des financements octroyés à l'UNICEF de façon prévisible mais qui

sont à la fois peu préaffectés (de sorte que l'institution puisse en faire usage là où le besoin s'en fait le plus sentir et là où ils peuvent produire les meilleurs résultats) et alignés sur les priorités fixées par le Conseil d'administration.

289. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de trouver le meilleur dosage de ressources de base et de ressources de grande qualité autres que les ressources de base nécessaires pour financer les résultats du plan stratégique et les priorités nationales, tels qu'ils figurent dans les programmes de pays, et que l'UNICEF ainsi que ses bureaux de pays décentralisés veillent à ce que toutes les ressources reçues soient alignées sur les dispositions du plan national.

290. Parmi les autres problèmes abordés, il a été question de la manière d'adapter rapidement la stratégie de financement de l'UNICEF à un contexte de financement en mutation constante, de la meilleure façon de répondre à la nécessité de renforcer le lien, dans le cadre de la stratégie de financement, entre l'action humanitaire et le développement, ainsi que de la manière dont les fonds et programmes peuvent appliquer le principe de l'unité d'action, notamment en matière de financement.

291. Il a également été dit qu'il serait possible, en tenant compte des besoins et des intérêts des donateurs, de rendre le financement plus prévisible et l'utilisation des ressources plus souple. Les donateurs avaient souvent une préférence pour les financements affectés à des fins spécifiques parce qu'ils voulaient une confirmation des résultats de leurs contributions. Les organes législatifs nationaux qui approuvaient les budgets exigeaient un état des résultats effectifs des contributions de l'exercice précédent aux ressources générales. Dans ce contexte, les intervenants se sont félicités du travail accompli par l'UNICEF pour concevoir une plateforme en ligne, accessible au public, permettant un suivi des résultats et des ressources. Cette initiative devrait avoir des effets positifs sur le contrôle et l'obligation de rendre compte, accroître la transparence et convaincre les donateurs d'apporter davantage de ressources utilisables avec souplesse. L'UNICEF a été encouragé à continuer d'améliorer la qualité de la communication et du suivi des résultats en matière de ressources financières et de dépenses, notamment en renforçant la visibilité des entités contribuant aux ressources de base. Un groupe de délégations a indiqué qu'il convenait d'accorder une attention accrue à la gestion du risque.

292. Une délégation a déclaré que, même si elle comprenait le bien-fondé du maintien d'un niveau minimal de ressources pouvant être utilisées avec souplesse, il restait nécessaire de laisser aux donateurs, tant du secteur public que du secteur privé, la possibilité de choisir les programmes de l'UNICEF – programmes de pays, régionaux ou mondiaux – auxquels ils souhaitaient contribuer. Cela est d'autant plus valable pour certains pays à revenu intermédiaire qui se caractérisent à la fois par une communauté de donateurs de plus en plus étendue, issus en particulier du secteur privé, et par la présence sur leur territoire d'une vaste population d'enfants nécessitant qui pourraient bénéficier des actions de l'UNICEF en matière humanitaire et de développement.

293. Une délégation a déclaré que les institutions internationales avaient entrepris un examen exhaustif du système d'affectation de ressources aux pays en développement alors même que de très nombreux engagements pris dans le passé en vue d'aider ces pays n'avaient pas dépassé le stade de « simples chimères ». Souvent, les intérêts des donateurs n'étaient pas une priorité nationale pour ces pays, si bien que la mise en œuvre des programmes était souvent reportée. Le même intervenant a encouragé l'UNICEF à continuer de jouer un rôle dans la mobilisation

des ressources autres que les ressources de base et en faveur du maintien de la nature universelle et multilatérale de ses programmes, afin de répondre aux besoins des pays en développement.

294. Une autre délégation a félicité l'UNICEF pour sa stratégie visionnaire de collecte de fonds auprès du secteur privé en vue d'élargir la communauté de ses donateurs, et suggéré que l'institution joue du prestige de son image de marque pour capter l'intérêt des « gens ordinaires ». Le récent phénomène du « défi du seau d'eau glacée » a révélé non seulement que les gens étaient disposés à donner de leur personne pour une bonne cause, mais aussi que la technologie des messages courts présentait un potentiel prometteur en matière de collecte de fonds. En collaboration avec les comités nationaux, l'UNICEF pourrait élaborer de nouveaux outils en vue d'inspirer et d'encourager les personnes privées, les entreprises et les organisations philanthropiques à le soutenir dans sa mission. Un autre intervenant a exhorté l'UNICEF à tirer parti du potentiel du secteur privé et à l'intégrer aux débats relatifs aux nouvelles modalités de financement.

295. Dans les déclarations qu'elles ont prononcées à l'ouverture de la session, plusieurs délégations ont formulé des observations sur la question de la masse critique des ressources de base. Une délégation a déclaré que les dialogues structurés lancés par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement a été l'occasion de définir les principes communs visant à permettre aux États Membres et aux institutions de consolider leurs bases financières et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs actions. L'UNICEF a été félicité pour les efforts qu'il déploie afin d'encourager le dialogue sur cette question. Le dialogue structuré en cours devrait aider à trouver des moyens novateurs et efficaces d'introduire plus de diversité dans la communauté des donateurs et d'augmenter les contributions aux ressources de base, dans le cadre d'un effort global d'amélioration du financement qui porterait sur plusieurs volets : la flexibilité, la prévisibilité, les autres types de ressources et les améliorations à apporter à l'utilisation des fonds thématiques. Une délégation a salué les efforts consentis par l'UNICEF pour étendre et renforcer les partenariats avec le secteur privé aux niveaux national et mondial.

296. Un intervenant a déclaré que la masse critique devait refléter toutes les ressources nécessaires pour permettre aux institutions d'obtenir les résultats convenus dans leurs plans stratégiques et prévus dans leurs budgets intégrés. Une autre délégation a souligné qu'elle contribuait de façon substantielle à la fois aux ressources de base et aux autres ressources, et que les deux types de ressources avaient leur importance. Un autre intervenant a déclaré que les débats sur les modalités de financement et les mesures d'incitation visant à accroître le pourcentage de ressources autres que les ressources de base sont importants pour la préservation du caractère intergouvernemental de l'UNICEF. Quant aux partenariats avec le secteur privé, ils sont essentiels mais ne doivent pas nuire au renforcement de la gouvernance, ni saper les efforts visant à améliorer l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources.

297. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/16 (voir l'annexe III).

## **C. Coopération au titre des programmes (point 5 de l'ordre du jour)**

### **a) Approbation de descriptifs de programmes de pays et de programmes régionaux révisés (point 5 a) de l'ordre du jour)**

298. Le Président a dit que, lors de sa session annuelle de juin dernier, le Conseil d'administration avait passé en revue et examiné les projets de descriptif de programme des pays suivants : Afghanistan, Angola, Comores, Sierra Leone, Timor-Leste, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela, ainsi que le programme régional pour les femmes et les enfants palestiniens se trouvant en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine. En réponse aux observations formulées par les membres du Conseil lors de cette session, les projets de descriptifs de programmes de pays ont été révisés en consultation avec les gouvernements, autant que de besoin, et publiés sur le site Web de l'UNICEF dans les six semaines suivant la session annuelle. Les descriptifs révisés seraient approuvés selon la procédure d'accord tacite, sauf si cinq membres au moins du Conseil informaient le secrétariat par écrit qu'ils souhaitaient porter tel ou tel programme de pays devant le Conseil d'administration pour examen complémentaire. Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, le Conseil d'administration a approuvé les huit descriptifs de programme.

### **b) Descriptifs de programmes de pays (point 5 c) de l'ordre du jour)**

299. Le Président a examiné la nouvelle procédure d'approbation des descriptifs de programme de pays, adoptée par le Conseil d'administration dans sa décision 2014/1, qui prévoit que les documents relatifs aux programmes de pays sont examinés et approuvés en une seule session selon la procédure d'approbation tacite. Les projets de descriptifs de programmes de pays dont l'examen figure à l'ordre du jour de la présente session ont été publiés sur le site Web du Conseil d'administration du 16 juin au 7 juillet 2014 afin que ses membres aient la possibilité de formuler des observations. Le secrétariat a reçu un certain nombre d'observations, qui ont été communiquées aux bureaux de pays, aux bureaux régionaux et aux gouvernements concernés et prises en compte, le cas échéant, dans la version finale des documents en cours d'examen par le Conseil. Pour chaque programme de pays, un plan d'évaluation chiffré et, s'il y a lieu, les tableaux de résultats du PNUAD sont consultables sur le site Web du Conseil d'administration. Les descriptifs de programmes de pays devaient être examinés et approuvés selon la procédure d'approbation tacite. Il n'était prévu d'examen plus approfondi que si cinq membres au moins du Conseil d'administration informaient le secrétariat par écrit de leur intention de faire usage de cette possibilité. Le secrétariat n'a reçu aucune demande en ce sens.

300. Le Directeur de la Division des programmes a formulé quelques observations générales sur les quatre descriptifs de programmes de pays. Deux délégations ont souligné que des éléments tels que l'analyse des risques, le suivi des résultats et la prise en compte systématique des questions intersectorielles revêtaient une importance cruciale pour la mise en œuvre effective des programmes de pays. Ces questions n'ont toutefois été évoquées que brièvement dans les descriptifs de programmes de pays et il s'est révélé difficile de déterminer à quelle étape du processus d'élaboration des programmes ils ont été examinés.



### **Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants**

301. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (E/ICEF/2014/P/L.12).

302. La représentante de la Bosnie-Herzégovine s'est félicitée de l'engagement de l'UNICEF en faveur d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, laquelle a été prise en compte dans le descriptif de programme de pays. L'objectif global du programme de pays était d'accélérer l'application universelle des droits de l'enfant en renforçant l'intégration sociale, en particulier des enfants les plus vulnérables et les plus exposés à l'exclusion, ainsi que de leur famille, et des enfants victimes de tous les types de violence, d'exploitation, de ruptures et de catastrophes. Elle a tenu à exprimer sa gratitude pour le soutien fourni par l'UNICEF au moment des inondations et des glissements de terrain sans précédent qui se sont produits en mai 2014.

### **Amérique latine et Caraïbes**

303. Le Directeur régional a présenté les descriptifs de programmes de pays pour l'Équateur, le Guatemala et le Paraguay (E/ICEF/2014/P/L.13-E/ICEF/2014/P/L.15).

304. Le représentant de l'Équateur a déclaré que le programme de pays s'inspirait des priorités arrêtées par le Gouvernement dans son plan de développement national, qui est lui-même fondé sur le droit et la justice et qui place l'être humain au-dessus du capital. Il a réaffirmé la volonté de son gouvernement de collaborer avec l'UNICEF et souligné qu'il importait de renforcer à la fois le système des Nations Unies et les efforts déployés dans le domaine du développement du jeune enfant.

305. Le représentant du Guatemala a indiqué que le programme de pays était axé sur les domaines d'action prioritaires du Gouvernement, à savoir l'inclusion sociale, la protection des enfants et des adolescents, l'éducation pour la vie et le droit à un bon départ dans la vie. L'UNICEF appuierait également une approche multisectorielle axée sur les 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant. Le Gouvernement était préoccupé par le faible niveau des ressources ordinaires affectées au programme, compte tenu des problèmes qui se posaient au pays et, en particulier, du grand nombre d'enfants souffrant de malnutrition chronique.

306. Deux délégations ont déclaré que les principes mêmes du programme appelaient à poursuivre sur la voie d'une solide coopération avec l'UNICEF au Guatemala. Vingt ans après la conclusion des accords de paix, les enfants d'origine autochtone comptaient parmi les groupes sociaux les plus vulnérables et les plus marginalisés. Il importait que l'UNICEF suive et documente la situation des enfants autochtones et s'attaque de manière systématique aux causes sous-jacentes. Il y a lieu d'agir pour que davantage d'enfants autochtones achèvent le cycle de l'enseignement de base et accèdent à l'enseignement secondaire et supérieur. Pour s'assurer que les enfants bénéficient d'un enseignement bilingue de qualité, il était important de tirer les leçons du Programme commun maya, qui avait permis d'élaborer des normes et des cadres en matière d'éducation bilingue, et notamment d'insister sur la participation nécessaire des parents, en particulier des mères, à l'éducation de leurs enfants. Il convenait, pour veiller à ce que le nouveau programme quinquennal continue à se développer et à bénéficier d'un soutien pérenne des autorités nationales, que l'UNICEF continue à bâtir des partenariats

solides avec les secteurs public et privé, la société civile et les autres organismes de coopération internationale.

307. Le représentant du Paraguay a indiqué que le programme de pays était conforme aux priorités du Plan national de développement pour 2014-2030, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et le progrès social. En particulier, le Gouvernement s'est déclaré déterminé à lutter contre la malnutrition infantile chronique et la mortalité infantile et maternelle, et à étendre la couverture de l'enseignement secondaire.

308. Le Conseil d'administration a approuvé les quatre programmes de pays par la décision 2014/15 (voir annexe III).

**c) Prorogation de programmes de pays en cours (point 5 c) de l'ordre du jour)**

309. Le Président a déclaré que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration a été informé de la prorogation, pour un an, du programme de pays pour l'Iraq et du programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie. Il a par ailleurs été demandé d'approuver la prorogation de deux ans du programme de pays du Botswana; une prorogation de deux mois (à l'issue de deux prorogations d'un an) en faveur du Mali; et une prorogation de neuf mois (à l'issue d'une prorogation de deux ans) en faveur de la Colombie. Ces demandes ont fait l'objet du document E/ICEF/2014/P/L.16.

310. Le représentant de la Colombie a déclaré que la prorogation permettra au Gouvernement de mettre la dernière main à son nouveau plan de développement, qui servira de base pour le PNUAD et le nouveau programme de coopération de l'UNICEF, ainsi que pour les programmes des autres organismes des Nations Unies mis en œuvre dans le pays.

311. Le Conseil d'administration a approuvé les demandes par sa décision 2014/18 (voir annexe III).

**D. Évaluations thématiques mondiales et mesures de suivi de l'administration (point 6 de l'ordre du jour)**

312. Le Conseil d'administration était saisi de trois rapports d'évaluation et devait également examiner les réponses de l'administration y afférentes. Les documents correspondants ont été publiés sur le site Web de l'UNICEF; il s'agit : a) de l'évaluation du rôle de l'UNICEF en tant qu'institution chef de file dans le domaine de l'action humanitaire; b) de l'évaluation des programmes de l'UNICEF relatifs à la protection de l'enfance en situation d'urgence; c) du rapport de synthèse thématique des enseignements tirés des évaluations du programme de nutrition. Une fois formulées les observations liminaires du Directeur général adjoint (Gestion), le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté les rapports. Les réponses de l'administration ont été présentées par le Directeur du Bureau des programmes d'urgence et le Directeur de la Division des programmes.

313. Un groupe de délégations a salué les mesures prises par l'UNICEF pour répondre aux lacunes mises en évidence par les évaluations, au moyen, notamment, de plans, de programmes et de l'allocation des ressources. Ces délégations ont souligné qu'il importait de veiller à ce que ces évaluations et les mesures prises pour

donner suite aux recommandations soient dûment portées à la connaissance de toute l'organisation. Un autre groupe s'est exprimé en faveur d'un renforcement supplémentaire de la fonction d'évaluation, afin que les résultats obtenus puissent contribuer à l'amélioration des procédures de planification, des programmes de développement et de l'affectation des ressources dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats. Il a également été suggéré que le Conseil d'administration reçoive des informations sur la mise en œuvre de l'application des recommandations issues des évaluations thématiques globales, sur une base annuelle.

314. Deux délégations ont estimé que les deux premières évaluations ne présentaient pas de manière suffisamment explicite les effets positifs de l'approche du chef de file sectoriel et de la programmation de la protection de l'enfance en situation d'urgence pour les bénéficiaires et sur le plan du renforcement des capacités nationales.

315. En ce qui concerne l'évaluation du rôle de l'UNICEF en tant qu'institution chef de file, un groupe de délégations a indiqué que le plan stratégique et le Cadre intégré de résultats et de ressources mettaient davantage en lumière l'importance de l'UNICEF en tant qu'acteur de l'action humanitaire exerçant des responsabilités de chef de file sectoriel et mobilisé sur le long terme dans des initiatives de reconstruction. Ces délégations ont encouragé l'UNICEF à renforcer encore ces aspects dans le cadre de l'examen à mi-parcours prévu du Cadre intégré de résultats et de ressources.

316. Une délégation a déclaré que les indicateurs pour chaque groupe sectoriel, notamment la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous, l'éducation, la protection de l'enfance et la violence sexiste, devraient tenir compte de la contribution effective de l'UNICEF aux programmes des pays en développement. L'intervenant a souligné la nécessité de fournir une aide humanitaire fondée uniquement sur une approche impartiale et apolitique.

317. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par le problème de la « dérive des missions » touchant les groupes sectoriels, qui sape la capacité de l'UNICEF à remplir son rôle d'institution chef de file. Qu'ils s'exercent au bénéfice des secteurs ou des groupes sectoriels, les efforts de coordination ne sont pas une fin en soi et doivent toujours déboucher sur une amélioration de l'assistance et des prestations en faveur des bénéficiaires. Les dérives des missions dont pâtissent les groupes sectoriels ont pesé sur des ressources déjà maigres. L'absence de priorités clairement établies sur la base d'une évaluation des risques a bridé la capacité des groupes sectoriels mondiaux à fournir une assistance de qualité optimale. Les intervenants se sont déclarés favorables à la recommandation formulée dans le rapport, consistant à rectifier le mode d'intervention des groupes sectoriels dans les scénarios inadaptés en concevant des modèles et des outils de coordination normale des activités entre groupes sectoriels et en clarifiant le rôle de ces derniers de manière à assurer une coordination efficace et adaptée aux besoins.

318. Des délégations ont salué la contribution de l'UNICEF à l'action humanitaire collective et à l'initiative visant à renforcer la préparation des bureaux de pays à l'activation des groupes sectoriels dans les pays à haut risque. Il convenait de créer des incitations visant à encourager les actions collectives. Le fait que les chefs de file sectoriels de l'UNICEF sont tous basés à Genève a contribué à améliorer la coordination de l'aide humanitaire.

319. Des délégations ont salué l'inscription par l'UNICEF de candidats hautement qualifiés au fichier des coordonnateurs des opérations humanitaires pour 2014 et félicité le Fonds d'avoir atteint le plus fort taux de réussite de toutes les institutions. Elles ont appelé à renforcer et à développer encore les partenariats humanitaires essentiels, notamment avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCR et le PAM, au moyen, en particulier, de missions conjointes et de missions communes d'évaluation des besoins. Elles ont également encouragé l'UNICEF à soutenir la participation, dans les meilleurs délais, d'ONU-Femmes au Comité permanent interorganisations avec le statut d'invité permanent.

320. Des intervenants se sont félicités du fait que l'UNICEF prévoit d'améliorer, à l'échelle de l'organisation, son mode de communication des résultats, ainsi que le mode de gestion axée sur les résultats qu'il utilise pour l'action humanitaire, et notamment l'utilisation des données ventilées par sexe et par âge. Ils ont pressé l'UNICEF d'améliorer la communication relative aux ressources générales affectées à l'assistance humanitaire.

321. Certaines délégations se sont émues du fait que le renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement ne bénéficiait pas du même niveau de priorité que dans ceux de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour tous et de la nutrition, et ont appelé l'UNICEF à poursuivre le renforcement des capacités du personnel enseignant.

322. Dans les déclarations qu'elles ont faites à l'ouverture de la session, un certain nombre de délégations ont abordé la question de l'évaluation du rôle de chef de file de l'UNICEF en matière d'aide humanitaire. Elles ont indiqué que les partenaires concernés considéraient que l'UNICEF jouait un rôle efficace dans la coordination des groupes sectoriels nationaux. L'UNICEF prenait au sérieux les recommandations l'encourageant à remédier aux insuffisances et à veiller à ce que les mesures mises en œuvre soient bien comprises dans toute l'organisation. Une délégation s'est émue de la prévalence de la violence sexiste dans les situations d'urgence humanitaire et exprimé son vif désir de voir l'UNICEF et le FNUAP diriger conjointement le sous-groupe sectoriel de la violence sexiste. L'UNICEF a été félicité pour les efforts qu'il a déployés en vue d'améliorer son rôle de chef de file mondial des différents groupes sectoriels, notamment la mise en place d'une cellule de coordination mondiale des groupes sectoriels.

323. Sur le plan de l'évaluation de la protection des enfants dans les situations d'urgence, un groupe de délégations a exprimé son soutien à l'action menée par l'UNICEF en la matière, notamment en ce qui concerne la sensibilisation interinstitutionnelle axée sur les droits de l'homme dans toutes les circonstances et l'application d'une stratégie d'évaluation des besoins tenant compte des différences entre filles, garçons, hommes et femmes.

324. L'UNICEF a été instamment prié de s'investir davantage dans les mesures préventives, notamment en redoublant d'efforts pour appliquer la stratégie de protection de l'enfance dans les pays fragiles et touchés par des conflits, en développant la sensibilisation interinstitutionnelle axée sur les droits de l'homme et en appliquant le programme d'action sectoriel en faveur de la sécurité et de l'état de droit dans les pays fragiles et touchés par des conflits. Les délégations ont demandé des informations sur la suite qui sera réservée à l'étude récemment menée sur la programmation intégrée dans le domaine de l'action humanitaire et sur la façon dont il est prévu d'appliquer la future stratégie mondiale en matière de résilience dans le

cadre de la protection de l'enfance dans les situations de crise. Il a également été dit que la stratégie globale de collecte de fonds en faveur de la protection de l'enfance devait être élaborée dans le cadre du dialogue structuré sur le financement et du plan stratégique.

325. L'UNICEF a été instamment prié de continuer à améliorer son système de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre les enfants, ainsi que son travail de prévention de la violence et les données encore lacunaires de gestion des dossiers, car les insuffisances en la matière ont empêché l'institution de faire valoir les résultats qu'elle a obtenus. Les délégations ont insisté sur l'importance des mesures visant à prévenir la violence sexiste et à y faire face dans tous les secteurs de l'aide humanitaire, ainsi que sur la nécessité de promouvoir des stratégies de transformation sociale à long terme afin de remédier aux causes profondes de la violence sexiste, comme l'a indiqué l'administration dans ses réponses.

326. Un intervenant a salué l'action de l'UNICEF en faveur de la protection des enfants en situation d'urgence, notamment les efforts visant à réunir parents et enfants, à leur offrir un soutien psychologique, à lutter contre le recrutement des enfants par des bandes armées et à alerter les enfants sur les dangers liés aux mines dans les situations d'urgence.

327. Le représentant de la Colombie, pays qui a fait l'objet d'une des études de cas prises en compte pour l'évaluation, a salué le fait que le rapport souligne les efforts consentis par le Gouvernement pour répondre aux besoins des petits garçons, petites filles et adolescents dans les situations d'urgence. Comme l'évaluation n'allait que jusqu'en 2012, certains des progrès récents n'avaient pas été pris en compte. Au cours des dernières années, la Colombie a renforcé les organismes nationaux concernés, en créant notamment un service spécial chargé d'apporter soutien et réparation intégrale aux victimes, un service chargé de la restitution des terres et un service national chargé de la gestion des catastrophes naturelles. Bien qu'elle soit un pays à revenu intermédiaire, la Colombie a demandé des rallonges aux donateurs qui financent la protection de l'enfance pour faire face aux énormes difficultés qu'elle a connues sur le plan social.

328. Dans une déclaration faite en ouverture de session, il a été dit que l'évaluation des programmes de protection de l'enfance dans les situations de crise avait révélé que faute de financements suffisants, il avait été nécessaire d'effectuer des coupes budgétaires dans certains domaines, y compris l'assistance aux victimes de sévices sexuels. Des déficiences ont été constatées dans la gestion des données et des dossiers concernant les infractions graves, en dehors des cas de recrutement d'enfants. Cependant, les services psychosociaux soutenus par l'UNICEF ont permis d'améliorer sensiblement certains aspects de la qualité de vie des enfants.

329. Un groupe de délégations s'est félicité de la métaévaluation réalisée sur la nutrition et de la réponse correspondante de l'administration, ainsi que de la récente évaluation de la prise en charge communautaire des cas de malnutrition aiguë, examinée lors de la session annuelle, et de l'évaluation thématique globale, prévue en 2015, des activités de l'UNICEF visant à lutter contre l'hypotrophie nutritionnelle. Puisqu'il a été un partenaire essentiel des pays concernés dans l'élaboration des normes et programmes stratégiques sur la nutrition, il était important que l'UNICEF continue à investir dans ce type d'évaluations afin de veiller à ce que le travail accompli soit du plus haut niveau de qualité.

330. Le groupe s'est ému du fait que l'évaluation a mis au jour plusieurs cas de programmes mal conçus, des déficiences dans la compréhension des causes et de nombreux cas dans lesquels aucune panoplie cohérente d'actions n'avait été prévue. Un certain nombre d'observations se rapportaient à la faible durabilité des programmes et de nombreuses autres aux investissements dans les capacités institutionnelles et au recours aux financements et aux achats extérieurs.

331. Bien que l'évaluation à elle seule n'ait pas permis d'expliquer l'origine des déficiences en matière de conception des données, d'assistance technique et de coordination, une des raisons possibles tient au fait que les programmes ont été conçus et financés dans des délais très courts. Il a fallu du temps pour investir dans les capacités et les institutions et un apport de fonds supplémentaire ou à plus long terme en faveur de la nutrition était nécessaire.

332. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les recommandations et les réponses de l'administration concernant le recentrage sur une gestion axée sur les résultats, l'attention accrue à accorder aux enseignements tirés des évaluations et un intérêt plus grand à porter au renforcement des capacités. Pour que la réponse de l'administration soit convenablement mise en œuvre, il convient qu'elle soit intégrée et suivie par toute l'organisation. Or, à cet égard, 17 % seulement des mesures convenues par le biais des réponses de l'administration au cours de la période 2009-2013 avaient été mises en œuvre dans le délai convenu d'un an. Les délégations ont instamment prié l'UNICEF de continuer à renforcer les mesures consécutives aux conclusions des évaluations afin de maximiser les enseignements à en tirer et l'efficacité des actions à mener.

333. Sur un total de 49 évaluations, neuf seulement se rapportaient à des situations de crise humanitaire, en dépit du montant élevé des investissements consentis dans ce domaine; par ailleurs, plusieurs pays connaissant de graves problèmes de dénutrition n'ont mené aucune évaluation ni aucune action relative à la nutrition au cours des dernières années. Le nombre d'évaluations effectuées dans le domaine de la nutrition conformément à la politique d'évaluation s'est révélé faible au regard du nombre de pays (plus de 100) dans lesquels l'UNICEF conduisait des programmes de nutrition.

334. Les délégations ont souligné la nécessité pour l'UNICEF de suivre de près les éléments des programmes de nutrition qui fonctionnent bien et les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à sa méthode de travail. Pour favoriser l'échange de connaissances en dehors de l'UNICEF, il pourrait être utile de réaliser davantage d'évaluations conjointes avec d'autres donateurs et avec les gouvernements des pays concernés.

335. Une autre délégation a déclaré que, comme il s'agissait d'un domaine essentiel de l'action de l'UNICEF, elle était favorable à ce que des rapports soient transmis régulièrement au Conseil d'administration sur les conclusions des évaluations menées en la matière, les problèmes repérés et les mesures prises à la suite desdites évaluations.

## **E. Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (point 7)**

336. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe pour les affaires extérieures, la Directrice de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2014/AB/L.6).

337. Un groupe de délégations a loué les très bons résultats obtenus en 2013, année durant laquelle le produit total net provenant du secteur privé, résultant des activités de collecte de fonds, s'était chiffré à 1,26 million de dollars, soit 25 % de plus que l'année précédente. Cette hausse tenait à différents facteurs, notamment l'augmentation considérable des ressources allouées aux interventions destinées à répondre à des situations d'urgence et les bons résultats obtenus en matière de donations mensuelles, le nombre des donateurs ayant augmenté. Les délégations susmentionnées ont noté que le produit de la vente de cartes et autres articles avait diminué et salué les efforts entrepris en vue de rationaliser les coûts de ces activités. Elles se sont aussi félicitées de la contribution des fonds d'investissement créés par l'UNICEF et ont demandé qu'on les tienne informées de l'évolution de cette source de revenus et des rendements qu'elle produisait réellement.

338. L'UNICEF pouvait compter sur la valeur ajoutée que lui apportaient effectivement ses liens avec le secteur privé. Le réseau de comités nationaux était à l'origine de 90 % du produit total net provenant du secteur privé. Il était d'autant plus nécessaire que l'UNICEF s'emploie, dans le cadre de sa stratégie de mobilisation de ressources, à accroître le nombre de ses donateurs privés que les ressources provenant du secteur privé, dont le montant, en 2013, avait pour la première fois dépassé celui des contributions gouvernementales aux ressources ordinaires, allaient effectivement jouer un rôle croissant dans la structure de financement du Fonds.

339. Il était essentiel de continuer à garantir la qualité des ressources provenant du secteur privé, qui devaient être pleinement alignées sur les résultats du plan stratégique pour 2014-2017 et, dans la mesure du possible, orientées vers les ressources ordinaires. Quarante pour cent des ressources obtenues auprès du secteur privé avaient été allouées au budget ordinaire en 2013, et l'UNICEF devait continuer d'encourager ses partenaires à faire en sorte que ce pourcentage aille croissant. Il importait de prendre en compte le rôle financier croissant ainsi joué par le secteur privé lors du débat structuré consacré à la structure de financement de l'UNICEF.

340. Un autre groupe de délégations a estimé que comme la part des recettes de l'UNICEF qui provenait du secteur privé était très importante, il fallait que le Conseil d'administration dispose d'informations suffisantes à ce sujet. Il était encourageant de voir que la communication de l'information s'était améliorée.

341. Les délégations ont félicité les comités nationaux et l'UNICEF d'avoir eu recours à de nouveaux moyens novateurs tels que l'annonce de contributions par SMS (textos) pour recueillir des fonds auprès de sources privées. Elles ont aussi invité l'UNICEF et les comités à réfléchir aux moyens de recueillir d'autres fonds qui, à l'instar des fonds thématiques, pourraient être utilisés avec souplesse. L'aptitude des comités nationaux à obtenir des contributions aussi précieuses pour l'UNICEF méritait d'être reconnue. Les activités de sensibilisation et de

communication avec le public menées par ces comités créaient des conditions particulièrement propices à la coopération en faveur du développement.

342. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a dit que ces comités étaient fiers de leur contribution aux nombreuses réalisations que l'UNICEF avaient comptées à son actif en 2013, en particulier au plan stratégique de partenariat avec le secteur privé et aux résultats exceptionnels obtenus par la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé. Les comités investissaient depuis des années dans la recherche de moyens novateurs qui permettent de plaider la cause des enfants. En 2013, le montant total des recettes qu'ils avaient recueillies par voie électronique s'était élevé à 172 millions de dollars, soit 22 % de plus qu'en 2012. Ils avaient bénéficié du soutien considérable de 4,5 millions d'utilisateurs des médias sociaux, soit 43 % de plus qu'en 2012. En 2013, ils avaient compté plus de 1,5 million d'abonnés sur Facebook seulement, et leurs sites Web avaient été consultés par plus de 30 millions de personnes.

343. Les comités nationaux avaient remporté ces succès tout en prenant des mesures draconiennes pour améliorer leur performance individuelle et collective et obtenir de meilleurs résultats dans l'intérêt des enfants. Ils étaient parvenus non seulement à accroître leur contribution totale à l'UNICEF, mais aussi à augmenter leur taux de contribution, qu'ils avaient porté collectivement à 76 % en 2013.

344. Il était essentiel que les membres de la famille de l'UNICEF aient une idée claire de ce qu'étaient les comités nationaux, leurs modalités de fonctionnement, les principes qui les guidaient et les moyens par lesquels ils mesuraient leur succès. Durant les deux années écoulées, les comités étaient devenus plus efficaces et plus créatifs. Ils avaient noué des liens de partenariat solides et rallié le public à des causes communes, et leur collaboration avec l'UNICEF n'avait jamais été aussi fructueuse.

## **F. Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées, 2014-2017 (point 8)**

345. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion a présenté le rapport (E/ICEF/2014/AB/L.5), puis le Contrôleur par intérim a fait un exposé.

346. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/17 (voir annexe III).

## **G. Rapport sur les visites de membres du Bureau du Conseil d'administration sur le terrain (point 9)**

### **Visite de membres du Bureau au Burkina Faso, du 26 avril au 2 mai 2014**

347. Après la projection d'une vidéo, le chef de la délégation, S. E. M. Stephan Tafrov, Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Conseil d'administration, a présenté le rapport (E/ICEF/2014/CRP.25). Il a affirmé que la visite avait permis aux membres du Bureau du Conseil d'administration de recueillir des informations de première main sur l'action que menait l'UNICEF au Burkina Faso, et de mieux comprendre les



difficultés auxquelles se heurtaient les femmes et les enfants de ce pays, notamment dans les domaines suivants : accès aux soins de santé, éducation, protection, approvisionnement en eau, hygiène et services d'assainissement.

348. Les membres du Bureau ont constaté avec une profonde préoccupation que le travail des enfants dans les mines d'or demeurait un problème majeur au Burkina Faso et ils ont salué les efforts de l'UNICEF à cet égard. Bien qu'interdites par la loi, les mutilations génitales féminines et l'excision demeuraient largement répandues et touchaient les trois quarts des filles du pays. Il fallait faire fond sur les engagements politiques de haut niveau pris par le Gouvernement pour créer un vaste mouvement en vue de mettre fin, pour la génération suivante, aux mutilations génitales féminines et à l'excision, aux mariages d'enfants et aux pratiques discriminatoires connexes. La malnutrition restait un gros problème et environ 35 000 réfugiés maliens se trouvaient actuellement au Burkina Faso. Les membres du Bureau ont pris note de la collaboration constructive entre les différents organismes des Nations Unies et ont encouragé ces derniers à coordonner leurs efforts dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action. Il était clair que l'UNICEF avait pris une position très ferme sur la question de la protection des enfants et de leurs droits et coopérait de façon constructive avec les autorités du pays.

#### **Visite de membres du Conseil d'administration au Soudan, du 26 avril au 2 mai 2014**

349. Après la projection d'une vidéo, le chef de la délégation, S. E. M. Ferit Hoxha, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, a présenté le rapport (E/ICEF/2014/CRP.26). Il a affirmé que la situation qui régnait au Soudan, tant au niveau politique que sur le plan de la sécurité, était complexe. La moitié de la population, estimée à 37,3 millions, avait moins de 18 ans. Bien que des efforts et certains progrès aient été accomplis, le Soudan avait encore beaucoup à faire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il était indispensable que le Gouvernement s'engage plus fermement et de façon plus résolue à accorder une place centrale aux enfants dans son programme national de développement. Le Président avait engagé un dialogue à l'échelle nationale. La délégation de l'UNICEF était fermement convaincue que le pays avait besoin d'un tel dialogue, qui devait être poursuivi avec vigueur et détermination et n'exclure aucune partie. Les enfants, parents, travailleurs sociaux, citoyens et représentants de la société civile qu'elle avait rencontrés avaient demandé, en premier lieu, qu'il soit mis fin à la guerre.

350. L'opération humanitaire que l'UNICEF menait au Soudan était l'une des cinq plus importantes au monde. La délégation a rendu visite au camp de Zam Zam, à Al-Fasher, qui abritait 40 000 personnes déplacées, dont la plupart vivaient là depuis plus de 10 ans dans des conditions déplorables. Pour mettre en œuvre les programmes et obtenir des résultats durables, il était indispensable d'avoir accès rapidement et sans entrave aux populations dans le besoin. Durant trois années, l'UNICEF n'avait pas eu accès à de nombreuses populations dans les régions du Nil Bleu et du Kordofan méridional et avait tardé et eu beaucoup de peine à obtenir les autorisations de voyage et permis nécessaires pour accéder à des camps de personnes déplacées dans d'autres localités. La malnutrition, qui restait un problème très préoccupant au Soudan, résultait davantage du sous-développement. L'une des principales difficultés auxquelles se heurtait l'UNICEF était le manque de souplesse dans le financement des achats locaux.

351. Tout en se déclarant impressionnée par l'approche et la contribution novatrices et à multiples facettes des parties à la campagne « Saleema » de lutte contre les mutilations génitales féminines et l'excision, la délégation avait néanmoins souligné que ces efforts devaient être plus vigoureusement soutenus à l'échelle fédérale. Elle avait constaté avec plaisir que le Soudan avait accompli des progrès remarquables sur la voie de l'universalisation de l'enseignement primaire et de l'éducation pour tous. Dans le domaine de la protection de l'enfance, l'adoption en 2010 de la loi fédérale sur l'enfance avait marqué une étape puisque cette loi mettait en adéquation la législation nationale et les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cependant, s'agissant de la définition de la notion d'enfant, la législation et la jurisprudence soudanaises n'étaient pas compatibles avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et la loi susmentionnée n'érigeait pas en infractions la mutilation génitale féminine et l'excision.

352. La délégation avait été heureuse de pouvoir s'entretenir avec plusieurs représentants d'associations de jeunes, mais elle avait découvert que ce monde associatif était très fragmenté et qu'il n'existait pas de cadre précis pour la participation de la jeunesse. La délégation avait jugé encourageante la démarche fondée sur l'équité qu'avait adoptée l'UNICEF pour répondre aux besoins des adolescents déscolarisés, qui vise à leur doter des compétences nécessaires à la vie au moyen de programmes d'apprentissage non conventionnels, mais elle avait estimé que les ressources allouées à ce secteur d'activités crucial étaient limitées.

353. Le représentant du Soudan a indiqué que son gouvernement avait ratifié des instruments internationaux relatifs aux enfants et adopté une législation interne. Pour mettre fin aux conflits, il fallait que les parties rebelles engagent des négociations. Il fallait s'attaquer aux causes profondes de l'absentéisme scolaire et de l'enrôlement d'enfants dans les rangs des forces armées, notamment la pauvreté, les changements climatiques, les sanctions économiques unilatérales, l'endettement et les besoins en matière d'assistance technique et d'aide au renforcement des capacités dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il était nécessaire d'associer le Gouvernement à toutes les mesures en rapport avec les enfants et avec les conflits armés, lesquelles devaient être fondées sur la transparence et le respect de la souveraineté nationale. Les programmes qu'exécutait l'UNICEF au Soudan devaient s'acheminer progressivement vers le relèvement, répondre aux priorités du pays et être conformes au principe de l'appropriation nationale

**Visite conjointe au Panama et en El Salvador de membres des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, 23 mars-1<sup>er</sup> avril 2014**

354. Le rapport (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2014/CRP.8) a été présenté par Sahebzada Khan, Représentant permanent adjoint du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies. Celui-ci a indiqué que la délégation avait passé très peu de temps au Panama mais que les échanges au bureau régional de l'UNICEF avaient été fructueux, la délégation ayant pu s'informer de la façon dont travaillait l'équipe régionale dans la région. L'essentiel de la visite avait eu lieu en El Salvador, où la délégation avait constaté l'appui extraordinaire dont bénéficiait le système des Nations Unies de la part du Gouvernement.

355. La délégation a estimé que la mise en œuvre du programme « Unis dans l'action » en El Salvador allait encore demander des efforts et a recommandé à

l'équipe de pays des Nations Unies de tirer le meilleur parti du prochain examen du PNUAD pour harmoniser les différents éléments du programme, notamment en ce qui concernait le programme de travail commun, le cadre budgétaire commun et le système commun de présentation des résultats. Les membres se sont félicités de la forte contribution des organismes des Nations Unies au renforcement des capacités institutionnelles.

356. Sur les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la délégation a recommandé à l'équipe de pays de continuer de s'intéresser en priorité aux jeunes et aux enfants, en raison notamment des évolutions en matière d'éducation et de formation professionnelle et du développement d'une culture de la paix ces dernières années. Concernant la coopération entre l'équipe de pays, la société civile et les ONG, la délégation s'est réjouie de l'excellente façon dont les organismes des Nations Unies collaboraient avec les ONG dans la mise en œuvre de projets. La délégation a recommandé la mise en place d'un dispositif stratégique intégré afin de prendre en compte, dans la gestion des risques liés aux catastrophes, tous les éléments se rapportant aux mesures d'intervention et de relèvement et à la participation des organisations locales et des femmes. La sécurité alimentaire, la nutrition et le développement agricole durable revêtant une grande importance en El Salvador, l'équipe de pays avait participé à des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans ces domaines, l'UNICEF s'engageant en particulier dans la lutte contre la malnutrition.

357. Le représentant d'El Salvador a déclaré que la visite avait permis de mettre en lumière les problèmes rencontrés par les pays à revenu intermédiaire. Le Gouvernement salvadorien avait indiqué à plusieurs reprises que la méthode de classement des pays dans cette catégorie, fondée uniquement sur des indicateurs macroéconomiques, était inadaptée et ne prenait pas en compte les immenses difficultés que connaissait la région. La visite avait permis de faire connaître les mesures prises par le Gouvernement pour remédier aux problèmes. Les membres de la délégation avaient pu prendre la mesure du travail accompli par le Gouvernement et l'équipe de pays dans le cadre du programme « Unis dans l'action ». Il importait tout particulièrement de suivre de près les effets du programme, les problèmes qu'il posait, ses coûts et les économies qu'il permettait de réaliser. Les pays qui, à l'instar d'El Salvador, participaient volontairement au programme, avaient besoin d'un financement stable. En El Salvador, le modèle adopté avait été conçu pour être le moins coûteux possible, privilégiant à cette fin la programmation conjointe, mais il supposait d'être financé par les États Membres ou sur les ressources ordinaires de chaque organisme.

358. Le représentant du Panama a indiqué que son pays, bien que classé dans les pays à revenu intermédiaire, faisait face à de graves problèmes, le principal étant les inégalités économiques qui frappaient un grand nombre de garçons, de filles et d'adolescents, notamment dans les zones rurales ou parmi les groupes autochtones et les personnes d'ascendance africaine. Le Gouvernement avait adopté une démarche plus sociale dans le cadre d'un programme intitulé « Le peuple d'abord », qui renforçait l'action des divers organismes et programmes de développement au Panama, dont l'UNICEF, en vue de promouvoir et de protéger les droits des garçons et des filles et de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

## H. Questions diverses (point 10)

359. Le Conseil d'administration a adopté le texte suivant :

### **Déclaration du Conseil d'administration de l'UNICEF sur l'épidémie de maladie à virus Ebola**

Le Conseil d'administration de l'UNICEF, à sa deuxième session ordinaire de 2014, se déclare profondément préoccupé par l'épidémie de maladie à virus Ebola en Guinée, au Libéria, en Sierra Leone et au Nigéria, ainsi qu'en République démocratique du Congo. Le Conseil constate avec inquiétude les ravages de la maladie sur les personnes les plus vulnérables, en particulier les enfants et leur famille, et promet d'apporter son soutien et de manifester sa solidarité à tous ceux qui sont touchés par cette crise sanitaire qui ne cesse de s'aggraver.

Le Conseil salue les efforts héroïques déployés par les professionnels de santé nationaux et internationaux, les bénévoles locaux et le personnel des institutions sanitaires nationales, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, qui travaillent sans relâche pour sauver des vies et mettre un terme à la propagation du virus.

Ainsi que l'ont souligné le Président du Conseil, le Directeur général de l'UNICEF et de nombreux États Membres dans les déclarations qu'ils ont faites à la deuxième session ordinaire du Conseil, le monde fait face à plusieurs situations d'urgence humanitaire sans précédent, dont les crises en République centrafricaine, en Iraq, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne, parallèlement à l'épidémie de maladie à virus Ebola. L'épidémie tue chaque jour un nombre croissant de personnes et en frappe beaucoup d'autres, tandis que les pays tentent d'endiguer la maladie dans des conditions extrêmement difficiles. Les systèmes de santé, déjà fragiles, sont sollicités jusqu'aux limites de leurs capacités, alors qu'il se pose de grandes difficultés dans les domaines de la nutrition, de la protection et des autres services sociaux. Les systèmes d'éducation et les campagnes de vaccination sont également perturbés. Il est certain en outre que l'épidémie aura de graves répercussions sur l'économie des pays de la région.

Il est indispensable que la communauté internationale prête son appui aux gouvernements et aux populations des pays touchés, de la même façon qu'elle intervient dans les nombreuses autres crises humanitaires qui frappent les enfants à travers le monde. Dans la lutte contre la maladie à virus Ebola, ainsi que dans les interventions humanitaires face aux crises en République centrafricaine, en Iraq, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et ailleurs, il convient avant tout de protéger les personnes les plus vulnérables, souvent des femmes et des enfants. À cette fin, la communauté internationale doit renforcer ses capacités d'intervention collective et mobiliser des moyens suffisants à l'appui des opérations menées sur le terrain par l'UNICEF et ses partenaires, en coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé.

Le Conseil exprime une nouvelle fois sa solidarité à toutes les personnes touchées par cette crise et tient à manifester sa reconnaissance à tous ceux qui,

à travers le monde, se sont mobilisés pour lutter contre ce virus mortel et mettre fin aux souffrances qu'il génère.

Le 11 septembre 2014



Signé par le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF,  
Représentant permanent du Kenya  
S. E. M. Macharia Kamau

**Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration**

360. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points inscrits à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2015 du Conseil, laquelle se tiendra du 3 au 6 février 2015.

**I. Adoption des projets de décision (point 11)**

361. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2014/15 à 2014/18 (voir annexe III).

**J. Déclarations finales (point 12)**

362. Le Directeur général a déclaré que deux grands thèmes étaient ressortis des travaux des derniers jours : d'une part, l'épidémie de maladie à virus Ebola, l'ampleur et l'urgence croissantes des crises et la façon dont celles-ci mettaient à rude épreuve toute l'organisation; d'autre part, la question de l'universalité de la mission de l'UNICEF, comme l'illustre le dialogue structuré, s'agissant notamment des pays à revenu intermédiaire. Cette dernière question était clairement apparue lors du débat sur les programmes de pays, dont beaucoup concernaient les pays d'Amérique latine, ainsi que lors du débat informel sur le placement en institution des enfants en Europe orientale et en Asie centrale. Ces débats avaient témoigné de l'universalité de l'UNICEF et montré la façon dont l'organisation continuait d'intervenir dans ces régions et dans d'autres parties du globe.

363. Les débats sur l'action humanitaire et le développement et sur la réforme de la gestion avaient révélé que l'UNICEF allait avoir de plus en plus de peine à s'acquitter de tous les aspects de sa mission, compte tenu du nombre croissant des besoins dans les situations de crise. Malgré ces difficultés, le Directeur général ne doutait pas que le Fonds accomplirait sa tâche. Tout le personnel de l'UNICEF se félicitait de l'appui et des orientations du Conseil.

364. Le Directeur général a remercié le Président sortant, S. E. l'Ambassadeur Macharia Kamau, pour la façon exemplaire dont il avait mené sa tâche tout au long de l'année.

365. Le Président a indiqué que, pendant la session, les membres du Conseil avaient de nouveau clairement réaffirmé l'importance du rôle joué par l'UNICEF dans l'aide apportée aux enfants et à leur famille, en particulier aux plus vulnérables. Le Conseil a appuyé sans réserve l'appel du Directeur général en faveur d'un engagement renouvelé envers les enfants lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il fallait que l'UNICEF continue de promouvoir l'idée que tous les enfants devaient bénéficier des mêmes avantages, en investissant dans les nouvelles technologies, en nouant de nouveaux partenariats et en imaginant de nouveaux modes d'action. Il lui fallait également continuer de se réinventer et de se renforcer, compte tenu du nombre croissant des besoins auxquels l'organisation devait faire face.

366. Le Conseil avait appris avec grand intérêt la façon dont l'UNICEF avait redoublé d'efforts pour endiguer la propagation de la maladie à virus Ebola. Ses membres avaient désormais pleinement conscience des conséquences désastreuses que cette maladie pouvait avoir non seulement sur les personnes infectées mais aussi sur leur famille et de nombreuses sociétés dans toute l'Afrique de l'Ouest et l'ensemble de la région, et même dans le monde entier. Le Président a souligné qu'il fallait mettre en œuvre immédiatement une réponse rapide, massive et concertée face à l'épidémie.

## Annexe I

### **Session de réflexion spéciale intitulée « Partenaires pour le changement et le développement : intensification de la coopération entre l'Union européenne et l'UNICEF »**

1. Au cours de son exposé, l'intervenant invité, le Commissaire européen en charge du développement, Andris Piebalgs, a salué l'action de l'UNICEF en faveur du respect des droits des enfants, qui consistait en partie à apporter un appui essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, une priorité urgente à la fois pour l'UNICEF et l'Union européenne.
2. Il a expliqué que le lancement des objectifs du Millénaire pour le développement, en 2000, avait permis de placer les enfants au centre de l'aide internationale au développement. Ils avaient suscité un engagement national et un appui international sans précédent au profit d'un ensemble d'objectifs principalement axés sur les enfants, les femmes, et les plus défavorisés et vulnérables.
3. L'Union européenne et ses États membres étaient les principaux partenaires de l'UNICEF, sa contribution représentant plus de la moitié du montant total des contributions versées par les gouvernements au Fonds. L'Union européenne collaborait avec l'UNICEF dans des domaines essentiels, tels que l'action humanitaire et des initiatives et mouvements mondiaux tels que Toutes les femmes, tous les enfants, Renforcer la nutrition et le Partenariat mondial pour l'éducation.
4. L'Union européenne adhérait au projet de créer un monde meilleur pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant d'ici à 2030. Les ressources financières et techniques existaient : il fallait maintenant s'assurer du courage et de la détermination du monde politique.
5. Soulignant que les droits et la sécurité des enfants étaient des thèmes chers à tous, il a déclaré que le cadre de développement pour l'après-2015 devait reposer sur cinq objectifs principaux : a) un engagement ferme de tous tendant à ce que chaque habitant de la planète – et notamment les enfants – ait droit à une éducation et des soins de santé décentes, une alimentation nourrissante, de l'eau potable et de l'air pur; b) la fourniture d'un accès à l'énergie, à l'infrastructure et aux télécommunications, qui sont les moteurs de la croissance; c) la protection de l'environnement; d) une attention particulière accordée aux droits des enfants, à la bonne gouvernance, à l'état de droit, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes comme impératifs politiques, moraux et économiques; et e) la prise de mesures visant à garantir la paix et la sécurité et à réduire les conflits, qui participent à perpétuer la pauvreté. Le cadre devrait insister sur la protection des enfants, et notamment la réduction du nombre d'enfants exposés à la violence – un domaine oublié par les objectifs du Millénaire pour le développement.
6. Des délégations ont remercié le Commissaire pour ses observations et salué l'appui que l'Union européenne assurait aux enfants dans de nombreux pays, y compris dans le cadre de l'action humanitaire. Plusieurs intervenants ont convenu avec le Commissaire européen que le programme de développement pour l'après-2015 devait prévoir de terminer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement, et ils ont cité des exemples spécifiques de résultats obtenus dans leurs propres pays. Un certain nombre d'intervenants ont convenu que le programme de développement pour l'après-2015 devait insister sur la nécessité de protéger les enfants de toutes les formes de violence, de maltraitance, de négligence et d'exploitation, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Un intervenant a noté que l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes était essentielle.

7. Un groupe de délégations a insisté sur le lien fort qui existait entre pauvreté et maltraitance et exploitation des enfants, affirmant que la lutte contre la pauvreté pouvait aider à réduire leur prévalence. Le groupe a appelé à un accroissement des investissements dans le renforcement des systèmes et capacités consacrés à la protection de l'enfance. L'UNICEF ne disposait pas à lui seul des ressources nécessaires pour combler les lacunes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et il fallait absolument conclure des partenariats.

8. Le Commissaire européen a remercié les délégations pour leurs observations positives et encourageantes. Concernant la mesure des résultats, il a expliqué que la Commission européenne travaillait à l'élaboration d'un cadre de résultats en matière de développement et de coopération consacré à l'élimination de la pauvreté, à la santé maternelle et à d'autres objectifs, en vue de l'intégrer dans le cadre mondial de développement pour l'après-2015. Il a reconnu l'importance de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et d'autres formes de coopération pour le développement, comme l'avaient mentionné plusieurs délégations.

9. Répondant aux observations de deux délégations sur la nécessité de poursuivre la lutte contre la polio, le Commissaire européen a déclaré que l'élimination de la polio et l'enregistrement des enfants montraient qu'il fallait consacrer les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs visés, indépendamment du nombre de personnes à aider.

10. Il a salué l'UNICEF, qui était l'une des organisations les plus respectées et admirées dans le secteur du développement et annoncé que l'Union européenne verserait 320 millions d'euros à l'UNICEF dans le cadre de son initiative « Un milliard d'euros » pour participer à l'accélération des efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui connaissaient les plus gros retards.



## Annexe II

### **Séance de réflexion spéciale sur le développement durable en Afrique, dans une perspective axée sur l'enfant**

1. La séance a été ouverte par le Président du Conseil d'administration, qui a ensuite invité le Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine à prendre la parole. Le Commissaire a parlé des problèmes auxquels les enfants africains sont aux prises, notamment dans les domaines de la nutrition et de l'éducation, et a souligné l'importance de la collaboration entre l'Union africaine et l'UNICEF. À titre d'exemples de leur partenariat, il a cité la campagne visant à mettre un terme aux mariages d'enfants, à instaurer la protection sociale, à lutter contre les retards de croissance et la malnutrition, à protéger les enfants dans les situations de conflit et à enregistrer les naissances. L'UNICEF pourrait collaborer plus étroitement avec l'Union africaine dans d'autres domaines. Il pourrait notamment, grâce à sa présence dans tous les pays africains, continuer à assurer le suivi de l'application des résolutions de l'Union africaine; accroître la coopération technique, notamment pour promouvoir des politiques fondées sur des données factuelles; fournir à l'Union africaine des financements pluriannuels plus prévisibles; et apporter son soutien à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

2. Après la projection d'une brève vidéo sur les enfants en Afrique, le Directeur de la Division des programmes a fait un exposé dans lequel il a rappelé que c'est en Afrique que se trouvaient quelques-uns des programmes de pays les plus importants de l'UNICEF, qui y investissait déjà plus de 2 milliards de dollars par an, soit environ 53 % des dépenses au titre des programmes. Environ un quart des investissements de l'UNICEF en Afrique était destiné aux opérations d'urgence.

3. Le Directeur général de l'African Child Policy Forum a déclaré que le succès du cadre de développement en Afrique pour l'après-2015 dépendrait de l'efficacité avec laquelle les gouvernements donneraient aux enfants et aux collectivités les moyens d'exiger des résultats dans les domaines clés suivants : investissement accru dans les programmes et les interventions en faveur des enfants; mise en place ou renforcement des capacités et des systèmes nécessaires pour tenir les engagements concrets pris en faveur des enfants; et renforcement de la protection des enfants contre la maltraitance et l'exploitation.

4. Un certain nombre de représentants de haut niveau des gouvernements africains ont pris la parole. Plusieurs délégations africaines ont décrit les mesures efficaces prises par leurs gouvernements pour promouvoir les droits des enfants. De nombreux intervenants ont rappelé qu'en dépit des progrès considérables accomplis dans plusieurs domaines, il restait des défis à relever et des problèmes à régler concernant notamment la survie de l'enfant, l'éducation, l'alimentation en eau et l'assainissement, la malnutrition et la pauvreté, problèmes qui étaient exacerbés par le manque de capacités institutionnelles, d'infrastructures de base, de ressources et de données, et par des pratiques traditionnelles néfastes difficiles à éliminer. Les enfants de moins de 5 ans en Afrique avaient l'un des taux de mortalité les plus élevés du monde. Plus 3 millions d'enfants de moins de 15 ans vivaient avec le VIH et le continent avait le plus grand nombre d'enfants non scolarisés dans le monde. Les crises humanitaires, les conflits armés et l'instabilité politique entravaient également les efforts visant à protéger les droits et le bien-être des enfants.

5. Comme en témoignaient les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus à l'échelle internationale, on pourrait accomplir des progrès sensibles en définissant des critères concrets et en créant des conditions propices au changement. Les indicateurs tels que la mortalité postinfantile, l'accès à l'eau potable et aux équipements sanitaires et le taux de scolarisation montraient clairement l'amélioration de la qualité de la vie des Africains. Étant le continent le plus jeune, avec 40 % d'enfants de moins de 15 ans et 200 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans, l'Afrique était aussi l'un des continents les plus dynamiques, abritant 6 des 10 pays affichant les plus forts taux de croissance économique au monde. Ces facteurs offraient une occasion unique d'obtenir plus rapidement des résultats durables en matière de développement, en investissant à la fois dans l'éducation, la santé et la lutte contre le travail des enfants. La coopération internationale était un point de départ incontournable, et il fallait notamment que le système des Nations Unies collabore étroitement avec l'Union africaine pour aider ses États Membres à assumer au premier chef la responsabilité de l'action en faveur des enfants. La coopération Sud-Sud était également essentielle.

6. Plusieurs délégations ont déclaré que l'indicateur clef du succès serait la prise en main par les Africains de leur développement, et qu'il importait de veiller à porter dans le programme de développement pour l'après-2015 une attention particulière à la situation des enfants africains. Parmi les priorités, il fallait notamment accroître l'investissement dans la protection sociale pour réduire les inégalités et faciliter l'accès des personnes les plus vulnérables aux services sociaux de base, investir en faveur des enfants au niveau local, et renforcer la communication au service du développement pour changer les mentalités locales.

7. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était particulièrement important d'investir dans l'éducation des filles et des adolescentes, de mettre un terme aux mariages d'enfants, de lutter contre le VIH/sida, de promouvoir l'exercice des droits en matière de santé procréative et sexuelle, et de lutter contre la pratique des mutilations et ablations génitales féminines.

8. Pour clore cette séance de réflexion, le Président a souligné qu'il fallait s'employer résolument et avec transparence à combler l'écart entre l'Afrique et le reste du monde. Les objectifs de développement durable proposés devraient inclure des cibles concernant l'élimination des fléaux et des maladies qui tuaient les enfants, notamment le paludisme, le VIH/sida et la faim. Il a soutenu qu'il n'y avait aucune raison pour que l'Afrique reste à la traîne dans la réalisation de ces objectifs fondamentaux. Il a engagé l'UNICEF à se faire le champion de ces objectifs dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

## Annexe III

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2014

#### Première session ordinaire

2014/1

#### Modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* la modification proposée des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays (E/ICEF/2014/P/L.1), sous réserve des dispositions de la présente décision;

2. *Se félicite* des efforts que les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement continuent de déployer pour approfondir l'harmonisation et la rationalisation des instruments et mécanismes d'élaboration des programmes en appui à la coopération avec les pays, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies;

3. *Souligne* qu'il faut continuer à mettre l'accent, en programmant la coopération de l'UNICEF, sur la prise en main des programmes par les pays;

4. *Souligne également* le rôle important qui lui revient dans l'examen et l'approbation des descriptifs de programme de pays;

5. *Prie* l'UNICEF de veiller à mener avec lui des consultations transparentes en temps utile, en ménageant un temps de discussion suffisant, et de garantir que toutes les observations et recommandations formulées par les États Membres au sujet des projets de descriptifs de programme de pays soient mises à la disposition de ses membres avant l'examen formel desdits descriptifs;

6. *Demande* que les descriptifs de programme de pays continuent d'être élaborés sur la base des plans et priorités nationaux sous la direction des gouvernements et en consultation avec le Coordonnateur résident et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés au niveau national, conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cas échéant, et au plan stratégique de l'UNICEF;

7. *Prie* l'UNICEF de continuer, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet, à simplifier et harmoniser les instruments et mécanismes d'élaboration de programmes de pays qui lui sont propres et à en réduire le nombre, partout où cela est possible, notamment dans les pays où l'unité d'action des Nations Unies a été mise en œuvre et dans les pays où il a été décidé d'appliquer les procédures opérationnelles permanentes;

8. *Engage* l'UNICEF à continuer de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population aux fins d'harmoniser encore leurs modèles de descriptif de programme de pays, ainsi que la documentation connexe et les annexes;

9. *Prie* l'UNICEF de faire figurer les éléments suivants dans le descriptif de programme de pays, la documentation connexe et les annexes :

- a) Un budget indicatif montrant l'utilisation attendue des ressources du budget ordinaire et des autres ressources;
- b) Un cadre de résultats et d'allocation des ressources;
- c) Des renseignements sur la manière dont les résultats indiqués dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources se rapportent au plan stratégique et au cadre de résultats de l'ensemble de l'Organisation, aux priorités nationales et, le cas échéant, au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
- d) Un plan d'évaluation assorti de coûts;
- e) Un descriptif des responsabilités relatives aux résultats du programme;

10. *Prie également* l'UNICEF de veiller à ce que les cadres de résultats et d'allocation des ressources forment une partie intégrante des descriptifs de programme de pays et de les faire traduire en conséquence;

11. *Rappelle* combien il importe de respecter strictement les résolutions et règlements qui régissent le dispositif linguistique des différents organes et instances de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 67/292 de l'Assemblée générale.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

## **2014/2**

### **Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017)**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/9 relative au rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2013/12), dans laquelle il a prié l'UNICEF : a) d'élaborer un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017 et, ce faisant, de remédier aux différents problèmes relevés dans le rapport, notamment dans le domaine des capacités techniques, des compétences et de l'affectation des ressources pour l'égalité des sexes; b) de mettre au point un plan directeur prévoyant un cadre de résultats et un plan de suivi, d'évaluation et de communication d'information; c) d'évaluer le coût du plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017 et d'y affecter les ressources nécessaires;

2. *Rappelle également* sa décision 2013/20 sur le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017, dans laquelle il a à nouveau demandé à l'UNICEF d'établir un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017) qui comprenne une analyse approfondie des questions d'égalité des sexes afin de mieux les intégrer dans l'organisation en vue de la mise en œuvre du plan stratégique;

3. *Accueille avec satisfaction* la note intitulée « Progrès accomplis relatifs à un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes » (E/ICEF/2014/CRP.5), les autres travaux de préparation et de rédaction effectués, ainsi que les consultations qui sont menées pour élaborer le plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014 -2017);

4. *Engage* l'UNICEF à continuer de consulter le Conseil d'administration et les autres partenaires et parties prenantes concernés afin d'achever la mise au point du plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017) d'ici à la mi-avril 2014, en vue de le présenter pour information au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014, en même temps que le rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux en matière d'égalité des sexes à l'UNICEF.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

### **2014/3**

#### **Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports A/68/5/Add.2, A/68/381 et A/68/350;
2. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2012;
3. *Soutient* les efforts que fait l'administration de l'UNICEF pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'année terminée le 31 décembre 2012, y compris en ce qui concerne l'application rapide des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite;
4. *Prie* l'UNICEF de continuer à renforcer les fonctions essentielles et les contrôles internes, et d'assurer le suivi et le contrôle des activités des partenaires d'exécution;
5. *Encourage* l'UNICEF à continuer de renforcer le suivi et le contrôle de l'application des accords de coopération qu'il a conclus avec les comités nationaux;
6. *Encourage également* l'UNICEF à accorder la priorité à l'établissement de la version définitive du cadre révisé sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en coordination avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, et de veiller à ce qu'il y ait un meilleur contrôle lorsque le cadre révisé sera appliqué.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

### **2014/4**

#### **Collecte de fonds privés: plan de travail et projet de budget pour 2014**

#### **A. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé: charges prévues au budget pour l'année budgétaire 2014**

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2014 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) un budget d'un montant de 109 millions de dollars réparti comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Mises de fonds . . . . .	49,0
Autres coûts de collecte (secteur privé) . . . . .	60,0
<b>Total des charges à des fins spéciales . . . . .</b>	<b>109,0</b>

2. *Note* qu'un montant de 19,4 millions de dollars a été approuvé dans le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 (E/ICEF/2013/AB/L.4) afin de couvrir les charges relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé touchant l'efficacité du développement et les frais de gestion correspondants;

3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document E/ICEF/2014/AB/L.1, et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2014;

4. *Prie* l'UNICEF :

a) De lui communiquer des renseignements et des données afin de le tenir informé régulièrement de l'utilisation qui est faite des mises de fonds et des produits qu'elles permettent d'engranger;

b) De continuer à bien gérer les relations avec les comités nationaux en mettant l'accent sur le suivi de l'application de l'accord de coopération.

## **B. Produits prévus pour 2014**

### *Le Conseil d'administration*

*Note* que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 s'élève à 1 317 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document E/ICEF/2014/AB/L.1.

## **C. Politique générale**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 49 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2014;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 13,14 millions de dollars pour le mois de janvier 2015, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2015.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

## **Session annuelle**

**2014/5**

### **Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2013, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2013, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (E/ICEF/2014/6 et E/ICEF/2014/6/Add.1);

2. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des orientations que les délégations auront formulées à la session en cours.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

**2014/6**

### **Matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/16 concernant le plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017;

2. *Prend note avec satisfaction* de la matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 (E/ICEF/2014/8), qui présente les résultats et les principaux indicateurs de performance pour le plan stratégique, aux niveaux de l'impact, des résultats et des accomplissements, et définit les bases de référence et les cibles à cet égard;

3. *Affirme* que la matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 a été conçue conformément aux principes de gestion axée sur les résultats, chaque niveau de résultat étant directement ou indirectement relié aux programmes de l'UNICEF et les résultats escomptés et les cibles étant définis sur la base des programmes de pays ou des engagements pris sur le plan international;

4. *Fait observer* que la formulation exacte des indicateurs, échéances et cibles de la matrice finale des résultats du plan stratégique continuera d'évoluer et devrait, si nécessaire, être encore affinée en consultation avec les États Membres, et

demande que des informations à jour lui soient communiquées à cet égard à sa session annuelle de 2015;

5. *Prie* le Fonds des Nations Unies pour l'enfance de l'informer, à sa session annuelle de 2015, de la manière dont les cadres de résultats et d'allocations des ressources pour les programmes de pays sont alignés sur la matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017;

6. *Indique* qu'une analyse détaillée des risques, hypothèses et mesures d'atténuation ainsi que des éléments de la théorie du changement pour chaque résultat, a été brièvement présentée dans une note de programme complémentaire (E/ICEF/2014/CRP.14), qui a été publiée et qui sera affinée périodiquement;

7. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, lors d'une session informelle en septembre 2014, une brève description de la structure du rapport annuel du Directeur général et des informations qui y figureront, sur la base de la matrice finale des résultats du plan stratégique (E/ICEF/2014/8), ce qui permettra d'assurer un suivi approprié des progrès accomplis chaque année, en consultation avec les États Membres, ainsi que des dépenses par rapport aux budgets;

8. *Prie également* l'UNICEF de faire le point, dans le cadre du rapport annuel du Directeur exécutif, des progrès accomplis chaque année pour atteindre les résultats indiqués dans la matrice finale des résultats du plan stratégique pour 2014-2017.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

## **2014/7**

### **Prorogations des programmes de pays en cours**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prorogations d'un an des programmes de l'Algérie, de l'Argentine, du Liban, de la Libye et de l'Ouganda, qui ont toutes été approuvées par le Directeur général, comme indiqué au tableau 1 du document E/ICEF/2014/P/L.11;

2. *Approuve* la demande de prorogation de deux ans du programme du Burundi, la demande de la troisième prorogation d'un an du programme de la Guinée-Bissau, la demande de la quatrième prorogation d'un an du programme de la République arabe syrienne et la demande de prorogation de deux mois, après trois prorogations d'un an, du programme de Madagascar, comme indiqué au tableau 2 du document E/ICEF/2014/P/L.11.

*Session annuelle  
6 juin 2014*



2014/8

**Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et Plan d'action pour l'égalité des sexes (2014-2017)**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/9 relative au rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2013/12), dans laquelle il a prié le Fonds : a) d'élaborer un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017; b) de mettre au point un plan directeur prévoyant un cadre de résultats et un plan de suivi, d'évaluation et de communication d'information; c) d'évaluer le coût du Plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017 et d'y affecter les ressources nécessaires;

2. *Rappelle également* sa décision 2013/20 sur le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017, dans laquelle il a à nouveau demandé à l'UNICEF d'établir un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017);

3. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (E/ICEF/2014/10);

4. *Note avec satisfaction* les consultations menées par l'UNICEF dans l'élaboration du Plan d'action pour l'égalité des sexes (2014-2017);

5. *Se félicite* du Plan d'action pour l'égalité des sexes (2014-2017) (E/ICEF/2014/CRP.12), y compris les quatre priorités en matière d'égalité des sexes, les propositions visant à intégrer l'égalité des sexes et à surmonter les blocages et les obstacles en la matière au niveau des programmes, ainsi que les propositions visant à accroître l'efficacité institutionnelle, notamment les capacités et la responsabilisation, dans la mise en œuvre du Plan;

6. *Encourage* l'UNICEF à appliquer le Plan de façon efficace, y compris au moyen de l'affectation de ressources suffisantes et d'un investissement dans les effectifs, les capacités et les systèmes requis, et souligne combien il importe d'obtenir la coopération du système des Nations Unies pour sa mise en œuvre;

7. *Demande* à l'UNICEF d'établir des rapports annuels sur l'application du Plan d'action pour l'égalité des sexes, qui seront présentés à ses sessions annuelles, de lui fournir des mises à jour sur les résultats institutionnels et ceux ayant trait aux programmes, y compris sur les ressources financières et les dépenses, grâce à l'utilisation du tableau de résultats, des indicateurs et des critères de performance figurant dans le Plan d'action, et demande également à l'UNICEF de renforcer la communication de données sur l'égalité des sexes dans toutes ses activités.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

**2014/9**

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/18 d'examiner, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya à sa première session ordinaire en 2014 et de présenter le texte révisé pour approbation à la session annuelle de 2014;
2. *Rappelle également* la requête formulée par le Gouvernement kényan, le 9 octobre 2013, de présenter le document pour examen et approbation à la session annuelle de 2014;
3. *Rappelle en outre* que le projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya (E/ICEF/2014/P/L/6) avait été distribué du 13 au 26 mai 2014 aux États Membres pour qu'ils puissent faire part de leurs observations et de leurs contributions;
4. *Approuve* le projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya pour la période 2014-2018, pour le budget indicatif global de 54 640 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 124 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

**2014/10**

**Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF (E/ICEF/2014/12) et du document connexe exposant le point de vue de l'administration sur les questions soulevées dans le rapport;
2. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation de l'UNICEF ainsi que l'importance des principes énoncés dans la politique d'évaluation révisée (E/ICEF/2013/14), établie en coopération étroite avec les États Membres;
3. *Accueille avec satisfaction* les éléments de preuve présentés dans le rapport dénotant clairement un renforcement constant de la fonction d'évaluation et encourage l'UNICEF à continuer d'appliquer systématiquement la politique d'évaluation révisée;
4. *Se félicite également* de la mobilisation accrue à l'égard de l'établissement des réponses de l'administration à toutes les évaluations majeures et encourage l'UNICEF à veiller à l'élaboration et à l'examen de ces réponses, dans les délais requis, et à mieux surveiller l'application des recommandations issues d'évaluations;

5. *Prend note* des principaux indicateurs de performance permettant de suivre l'efficacité du système d'évaluation ainsi que des données administratives sur les ressources humaines et financières;

6. *Se félicite* des progrès concernant l'appréciation de la qualité des rapports d'évaluation, encourage l'UNICEF à s'efforcer d'améliorer durablement la grande qualité des évaluations et à donner la place qu'il faut aux questions interdisciplinaires;

7. *Se félicite également* des évaluations conjointes et encourage l'UNICEF à lui présenter des réponses à cet égard;

8. *Note* la contribution efficace des bureaux régionaux au sein du système d'évaluation très décentralisé de l'UNICEF;

9. *Demande* à l'UNICEF de lui rendre compte en 2015 des mesures prises pour mettre en œuvre la politique d'évaluation révisée et exécuter le plan des évaluations thématiques mondiales pour la période 2014-2017;

10. *Demande également* à l'UNICEF de lui présenter, sur une base annuelle, un examen complet de la couverture de l'évaluation, notamment par région, par thème et par niveau des dépenses afférentes aux programmes;

11. *Demande en outre* à l'UNICEF de le tenir au courant de la mise en œuvre du plan en vue d'évaluations thématiques mondiales figurant dans le document E/ICEF/2014/3, dans le cadre du rapport annuel sur l'évaluation.

*Session annuelle*  
*6 juin 2014*

## **2014/11**

### **Rapport annuel de 2013 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2013 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration (E/ICEF/2014/AB/L.2), de la réponse de l'administration de l'UNICEF au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2013 (E/ICEF/2014/AB/L.3) et du rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2013;

2. *Fait part* de son appui constant au renforcement des services d'audit interne et d'investigation de l'UNICEF et à leur dotation en ressources nécessaires;

3. *Se félicite* de l'engagement pris par l'UNICEF en faveur d'une plus grande responsabilisation et de la mise en œuvre des recommandations découlant de ses audits internes.

*Session annuelle*  
*6 juin 2014*

2014/12

**Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF sur ses activités en 2013 (E/ICEF/2014/11) en application de la décision 2010/18 du Conseil, relative à la présentation d'un rapport annuel;

2. *Se félicite* du dynamisme du Directeur général, de son appui constant et de son attachement aux travaux du Bureau de la déontologie, comme en témoignent les progrès évoqués dans le présent rapport;

3. *Note avec satisfaction* les contributions essentielles du Bureau pour encourager un sens de la déontologie, d'intégrité et de responsabilité à l'UNICEF, et l'exhorte à poursuivre ses efforts en ce sens;

4. *Prend note* des mesures prises par le Bureau pour apporter un appui plus synergique au personnel s'agissant des conflits d'intérêt, ainsi que du programme de déclaration de situation financière;

5. *Encourage* le Bureau à continuer d'étendre son programme de formation à la déontologie pour veiller à sensibiliser les fonctionnaires à tous les niveaux et le prie d'exploiter les informations qu'il reçoit concernant les formations dispensées et d'explorer des approches innovantes, pour veiller à ce que les formations continuent d'être efficaces et utiles pour l'ensemble du personnel de l'UNICEF, y compris ceux qui se trouvent dans des situations humanitaires complexes, et à s'assurer que les interventions représentent un bon investissement des ressources;

6. *Encourage* également le Bureau à poursuivre ses efforts en matière de cohérence avec les autres membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies s'agissant des directives, des normes et des pratiques de l'UNICEF;

7. *Demande* au Bureau de renforcer la protection des dénonciateurs d'irrégularités grâce à l'élaboration et à l'application d'une politique efficace de protection contre les représailles qui a) définit un délai de prescription d'au moins six mois pour le signalement d'une irrégularité et b) qui est conforme à l'indicateur de gestion sur la question, figurant dans le plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017;

8. *Demande également* au Bureau de continuer de lui présenter des rapports annuels au cours des sessions futures, en application de sa décision 2010/18, assortis de recommandations à l'intention de l'administration, qui renforceront l'esprit d'intégrité et de respect au sein de l'organisation.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

2014/13

**Création d'un quatrième poste de sous-secrétaire général/directeur général adjoint à l'UNICEF dans le cadre des initiatives de l'institution visant à améliorer la gestion axée sur les résultats**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* des initiatives institutionnelles proposées pour renforcer la gestion axée sur les résultats;

2. *Approuve* la création d'un poste de directeur général adjoint pour les résultats sur le terrain ayant rang de sous-secrétaire général;

3. *Demande* à l'UNICEF d'informer le Conseil d'administration avant la session annuelle de 2015 des changements structurels et de gouvernance survenus au sein de l'UNICEF et notamment de préciser les voies hiérarchiques, les responsabilités, y compris nouvelles, et d'autres initiatives en matière d'efficacité, présentées dans le document E/ICEF/2014/AB/L.4;

4. *Demande également* au Directeur général de l'UNICEF de l'informer, dans son rapport annuel de 2015, de l'efficacité des initiatives prises.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

2014/14

**Projets de descriptif de programme de pays**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays ou de zone suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2014/_</i>
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>				
Timor-Leste	2015-2019	5 650 000	55 000 000	P/L.3
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>				
Angola	2015-2019	32 467 500	76 000 000	P/L.4
Comores	2015-2019	5 155 000	15 730 000	P/L.5
Kenya*	2014-2018			P/L.6
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>				
République bolivarienne du Venezuela	2015-2019	4 270 000	10 000 000	P/L.2
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine	2015-2016	8 800 000	18 423 000	P/L.7
Tunisie	2015-2019	4 540 000	5 000 000	P/L.8

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2014/_</i>
<b>Asie du Sud</b>				
Afghanistan	2015-2019	210 000 000	450 500 000	P/L.9
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>				
Sierra Leone	2015-2018	35 780 000	205 585 000	P/L.10

\* Voir la décision distincte concernant le descriptif de programme de pays pour le Kenya.

*Session annuelle  
6 juin 2014*

## **Seconde session ordinaire**

**2014/15**

### **Descriptifs de programme de pays**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du fait que les descriptifs de programme de pays, accompagnés d'un budget indicatif global, concernant la Bosnie-Herzégovine, l'Équateur, le Guatemala et le Paraguay (E/ICEF/2014/P/L.12 à E/ICEF/2014/P/L.15), ont été communiqués aux États Membres afin de recueillir leurs observations et suggestions du 16 juin au 7 juillet 2014, conformément à sa décision 2014/1 relative aux procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays.

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagnés d'un budget indicatif global, concernant la Bosnie-Herzégovine, l'Équateur, le Guatemala et le Paraguay (E/ICEF/2014/P/L.12 à E/ICEF/2014/P/L.15).

*Seconde session ordinaire  
11 septembre 2014*

**2014/16**

### **Projet de programme de travail du Conseil d'administration pour les sessions de 2015**

#### *Le Conseil d'administration*

*Adopte* le programme de travail du Conseil d'administration pour les sessions de 2015 en tant que plan directeur flexible, susceptible d'être révisé, le cas échéant, en cours d'année.

**Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS,  
de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM**  
(2 février 2015)

*Première session ordinaire*  
3-6 février 2015

*Session annuelle*  
16-19 juin 2015

*Seconde session ordinaire*  
8-11 septembre 2015

**Questions d'organisation  
et de procédure**

Élection du Président  
et des Vice-Présidents  
du Conseil d'administration (SAD)  
(7 janvier 2015)<sup>a</sup>

**Questions relatives  
aux programmes et  
grandes orientations**

Coopération au titre  
des programmes :

Descriptifs de programme de pays  
(SAD)

Prorogation de programmes de pays  
en cours (SAD)

Rapport oral sur la suite donnée  
par l'UNICEF aux  
recommandations et décisions  
adoptées aux réunions du Conseil  
de coordination du Programme  
commun des Nations Unies  
sur le VIH/sida (I)

Informations actualisées sur l'action  
humanitaire (I)

Évaluation, vérification interne  
des comptes et questions liées  
au contrôle

Rapports d'évaluation et réponses  
de la direction (I) :

– Évaluation en temps réel de  
l'intervention à la suite du typhon  
(Philippines)

– Évaluation du travail en amont  
dans le domaine de l'enseignement

**Questions d'organisation  
et de procédure**

**Questions relatives  
aux programmes et  
grandes orientations**

Rapport annuel du Directeur  
général de l'UNICEF (SAD)

Rapport de l'UNICEF sur les  
recommandations du Corps  
commun d'inspection<sup>b</sup>(I)

Rapport annuel sur l'application  
du Plan d'action pour l'égalité  
des sexes (I)

Coopération au titre  
des programmes :

Descriptifs de programme de pays  
(SAD)

Prorogation de programmes  
de pays en cours (SAD)

Évaluation, vérification interne  
des comptes et questions liées  
au contrôle

Rapport annuel sur la fonction  
d'évaluation et les principales  
évaluations de l'UNICEF et vues  
de l'administration (SAD)

Rapport d'évaluation et réponses  
de la direction (I) :

– Évaluation formative  
de l'approche MoRES

**Questions d'organisation  
et de procédure**

Projet de programme de travail  
des sessions de 2016 du Conseil  
d'administration (SAD)

**Questions relatives  
aux programmes et  
grandes orientations**

Coopération au titre  
des programmes :

Descriptifs de programme de pays  
(SAD)

Prorogation de programmes de pays  
en cours (SAD)

Évaluation, vérification interne des  
comptes et questions liées  
au contrôle

– Rapports d'évaluation et réponses  
de la direction (I) :

Rapport de synthèse sur l'évaluation

	Rapport du Bureau de la déontologie (I)	
	Rapport annuel de 2014 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration et suite donnée par l'administration (SAD)	
	Rapport 2014 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF (I)	
Ressources et questions financières et budgétaires	Ressources et questions financières et budgétaires	Ressources et questions financières et budgétaires
Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)		Collecte de fonds privés : rapport et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (I)
Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2015 (SAD)		Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées, 2015-2018 (SAD)
Réunion d'annonce de contributions		
Questions diverses	Questions diverses	Questions diverses
	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	
	Rapports des visites sur le terrain du Conseil d'administration (I)	

<sup>a</sup> Cette date est provisoire.

<sup>b</sup> Le rapport est examiné en vertu du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF ».

Le Conseil d'administration examine deux types de questions à l'ordre du jour :

i) *Pour suite à donner (SAD)* : Le Conseil d'administration examine la question inscrite à l'ordre du jour et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation préalable et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;

ii) *Pour information (I)* : Le secrétariat établit la documentation préalable pour information à la demande du Conseil d'administration. Il ne rédige pas de projet de décision mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question.

Seconde session ordinaire  
11 septembre 2014



2014/17

**Masse critique des ressources de base et Plan stratégique de l'UNICEF : estimations financières actualisées pour la période 2014-2017**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des progrès accomplis sur le plan du financement des réserves de l'UNICEF destinées à couvrir les dépenses engagées après la cessation de service;

2. *Rappelle* qu'il a approuvé le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 (E/ICEF/2013/21), y compris le cadre intégré de résultats et de ressources, et exprime de nouveau sa volonté de travailler avec l'UNICEF pour mobiliser toutes les ressources nécessaires à sa mise en œuvre;

3. *Prie instamment* l'UNICEF de continuer d'améliorer son efficacité, y compris par le biais de la réduction des dépenses de gestion et de l'initiative en cours axée sur l'efficacité organisationnelle, et d'accroître la transparence et la responsabilisation, afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement et davantage de contributions de la part des États Membres;

4. *Constate* l'importance des ressources ordinaires, qui constituent le socle de l'organisation, du fait qu'elles permettent à l'UNICEF d'élaborer des plans, d'être stratégique et réceptif, d'accroître la responsabilité, la transparence, le contrôle et la cohérence, de resserrer la coordination et de fournir des services prévisibles et différenciés pour satisfaire les besoins de tous les enfants et tout particulièrement ceux vivant dans les États les plus pauvres et les plus vulnérables bénéficiant de programmes de pays;

5. *Exhorte* les États Membres à s'engager au plus tôt à annoncer des contributions au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF pour 2014 et au-delà et, si possible, au moyen de contributions pluriannuelles;

6. *Note* qu'il importe d'améliorer la qualité, la prévisibilité et l'alignement sur le Plan stratégique des contributions au titre des autres ressources, qui représentent un complément important de la base de ressources ordinaires et serviront tant au développement qu'aux programmes humanitaires, et de resserrer les liens entre les deux, conformément au mandat universel de l'UNICEF et en appui aux priorités propres aux pays;

7. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée par l'UNICEF pour accroître le nombre de donateurs, y compris au moyen de nouveaux partenariats stratégiques avec un large éventail de partenaires, et pour mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes d'appui à partir de ressources diversifiées;

8. *Constate* les principes communs du concept de masse critique de ressources de base et autres ressources, élaborés par les fonds et les programmes des Nations Unies, et *prend note* du document de travail relatif à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement sur le « Financement du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 » (E/ICEF/2014/CRP.27);

9. *Note avec satisfaction* les consultations menées avec les États Membres au sujet d'approches possibles à la masse critique de ressources de base pour l'UNICEF, ainsi que d'autres ressources qui sont plus prévisibles et d'affectation moins restrictive et alignées sur les résultats du Plan stratégique pour 2014-2017, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

10. *Se félicite* de l'action menée à ce jour par l'UNICEF pour élaborer une plateforme accessible en ligne afin de surveiller les résultats et les ressources, y compris pour donner une visibilité accrue aux contributeurs de fonds destinés aux activités de base;

11. *Rappelle* sa décision 2013/5 et, à cet égard, *encourage* l'UNICEF, dans le cadre de l'examen prévu en 2016 de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et des taux y afférents, à proposer le cas échéant des modifications pour examen, afin de rendre les ressources de base et autres ressources plus prévisibles et d'affectation moins restrictive;

12. *Prie* l'UNICEF de continuer d'explorer, en consultation avec lui, les incitations, les mécanismes et les guichets de financement, pour augmenter le nombre de donateurs de la manière la plus économique possible, et de les encourager à accroître leurs contributions aux ressources de base et à passer à des financements plus prévisibles et d'affectation moins restrictive, et *prie* à cet égard l'UNICEF de lui présenter un document stratégique de mobilisation des ressources à cette fin pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2015;

13. *Décide* d'organiser, avec l'appui du secrétariat de l'UNICEF, sur une base annuelle, au cours de sa deuxième session ordinaire, un dialogue structuré avec les États Membres pour surveiller la prévisibilité, la souplesse et l'alignement des ressources fournies en vue de l'application du Plan stratégique pour 2014-2017 et y donner suite, y compris des informations sur les déficits de financement;

14. *Approuve* le cadre des prévisions financières portant sur la période 2014-2017;

15. *Approuve* l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1 247 millions de dollars au titre des ressources ordinaires en 2015.

*Seconde session ordinaire  
11 septembre 2014*

## **2014/18**

### **Prorogation de programmes de pays en cours**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prorogations d'un an du programme de pays de l'Iraq et du programme commun de pays de la République-Unie de Tanzanie, approuvées par le Directeur exécutif, comme indiqué dans le tableau 1 du document E/ICEF/2014/P/L.16;

2. *Approuve* la prorogation de deux ans du programme de pays du Botswana, la prorogation de deux mois suivant deux prorogations d'un an du programme du Mali et la prorogation de neuf mois suivant celle de deux ans du programme de la Colombie, présentées au tableau 2 du document E/ICEF/2014/P/L.16.

*Seconde session ordinaire  
11 septembre 2014*

